T3

BCE

RAPPORT AUX ACTIONNAIRES TROISIÈME TRIMESTRE 2010

LE 3 NOVEMBRE 2010

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de gestion 2

Au sujet des déclarations prospectives 2

Au sujet de nos activités 3

Information financière trimestrielle 8

Analyse des résultats financiers 9

Analyse consolidée 9

Analyse sectorielle 15

Gestion financière et des capitaux 22

Mise à jour du cadre réglementaire 26

Hypothèses et risques susceptibles de toucher nos activités et nos résultats 29

Nos conventions comptables 32

Contrôles et procédures 37

Mesures financières non définies par les PCGR 37

États financiers consolidés 40

Notes complémentaires 44

Rapport de gestion

Dans ce rapport de gestion, les expressions nous, notre/nos *et* BCE *désignent BCE Inc., ses filiales et ses coentreprises.* Bell Canada *est, sauf indication contraire, désignée dans les présentes par le terme Bell et comprend nos secteurs Services sur fil de Bell et Services sans fil de Bell.* Bell Aliant *désigne le Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales et ses filiales.*

Tous les montants dans ce rapport de gestion sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Veuillez vous reporter aux états financiers consolidés non vérifiés du troisième trimestre de 2010 lorsque vous lirez ce rapport de gestion. Nous vous encourageons également à lire le rapport de gestion de BCE Inc. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 daté du 11 mars 2010 (rapport de gestion annuel 2009 de BCE), mis à jour dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2010 de BCE Inc. daté du 5 mai 2010 (rapport de gestion du premier trimestre 2010 de BCE) et dans le rapport de gestion du deuxième trimestre de 2010 de BCE Inc. daté du 4 août 2010 (rapport de gestion du deuxième trimestre 2010 de BCE). Sauf indication contraire, en préparant ce rapport de gestion, nous avons tenu compte de l'information disponible jusqu'au 3 novembre 2010, soit la date du présent rapport de gestion.

Vous trouverez des renseignements additionnels sur nous, y compris la notice annuelle de BCE Inc. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 datée du 11 mars 2010 (notice annuelle 2009 de BCE) et les derniers rapports financiers, sur le site Web de BCE Inc., au www.bce.ca, sur SEDAR, au www.sedar.com, et sur EDGAR, au www.sec.gov.

Ce rapport de gestion traite de nos activités, de notre rendement et de notre situation financière pour les trimestres (T3) et les périodes de neuf mois (cumul annuel) terminés les 30 septembre 2010 et 2009.

Au sujet des déclarations prospectives

Ce rapport de gestion et, en particulier, mais sans s'y limiter, les rubriques intitulées *Au sujet de nos activités – Autres faits récents touchant notre société et nos activités* et *Hypothèses et risques susceptibles de toucher nos activités et nos résultats*, contiennent des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives comprennent, mais sans s'y limiter, des déclarations portant sur l'acquisition proposée par BCE de la participation de 85 % qu'elle ne détenait pas déjà dans CTVglobemedia Inc. (CTV), la date de clôture prévue de l'opération ainsi que certains avantages stratégiques et certaines efficiences attendus de cette opération sur le plan de l'exploitation, de la concurrence et des coûts, le nombre d'actions ordinaires que BCE Inc. a l'intention de racheter dans le cadre de l'actuel programme visant le rachat d'actions ordinaires, de même que les priorités stratégiques et les perspectives commerciales des secteurs Services sur fil de Bell, Services sans fil de Bell et Bell Aliant et les hypothèses sous-jacentes connexes. Les déclarations prospectives comprennent également d'autres déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques. Une déclaration est dite prospective lorsqu'elle utilise les connaissances actuelles et les prévisions du moment pour formuler une déclaration touchant l'avenir. Les déclarations prospectives peuvent recourir à des termes comme *viser, s'attendre à, hypothèse, croire, prévoir, but, orientation, avoir l'intention de, objectif, perspective, planifier, projeter, chercher à, stratégie, aspirer à, cible* ainsi qu'à des temps et à des modes comme le futur et le conditionnel. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux dispositions refuges prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine intitulée Private Securities Litigation Reform Act of 1995.

À moins d'indication contraire de notre part, les déclarations prospectives qui figurent dans ce rapport de gestion décrivent nos attentes en date du 3 novembre 2010 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois canadiennes en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ni à réviser ces déclarations prospectives, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs ni pour toute autre raison.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses donnant lieu à la possibilité que les résultats ou événements réels diffèrent de façon importante des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Par conséquent, nous ne pouvons garantir la réalisation des déclarations prospectives et nous mettons en garde le lecteur contre le fait d'accorder une confiance sans réserve à ces déclarations. Les déclarations prospectives sont présentées dans ce rapport de gestion dans le but de donner de l'information sur les priorités stratégiques, les attentes et les plans actuels de la direction et de permettre aux investisseurs et à d'autres parties de mieux comprendre nos perspectives commerciales et le contexte dans lequel nous exerçons nos activités. Le lecteur est donc mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Les déclarations prospectives qui figurent dans ce rapport de gestion reposent sur un certain nombre d'hypothèses que nous jugions raisonnables au 3 novembre 2010. Il y a lieu de se reporter en particulier à la rubrique du présent rapport de gestion intitulée *Hypothèses et risques susceptibles de toucher nos activités et nos résultats* pour obtenir une description de certaines des principales hypothèses relatives à l'économie, au marché et aux activités d'exploitation que nous avons utilisées dans la préparation des déclarations prospectives figurant dans le présent rapport de gestion. Si nos hypothèses se révélaient inexactes, nos résultats réels pourraient être considérablement différents de ce que nous prévoyons. À moins d'indication contraire dans ce rapport de gestion, dans le rapport de gestion du premier trimestre 2010 de BCE ou dans le rapport de gestion du deuxième trimestre 2010 de BCE, les priorités stratégiques, les perspectives commerciales et les hypothèses décrites dans le rapport de gestion annuel 2009 de BCE demeurent essentiellement inchangées.

Les facteurs de risque importants en conséquence desquels les résultats ou événements réels pourraient différer de manière considérable de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives susmentionnées et les autres déclarations prospectives contenues dans ce rapport de gestion comprennent, sans s'y limiter : l'intensité de l'activité de nos concurrents, incluant l'intensification de l'activité de ces derniers dans le sans-fil découlant de l'octroi par Industrie Canada de licences d'utilisation du spectre pour les services sans fil évolués (SSFE) à de nouveaux concurrents dans le secteur du sans-fil, ainsi que l'incidence connexe sur notre capacité à conserver nos clients actuels et à en attirer de nouveaux de même que sur nos stratégies d'établissement des prix et nos résultats financiers; la conjoncture économique et les conditions du marché des capitaux, le niveau de confiance et des dépenses des consommateurs, la demande pour nos produits et services ainsi que les prix de ceux-ci; notre capacité à mettre en œuvre nos stratégies et nos plans afin de produire les avantages attendus; notre capacité à poursuivre la mise en œuvre de nos initiatives de réduction des coûts et à contenir l'intensité du capital tout en nous efforçant d'améliorer le service à la clientèle; notre capacité à nous adapter aux changements technologiques et à offrir rapidement de nouveaux produits et services; les cotisations accrues aux régimes d'avantages sociaux; les événements touchant la fonctionnalité de nos réseaux et de nos systèmes et logiciels de technologie de l'information (TI) ainsi que notre capacité à les protéger, à les maintenir et à les remplacer; les événements ayant une incidence sur la capacité des tiers fournisseurs à nous fournir des produits et services essentiels; la qualité de notre réseau et de l'équipement à l'intention des clients et la mesure dans laquelle ils peuvent être sujets à des défauts de fabrication; les interruptions de travail; les répercussions négatives éventuelles sur nos services Internet et sans fil découlant de l'accroissement marqué de la demande de services à large bande; notre capacité à mobiliser le capital nécessaire à la mise en œuvre de notre plan d'affaires, y compris en ce qui a trait au programme de rachat d'actions et aux paiements de dividendes de BCE Inc. ainsi qu'au financement des dépenses en immobilisations et autres et, de façon générale, notre capacité à respecter nos obligations financières; notre capacité à cesser de fournir certains services traditionnels, au besoin, en vue de l'amélioration de la productivité du capital et de l'efficience de l'exploitation; les initiatives ou les démarches réglementaires, les litiges et les modifications apportées aux lois ou aux règlements; les risques liés au lancement des satellites utilisés par Bell ExpressVu, société en commandite (Bell Télé) ou touchant ces satellites lorsqu'ils sont en orbite; la concurrence exercée par les services de télévision par satellite de radiodiffusion directe (SRD) américains non réglementés vendus illégalement au Canada et le vol de nos services de télévision par satellite; la dépendance de BCE Inc. quant à la capacité de ses filiales, coentreprises et autres entreprises dans lesquelles elle détient une participation à lui verser des dividendes ou toute autre distribution; l'impossibilité de garantir que les dividendes seront déclarés par le conseil d'administration de BCE Inc. ou que la politique de dividendes de BCE Inc. sera maintenue; la volatilité des marchés boursiers; notre capacité à maintenir le service à la clientèle et à assurer le fonctionnement de nos réseaux si des épidémies, des pandémies et d'autres risques liés à la santé survenaient; les préoccupations en matière de santé relatives aux émissions de radiofréquences par des appareils sans fil; l'échéancier et la réalisation prévus de l'acquisition proposée par BCE de la participation de 85 % qu'elle ne détenait pas déjà dans CTV sont assujettis au respect de conditions de clôture et de droits en matière de résiliation et font l'objet d'autres risques et incertitudes incluant, sans s'y limiter, les approbations réglementaires exigées; et la perte d'employés clés.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels diffèrent de façon importante des attentes exprimées ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives sont décrits dans le rapport de gestion annuel 2009 de BCE. La description détaillée des risques a été mise à jour dans le rapport de gestion du premier trimestre 2010 de BCE et dans le rapport de gestion du deuxième trimestre 2010 de BCE et est mise à jour de nouveau dans le présent rapport de gestion. Se reporter à la rubrique *Risques susceptibles de toucher nos activités et nos résultats* pour obtenir des informations supplémentaires.

Le lecteur est prié de tenir compte du fait que les risques décrits ci-dessus ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation.

Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel d'éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels, ni de cessions, de monétisations, de fusions, d'acquisitions, d'autres regroupements d'entreprises ou d'autres transactions qui pourraient être annoncés ou survenir après le 3 novembre 2010. L'incidence financière de ces transactions ou éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend des faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités.

Au sujet de nos activités

REVUE DU TRIMESTRE

Nos résultats pour le troisième trimestre de 2010 reflètent la poursuite d'une croissance soutenue dans le sans-fil et l'amélioration, d'un exercice à l'autre, du rendement dans le sur-fil. Nous avons continué de presser l'exécution de nos activités de croissance dans un marché de plus en plus concurrentiel, tout en maintenant nos investissements dans les réseaux à large bande et les programmes de services qui soutiendront notre performance future. La solide croissance du nombre d'abonnés aux services sans fil, de télévision et Internet, combinée à la hausse du produit moyen par unité (PMU) dans toutes les gammes de produits, au maintien du contrôle sur les coûts et à la gestion serrée des dépenses en immobilisations, a permis de réaliser une forte

progression des produits d'exploitation et du bénéfice d'exploitation, d'accroître les marges et d'augmenter de 25 % les flux de trésorerie disponibles. Nous avons également maintenu une solide position pour ce qui est du bilan et des liquidités, avec un solde d'encaisse substantiel d'approximativement 1,2 milliard $ et un accès à des facilités de crédit bancaire engagées appréciables.

Bell a enregistré une croissance de 1,8 % de ses produits d'exploitation au troisième trimestre de 2010, principalement soutenue par l'augmentation marquée des produits d'exploitation des services sans fil et de télévision. L'augmentation des produits d'exploitation des services Internet, conjuguée à l'accroissement des ventes de services de connectivité à large bande sur protocole Internet (IP) et d'équipements de données aux clients d'affaires, a également contribué à l'amélioration, d'un exercice à l'autre, des produits d'exploitation de Bell. La lenteur de la reprise économique, illustrée par la faiblesse des statistiques sur les niveaux d'emploi, la création d'un nombre relativement restreint de nouvelles entreprises et la prudence des entreprises en matière de dépenses, a continué de freiner la croissance globale des produits d'exploitation. Comme prévu, le taux de croissance des produits d'exploitation de Bell a diminué ce trimestre étant donné que les acquisitions de La Source (Bell) Électronique inc. (La Source) et de Virgin Mobile Canada (Virgin), qui ont été réalisées le 1er juillet 2009, ne se répercutent plus, au troisième trimestre de 2010, sur les comparaisons des résultats trimestriels d'un exercice à l'autre.

Le bénéfice d'exploitation chez Bell a augmenté de 15,6 % au troisième trimestre de 2010 comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui est principalement attribuable à l'augmentation du BAIIA[(1)] et à la diminution des frais de restructuration et autres. La croissance de 3,1 % du BAIIA de Bell ce trimestre reflète la progression des produits d'exploitation et la gestion rigoureuse des dépenses, malgré les coûts accrus découlant de l'acquisition d'un plus grand nombre de nouveaux abonnés dans le sans-fil, d'un exercice à l'autre, ainsi que l'augmentation des dépenses engagées au chapitre de la fidélisation de la clientèle dans le sans-fil et la mise à niveau des combinés. Des économies de coûts ont été réalisées par suite de la renégociation des contrats de service avec certains de nos principaux fournisseurs de TI et fournisseurs externes, des réductions antérieures de la main-d'œuvre ainsi que d'autres améliorations de la productivité tant dans nos services extérieurs que dans nos centres d'appels. Nos efforts pour éliminer des coûts nous ont permis de maintenir les marges du BAIIA, même en tenant compte des coûts additionnels inhérents à la croissance et à la fidélisation de la clientèle ainsi que pour contrer les pressions constantes de la concurrence. L'amélioration au chapitre du BAIIA chez Bell ce trimestre reflète également la diminution, d'un exercice à l'autre, des charges de retraite et des impôts sur le capital ainsi que le fait que nos charges libellées en dollars américains ont été couvertes à des taux plus avantageux qu'au troisième trimestre de 2009.

Dans le secteur Services sans fil de Bell, notre réseau HSPA+, le meilleur de sa catégorie, notre gamme de téléphones intelligents à la pointe du progrès et nos offres promotionnelles concurrentielles ont contribué à la croissance de 39 % des produits d'exploitation des services de données sans fil au troisième trimestre de 2010 ainsi qu'à l'augmentation du nombre de nouveaux abonnés grâce à une progression de 7,3 % des activations brutes. Tandis que les activations nettes de services postpayés, qui génèrent une valeur plus élevée, ont augmenté de 31 % pour s'établir à 159 465 ce trimestre, soit un niveau sans précédent pour un troisième trimestre et le meilleur trimestre depuis le quatrième trimestre de 2002, nous avons perdu 21 585 abonnés nets des services prépayés, sur des activations brutes de services prépayés en baisse de 15,0 % d'un exercice à l'autre. La diminution au chapitre des activations de services prépayés est imputable aux offres accrocheuses des nouveaux venus dans le secteur du sans-fil en vue de recruter des abonnés générant une valeur moindre, et au fait que nous ciblons davantage l'acquisition d'abonnés des services postpayés. Par conséquent, le total des activations nettes d'abonnés du sans-fil a augmenté de 2,3 % au troisième trimestre de 2010, s'établissant à 137 880.

Nous avons ajouté 18 538 abonnés nets des services de télévision ce trimestre, ce qui représente une diminution de 54 % comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Malgré le succès du lancement commercial de Bell Télé Fibe (notre service de télévision sur protocole Internet, ou télé IP) en septembre 2010 dans certains secteurs de Toronto et de Montréal et le nombre accru d'activations de clients de gros, le nombre total d'activations nettes de services de télévision a diminué d'un exercice à l'autre, principalement à cause de l'augmentation du taux de désabonnement dans les services de détail découlant du fait que nos concurrents dans la câblodistribution ont pratiqué des prix bas et lancé des offres audacieuses. La diminution des activations brutes dans nos canaux directs cette année a également contribué à la baisse des activations nettes de services de télévision, par comparaison avec le niveau élevé de ventes que nous avions enregistré au troisième trimestre de 2009.

Nous avons enregistré un rebond au chapitre du nombre d'abonnés au service Internet à large bande ce trimestre, grâce à notre service Internet haute vitesse Bell Fibe, qui a contribué à des activations nettes de 21 668 au troisième trimestre de 2010, comparativement à 21 531 au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Notre performance dans le service Internet ce trimestre traduit également le nombre moindre de débranchements parmi la clientèle résidentielle et d'affaires d'un exercice à l'autre.

Dans le service téléphonique local traditionnel, nous avons enregistré une diminution de 10,6 % du nombre total de lignes perdues au chapitre des services d'accès au réseau (SAR) au troisième trimestre de 2010; cette amélioration découle de la croissance du nombre de clients optant pour les forfaits de produits groupés, de la reconquête d'un nombre accru de clients, de la baisse du nombre de débranchements de lignes d'affaires ainsi que de la prestation d'un service de grande qualité pendant les périodes de pointe des déménagements et de la rentrée scolaire. Bien que nos pertes d'abonnés des SAR soient moindres d'un

(1) Le BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels) est une mesure financière non définie par les PCGR. Se reporter à la section BAIIA *de la rubrique* Mesures financières non définies par les PCGR *du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris un rapprochement avec la mesure financière définie par les PCGR du Canada la plus similaire.*

exercice à l'autre, le rythme annuel d'érosion de nos SAR a été de 6,2 % ce trimestre, comparativement à 5,9 % au troisième trimestre de 2009, en raison de la diminution du nombre d'abonnés.

Les dépenses en immobilisations chez Bell ont augmenté de 7,6 % ce trimestre pour s'établir à 634 millions $, contre 589 millions $ au troisième trimestre de 2009, surtout à cause de l'accroissement de nos investissements pour le déploiement de la fibre à large bande jusqu'aux domiciles et aux entreprises en Ontario et au Québec ainsi que de la préparation du réseau principal sur fil à large bande de Bell à l'appui du lancement de notre service de télé IP.

Les produits d'exploitation de BCE ont progressé de 1,3 % au troisième trimestre de 2010, tandis que le bénéfice d'exploitation et le BAIIA ont augmenté de 11,1 % et de 1,7 %, respectivement, surtout du fait de l'amélioration de la performance, d'un exercice à l'autre, chez Bell, comme il est décrit ci-dessus.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de BCE se sont établis à 1 670 millions $ ce trimestre, en hausse par rapport à 1 537 millions $ l'exercice précédent. Les flux de trésorerie disponibles[(2)] pour les actionnaires ordinaires de BCE Inc. ont augmenté de 25 % pour s'établir à 812 millions $ au troisième trimestre de 2010, contre 649 millions $ au troisième trimestre de 2009. L'augmentation d'un exercice à l'autre découle principalement de la hausse du BAIIA ainsi que de l'amélioration au chapitre du fonds de roulement, en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses en immobilisations et des cotisations aux régimes de retraite.

Le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires s'est chiffré à 528 millions $, ou 0,70 $ par action, au troisième trimestre de 2010, comparativement à 558 millions $, ou 0,72 $ par action, au troisième trimestre de 2009. La hausse du BAIIA, la baisse des frais de restructuration et autres, la diminution des intérêts débiteurs et l'incidence positive du nombre moindre d'actions ordinaires en circulation du fait des rachats d'actions effectués dans le cadre de l'offre publique de rachat (OPRA) dans le cours normal des activités de BCE Inc. ont été contrebalancées par le fait que, au troisième trimestre de 2009, la charge d'impôts avait été moindre par suite du règlement favorable de positions fiscales incertaines. De la même manière, le bénéfice net ajusté par action[(3)] (BPA ajusté) a diminué pour s'établir à 0,82 $ par action ordinaire au troisième trimestre de 2010, contre 0,84 $ par action ordinaire l'exercice précédent, principalement par suite de la réduction susmentionnée de la charge d'impôts au troisième trimestre de 2009.

Connexions clients de Bell

	ACTIVATIONS NETTES			CONNEXIONS TOTALES		
	T3 2010	T3 2009	% DE VARIATION	**30 SEPTEMBRE 2010**	30 SEPTEMBRE 2009	% DE VARIATION
SAR	**(92 169)**	(103 087)	10,6 %	**6 539 877**	6 968 525	(6,2 %)
Portefeuille de services de croissance :						
Sans-fil	**137 880**	134 737	2,3 %	**7 125 266**	6 707 269	6,2 %
Services postpayés	***159 465***	*121 692*	*31,0 %*	***5 384 661***	*4 966 061*	*8,4 %*
Services prépayés	***(21 585)***	*13 045*	*n.s.*	***1 740 605***	*1 741 208*	*0,0 %*
Internet haute vitesse	**21 668**	21 531	0,6 %	**2 085 227**	2 084 343	0,0 %
Télévision	**18 538**	40 665	(54,4 %)	**1 997 079**	1 924 197	3,8 %
Total pour les services de croissance	**178 086**	196 933	(9,6 %)	**11 207 572**	10 715 809	4,6 %

n.s. : non significatif

(2) Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non définie par les PCGR. Se reporter à la section Flux de trésorerie disponibles *de la rubrique* Mesures financières non définies par les PCGR *du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris un rapprochement avec la mesure financière définie par les PCGR du Canada la plus similaire.*

(3) Le bénéfice net ajusté et le BPA ajusté sont des mesures financières non définies par les PCGR. Se reporter à la section Bénéfice net ajusté *de la rubrique* Mesures financières non définies par les PCGR *du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris un rapprochement avec les mesures financières définies par les PCGR du Canada les plus similaires.*

AUTRES FAITS RÉCENTS TOUCHANT NOTRE SOCIÉTÉ ET NOS ACTIVITÉS

Acquisition de CTV

Le 10 septembre 2010, BCE a annoncé qu'elle avait convenu de faire l'acquisition de la participation de 85 % qu'elle ne détenait pas déjà dans CTV. BCE a l'intention d'acquérir cette participation résiduelle de 85 % pour 1,3 milliard $, soit la valeur nette réelle de cette participation détenue par The Woodbridge Company Limited (Woodbridge Limited), le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (Teachers) et Torstar Corporation (Torstar). En incluant la valeur de la participation actuelle de 15 % de BCE, la transaction est évaluée à environ 1,5 milliard $. Si l'on ajoute la dette proportionnelle de 1,7 milliard $, la valeur totale de la transaction est d'environ 3,2 milliards $. Les sources de financement disponibles pour cette acquisition comprennent une nouvelle facilité de crédit non garantie pleinement engagée de 2 milliards $ conclue le 28 octobre 2010 par Bell Canada avec un consortium d'institutions financières, de nouvelles actions ordinaires de BCE Inc. d'une valeur de 750 millions $, qui seront émises à l'intention de Woodbridge Limited ou d'une société liée à cette dernière, et l'encaisse excédentaire.

Dans le cadre d'une transaction distincte, Woodbridge Limited, par l'entremise d'une filiale en propriété exclusive, a l'intention de faire l'acquisition de The Globe and Mail, entreprise dans laquelle BCE conservera une participation de 15 %.

CTV détient des actifs dans la télévision spécialisée, les médias numériques, la télévision traditionnelle et la radiodiffusion. La vidéo jouit d'une popularité croissante chez les Canadiens, qui utilisent de plus en plus le téléphone mobile, les services en ligne et la télé numérique pour visionner du contenu. Dans ce contexte, nous avons l'intention d'acquérir l'éventail de contenus vidéo de CTV afin de favoriser l'exécution de nos impératifs stratégiques en nous permettant de tirer parti de nos investissements dans le réseau large bande, d'accélérer la croissance de nos services vidéo sur les trois écrans – mobile, en ligne et télé – et d'établir une structure de coûts concurrentielle. Comme propriétaire exclusif de CTV, BCE cherchera à maximiser les synergies stratégiques et opérationnelles avec cette entreprise, notamment en ce qui a trait à l'efficacité des dépenses de BCE au chapitre du contenu et de la publicité. BCE procédera à la consolidation des résultats financiers de CTV dès que l'opération sera conclue, ce qui devrait se faire d'ici le milieu de 2011.

Lancement commercial de la télé IP

Le 13 septembre 2010, nous avons officiellement lancé Bell Télé Fibe, notre nouveau service de télé IP, dans plusieurs quartiers de Montréal et de Toronto. S'appuyant sur notre réseau de fibre optique haute vitesse évolué et sur la plate-forme logicielle multimédia Microsoft MediaRoom, Bell Télé Fibe est un complément de notre service Bell Télé par satellite offert à l'échelle nationale; il élargit l'éventail des choix et accroît la concurrence dans les principaux marchés urbains où le câble prédominait. Bell Télé Fibe offre une vaste gamme d'options de programmation souples et de caractéristiques novatrices avec, entre autres, un récepteur vidéo personnel pour toute la maison (c'est-à-dire qu'il relie tous les récepteurs dans la maison, ce qui permet aux abonnés de voir, de configurer, de supprimer et de gérer les enregistrements de n'importe quel récepteur, et même d'arrêter une émission enregistrée qui joue dans une pièce pour la reprendre dans une autre), la possibilité d'enregistrer jusqu'à quatre émissions à la fois, un guide de programmation image sur image, des fonctions de recherche évoluées et le changement de canal le plus rapide sur le marché. Contrairement au câble, le service Bell Télé Fibe, qui s'appuie sur une technologie IP, permet d'offrir un grand nombre de ces fonctions et nous permet d'intégrer du contenu et des applications Internet à notre environnement télévisuel tout en nous donnant la possibilité d'offrir instantanément des innovations sans recourir à de nouveaux récepteurs ou même sans la visite d'un technicien.

Télé mobile

Au cours du troisième trimestre, nous avons conclu plusieurs partenariats afin de répondre à la demande croissante pour un accès disponible partout à du contenu vidéo mobile en direct sur les sports et les actualités.

Le 6 juillet 2010, nous avons annoncé une entente permettant d'offrir aux clients de Bell Mobilité, sur leurs téléphones intelligents, la couverture en direct de la Ligue canadienne de football (LCF) sur TSN et RDS pour la saison 2010. Le service est disponible partout au Canada et permettra de présenter tous les matchs de la saison régulière et des séries éliminatoires 2010 diffusés par TSN et RDS.

Le 8 septembre 2010, nous avons annoncé l'établissement de relations exclusives sur plusieurs années en vue de diffuser en direct les matchs de la saison régulière et d'après-saison de la National Football League (NFL), y compris le Super Bowl, sur les téléphones intelligents de Bell Mobilité partout au Canada.

Le 16 septembre 2010, nous avons annoncé la disponibilité du seul canal spécialisé exclusivement dans les affaires au Canada, BNN (Business News Network), en direct sur les téléphones mobiles, les téléphones intelligents et les tablettes.

Le 12 octobre 2010, nous avons annoncé plusieurs initiatives qui offriront du contenu inédit et exclusif concernant le club de hockey Canadiens de Montréal, sur diverses plates-formes large bande. Ces initiatives comprennent une télésérie offerte aux clients de Bell, une application mobile officielle des Canadiens de Montréal qui permettra aux amateurs de suivre leur équipe de près, ainsi que la possibilité de voter pour les trois étoiles du match, sur leur appareil mobile ou en ligne.

Amélioration de nos capacités en matière de TIC d'affaires

Après la fin du trimestre, nous avons annoncé deux acquisitions qui appuient nos impératifs stratégiques de tirer meilleur parti du sur-fil, d'investir dans les réseaux et services large bande et d'améliorer le service à la clientèle.

Le 5 octobre 2010, nous avons annoncé l'acquisition de la division hébergement de Services de haute-disponibilité Hypertec, principal fournisseur de haut niveau d'hébergement de données au Québec. Cette acquisition fournit à Bell un centre de données à la fine pointe à Montréal, améliorant ainsi sa capacité d'offrir des services de co-implantation et de gestion de centres de données pour les clients des grandes entreprises et du secteur public. L'opération devrait se conclure au quatrième trimestre de 2010, sous réserve du respect des conditions de clôture habituelles.

Le 26 octobre 2010, Bell Canada et Bell Aliant ont conclu une entente quant à l'acquisition, par Bell Canada, de xwave, la division de Bell Aliant spécialisée dans les services professionnels en TI et les solutions technologiques évoluées, ce qui comprend les systèmes de santé et la gestion de dossiers médicaux électroniques. Cette acquisition permettra à Bell d'améliorer sa capacité de fournir une gamme élargie de services aux clients des grandes entreprises et du secteur public. L'opération devrait se conclure au premier trimestre de 2011, sous réserve du respect des conditions de clôture habituelles.

Rachat d'actions ordinaires

Au cours du troisième trimestre de 2010, BCE Inc. a racheté et annulé 4,1 millions de ses actions ordinaires pour un coût total de 125 millions $ dans le cadre de son OPRA dans le cours normal des activités de 2010, 2,66 millions de ces actions ayant été rachetées dans le cadre d'une convention de gré à gré avec un tiers vendeur sans lien de dépendance. En conséquence, le nombre total d'actions ordinaires rachetées et annulées au 30 septembre 2010 a été porté à 12,6 millions, pour un décaissement total de 375 millions $. BCE Inc. a entrepris l'actuel programme de rachat d'actions au premier trimestre de 2010 avec l'intention de racheter à des fins d'annulation un nombre maximal de 20 millions de ses actions en circulation, sous réserve d'un prix d'achat global maximal de 500 millions $, sur la période de douze mois commençant le 29 décembre 2009 et se terminant le 28 décembre 2010.

Décision du CRTC sur le compte de report

Le 31 août 2010, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a rendu sa décision sur l'utilisation du compte de report de Bell Canada pour étendre les services à large bande aux collectivités canadiennes rurales et éloignées. Dans cette décision, le CRTC a fait passer le solde du compte de report de Bell Canada de 488 millions $ à 583 millions $, compte tenu des intérêts et d'autres montants totalisant 95 millions $, et a approuvé l'utilisation des fonds du compte de report, totalisant 306 millions $, pour l'expansion des services à large bande à 112 collectivités dans les zones de desserte de Bell Canada et de Bell Aliant en Ontario et au Québec qui ont été approuvées par le CRTC. Le CRTC a également ordonné à Bell Canada de remettre environ 250 millions $ du solde de son compte de report aux clients des services résidentiels de téléphonie de Bell Canada et de Bell Aliant des zones autres que les zones de desserte à coût élevé en Ontario et au Québec sous forme de crédits, de rabais ou d'offres promotionnelles. Compte tenu de cette décision, Bell Canada a comptabilisé un montant au poste des frais de restructuration et autres dans l'état des résultats ce trimestre, reflétant la majoration de l'engagement en vertu du compte de report décrétée par le CRTC.

Pour des renseignements supplémentaires, se reporter à la sous-sous-section *Engagement en vertu du mécanisme du compte de report du CRTC*, de la sous-section *Principales questions de télécommunications*, de la section intitulée *Loi sur les télécommunications*, à la rubrique *Mise à jour du cadre réglementaire*.

Information financière trimestrielle

Le tableau suivant présente les principales données financières consolidées de BCE, préparées conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada, des huit derniers trimestres terminés. Cette information a été préparée sur la même base que les états financiers consolidés annuels, mais elle n'est pas vérifiée.

	2010				2009			2008
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4
Produits d'exploitation	**4 516**	4 438	4 432	4 650	4 457	4 297	4 331	4 476
BAIIA[1]	**1 832**	1 828	1 784	1 737	1 801	1 791	1 760	1 741
Amortissement des immobilisations corporelles	**(647)**	(630)	(610)	(704)	(636)	(630)	(625)	(683)
Amortissement des actifs incorporels	**(181)**	(185)	(183)	(200)	(192)	(191)	(193)	(185)
Frais de restructuration et autres	**(135)**	(8)	(29)	(82)	(191)	(146)	(108)	(207)
Bénéfice d'exploitation	**869**	1 005	962	751	782	824	834	666
Bénéfice provenant des activités poursuivies	**555**	617	637	377	584	376	412	23
Activités abandonnées	**–**	–	–	(1)	–	(4)	(6)	(41)
Bénéfice net (perte nette)	**555**	617	637	376	584	372	406	(18)
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actions ordinaires	**528**	590	608	350	558	346	377	(48)
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire								
Activités poursuivies – de base	**0,70**	0,78	0,79	0,46	0,72	0,45	0,49	(0,01)
Activités poursuivies – dilué(e)	**0,70**	0,78	0,79	0,46	0,72	0,45	0,49	(0,01)
Bénéfice net – de base	**0,70**	0,78	0,79	0,46	0,72	0,45	0,48	(0,06)
Bénéfice net – dilué(e)	**0,70**	0,78	0,79	0,46	0,72	0,45	0,48	(0,06)
Inclus dans le bénéfice net (la perte nette) :								
Gains nets (pertes nettes) sur placements								
Activités poursuivies	**–**	8	125	11	36	–	1	(346)
Activités abandonnées	**–**	–	–	–	(4)	(3)	–	(26)
Frais de restructuration et autres	**(93)**	1	(17)	(48)	(123)	(98)	(70)	(117)
Bénéfice net ajusté[2]	**621**	581	500	387	649	447	446	441
BPA ajusté[2]	**0,82**	0,77	0,65	0,51	0,84	0,58	0,57	0,55
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions)	**756,7**	759,7	765,7	767,2	767,2	769,0	788,3	806,4

(1) Le BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels) est une mesure financière non définie par les PCGR. Se reporter à la section BAIIA *de la rubrique* Mesures financières non définies par les PCGR *du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris un rapprochement avec la mesure financière définie par les PCGR du Canada la plus similaire.*

(2) Le bénéfice net ajusté et le BPA ajusté sont des mesures financières non définies par les PCGR. Se reporter à la section Bénéfice net ajusté *de la rubrique* Mesures financières non définies par les PCGR *du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris un rapprochement avec les mesures financières définies par les PCGR du Canada les plus similaires.*

Analyse des résultats financiers

La présente rubrique présente des renseignements détaillés et une analyse du rendement que nous avons enregistré au troisième trimestre de 2010 et pour le cumul annuel de 2010 par rapport au troisième trimestre de 2009 et au cumul annuel de 2009. Elle met l'accent sur nos résultats d'exploitation consolidés et fournit de l'information financière sur chacun de nos secteurs d'exploitation.

ANALYSE CONSOLIDÉE

	T3 2010	T3 2009	% DE VARIATION	**CUMUL ANNUEL 2010**	CUMUL ANNUEL 2009	% DE VARIATION
Produits d'exploitation	**4 516**	4 457	1,3 %	**13 386**	13 085	2,3 %
Coût de ventes, déduction faite de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	**(1 204)**	(1 152)	(4,5 %)	**(3 534)**	(3 267)	(8,2 %)
Frais de vente, généraux et administratifs	**(1 480)**	(1 504)	1,6 %	**(4 408)**	(4 466)	1,3 %
BAIIA	**1 832**	1 801	1,7 %	**5 444**	5 352	1,7 %
Amortissement des immobilisations corporelles	**(647)**	(636)	(1,7 %)	**(1 887)**	(1 891)	0,2 %
Amortissement des actifs incorporels	**(181)**	(192)	5,7 %	**(549)**	(576)	4,7 %
Frais de restructuration et autres	**(135)**	(191)	29,3 %	**(172)**	(445)	61,3 %
Bénéfice d'exploitation	**869**	782	11,1 %	**2 836**	2 440	16,2 %
Autres (charges) produits	**(19)**	(24)	20,8 %	**121**	(46)	n.s.
Intérêts débiteurs	**(165)**	(171)	3,5 %	**(496)**	(541)	8,3 %
Bénéfice provenant des activités poursuivies avant impôts	**685**	587	16,7 %	**2 461**	1 853	32,8 %
(Charge) économie d'impôts	**(51)**	87	n.s.	**(414)**	(227)	(82,4 %)
Part des actionnaires sans contrôle	**(79)**	(90)	12,2 %	**(238)**	(254)	6,3 %
Bénéfice provenant des activités poursuivies	**555**	584	(5,0 %)	**1 809**	1 372	31,9 %
Activités abandonnées	**–**	–	–	**–**	(10)	n.s.
Bénéfice net	**555**	584	(5,0 %)	**1 809**	1 362	32,8 %
Dividendes sur actions privilégiées	**(27)**	(26)	(3,8 %)	**(83)**	(81)	(2,5 %)
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	**528**	558	(5,4 %)	**1 726**	1 281	34,7 %
Bénéfice par action (BPA)	**0,70**	0,72	(2,8 %)	**2,27**	1,65	37,6 %
BPA ajusté	**0,82**	0,84	(2,4 %)	**2,24**	1,99	12,6 %

n.s. : non significatif

Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation totaux de BCE se sont établis à 4 516 millions $ au troisième trimestre de 2010 et à 13 386 millions $ pour les neuf premiers mois de 2010, en hausse de 1,3 % et de 2,3 %, respectivement, contre 4 457 millions $ et 13 085 millions $ aux périodes correspondantes respectives de 2009. L'augmentation des produits d'exploitation de Bell, en partie contrebalancée par la diminution des produits d'exploitation de Bell Aliant, a donné lieu à la progression d'un exercice à l'autre des produits d'exploitation totaux de BCE en 2010.

Les produits d'exploitation de Bell ont augmenté de 1,8 % et de 3,4 % au troisième trimestre et pour les neuf premiers mois de 2010, pour s'établir à 3 858 millions $ et à 11 408 millions $, respectivement, contre 3 788 millions $ et 11 038 millions $ aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. L'amélioration d'un exercice à l'autre est attribuable à l'augmentation des produits d'exploitation du secteur Services sans fil de Bell, en partie contrebalancée par la diminution enregistrée dans le secteur Services sur fil de Bell. Les produits d'exploitation totaux de Bell ce trimestre sont composés des produits d'exploitation tirés des services, de 3 477 millions $, ce qui représente une augmentation de 2,2 % par rapport au troisième trimestre de 2009, et des produits d'exploitation tirés des produits, de 381 millions $, ce qui représente une diminution de 1,3 %, d'un exercice à l'autre. Pour les neuf premiers mois de 2010, les produits d'exploitation tirés des services de Bell ont augmenté de 1,6 %, d'un exercice à l'autre, pour s'établir à 10 319 millions $, tandis que les produits d'exploitation tirés des produits ont progressé de 23,4 % par rapport à l'exercice précédent, totalisant 1 089 millions $. Les produits d'exploitation tirés des produits de Bell ont diminué, d'un exercice à l'autre, ce trimestre en raison de la baisse des ventes d'équipement et de l'incidence des offres d'acquisition d'abonnés proposant des rabais en raison du niveau élevé d'intensité de la concurrence.

Les produits d'exploitation du secteur Services sur fil de Bell ont diminué de 0,9 % au troisième trimestre de 2010, surtout en raison de la diminution des produits d'exploitation des services locaux et d'accès et des services interurbains reflétant le recul du nombre d'abonnés résidentiels et d'affaires des SAR, la baisse des produits d'exploitation des services de connectivité découlant des pertes de clients d'affaires, la substitution technologique favorisant les services IP ainsi que les pressions de la concurrence sur les prix dans nos marchés d'affaires et de gros. De surcroît, la demande est demeurée faible pour les nouvelles installations de lignes d'accès de la part de notre clientèle d'affaires, à cause de facteurs liés à la concurrence et de la lenteur de la reprise économique. La croissance des produits d'exploitation tirés de nos services vidéo, Internet et de connectivité à large bande IP a atténué cette baisse. L'augmentation des produits d'exploitation tirés des produits de données découlant de la progression des ventes d'équipements aux clients d'affaires dans le secteur financier a également contribué à l'amélioration d'un exercice à l'autre. Depuis le début de l'exercice, les produits d'exploitation du secteur Services sur fil de Bell ont augmenté de 1,3 % par rapport à ceux des neuf premiers mois de 2009, principalement du fait que La Source a comptabilisé des produits d'exploitation tirés des produits sur neuf mois en 2010 comparativement à trois mois en 2009.

Les produits d'exploitation du secteur Services sans fil de Bell ont progressé de 8,1 % au troisième trimestre de 2010 et de 8,2 % pour les neuf premiers mois de l'exercice, grâce à l'amélioration des produits d'exploitation tirés des services découlant de l'accroissement de la clientèle et de l'augmentation du PMU principalement attribuables à l'utilisation plus intensive des services de données.

Les produits d'exploitation de Bell Aliant se sont établis à 3,1 % et à 4,0 % de moins au troisième trimestre et pour les neuf premiers mois de 2010 qu'aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de la diminution continue des produits d'exploitation tirés des services de téléphonie locale et des services interurbains, en grande partie imputable aux pertes dues à la concurrence et au phénomène de substitution favorisant d'autres services. Dans les deux cas, la baisse d'un exercice à l'autre a été partiellement compensée par l'augmentation des produits d'exploitation découlant de la croissance des services Internet et de connectivité à large bande IP, ainsi que par l'augmentation des produits d'exploitation des services sans fil. L'augmentation des ventes de produits de TI ce trimestre a également atténué la baisse des produits d'exploitation enregistrée au troisième trimestre de 2010.

Se reporter à la rubrique intitulée *Analyse sectorielle* pour une analyse des produits d'exploitation par secteurs d'exploitation.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de BCE se sont établies à 2 684 millions $ et à 7 942 millions $ pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2010, respectivement, comparativement à 2 656 millions $ et à 7 733 millions $ aux périodes correspondantes de 2009. Les augmentations d'un exercice à l'autre s'expliquent principalement par la hausse du coût des ventes, compensée en partie par la diminution des frais de vente, généraux et administratifs.

Le coût des ventes s'est établi à 1 204 millions $ au troisième trimestre de 2010, comparativement à 1 152 millions $ au trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui représente une augmentation de 4,5 %, d'un exercice à l'autre. De la même manière, le coût des ventes pour les neuf premiers mois de 2010 a augmenté de 8,2 % pour s'établir à 3 534 millions $, comparativement à 3 267 millions $ à la période correspondante de 2009. Dans les deux cas, l'augmentation du coût des ventes découle :

- de l'augmentation des volumes, d'un exercice à l'autre, au chapitre de l'acquisition d'abonnés du sans-fil et des mises à niveau de combinés
- de l'utilisation beaucoup plus intensive des services de données sans fil de même que de l'enrichissement de l'offre de contenu et de services, ce qui s'explique par le fait que les clients choisissent de plus en plus des téléphones intelligents et autres appareils mobiles similaires
- des charges accrues relatives aux réseaux sans fil associées aux installations liées à notre nouveau réseau HSPA+ et à la croissance de l'itinérance
- du coût plus élevé du service chez Bell Télé en raison d'une clientèle plus nombreuse et de l'accroissement des coûts de programmation.

En outre, les coûts engagés par Bell au premier trimestre de 2010, du fait qu'elle a été le seul fournisseur de services de télécommunications pendant les Jeux olympiques d'hiver de Vancouver, et l'inclusion de charges d'exploitation sur neuf mois, découlant des acquisitions de La Source et de Virgin à partir du troisième trimestre de 2009, ont eu une incidence défavorable sur le coût des ventes pour les neuf premiers mois de l'exercice.

Ces facteurs ont été partiellement compensés par la diminution des paiements aux autres entreprises de télécommunications en raison de la diminution des tarifs pour le trafic sur fil établi sur les réseaux de ces entreprises, ainsi que par les économies de coûts réalisées par suite de la renégociation des contrats de service avec certains de nos fournisseurs de TI et fournisseurs externes, et d'autres améliorations de notre efficience. La diminution des taux pour la couverture des dollars américains en 2010 relativement à nos achats d'appareils sans fil et de décodeurs vidéo ainsi qu'aux volumes de trafic transfrontalier, libellés en dollars américains, a également atténué l'augmentation du coût des ventes en 2010.

Les frais de vente, généraux et administratifs comprennent les salaires et avantages sociaux, la charge nette au titre des avantages sociaux, les créances irrécouvrables, les impôts et taxes autres que les impôts sur les bénéfices, les frais relatifs à la commercialisation et à la publicité et les commissions de vente, les frais liés à la facturation des clients, aux centres d'appels et aux TI, les honoraires ainsi que les loyers. Les frais de vente, généraux et administratifs ont diminué de 1,6 % pour s'établir à 1 480 millions $ au troisième trimestre de 2010, alors qu'ils s'établissaient à 1 504 millions $ au trimestre correspondant de 2009, et de 1,3 % pour s'établir à 4 408 millions $ pour les neuf premiers mois de 2010, alors qu'ils s'établissaient à 4 466 millions $ à la période correspondante de 2009. Dans les deux cas, l'amélioration d'un exercice à l'autre découle :

- de la compression des coûts de la main-d'œuvre résultant de la réduction de l'effectif et du recours moins fréquent à l'impartition en raison de l'amélioration de la productivité et de l'efficience, tant dans nos services extérieurs que dans nos centres d'appels
- de la diminution des impôts sur le capital et des coûts liés aux locaux
- de la diminution de la charge nette au titre des avantages sociaux.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par un certain nombre d'augmentations des coûts en 2010, notamment l'augmentation des coûts d'acquisition d'abonnés du sans-fil et des dépenses visant la fidélisation de la clientèle, des coûts du service d'assistance à la clientèle du fait que les abonnés du sans-fil sont toujours plus nombreux à opter pour des appareils et des services mobiles de plus en plus perfectionnés ainsi que des frais de vente et de publicité. L'augmentation des coûts au premier semestre de 2010, découlant de l'inclusion de charges d'exploitation par suite des acquisitions de La Source et de Virgin au troisième trimestre de 2009 et de notre commandite des Jeux olympiques d'hiver de Vancouver au premier trimestre de 2010 a également freiné l'amélioration, d'un exercice à l'autre, des frais de vente, généraux et administratifs pour les neuf premiers mois de l'exercice.

Bénéfice d'exploitation

Le bénéfice d'exploitation de BCE s'est établi à 869 millions $ et à 2 836 millions $ au troisième trimestre et pour les neuf premiers de 2010, en hausse de 11,1 % et de 16,2 %, respectivement, comparativement à 782 millions $ et à 2 440 millions $ aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de la hausse du bénéfice d'exploitation de Bell.

Le bénéfice d'exploitation de Bell a progressé de 15,6 % au troisième trimestre de 2010 pour s'établir à 674 millions $, contre 583 millions $ au troisième trimestre de 2009. De la même manière, pour les neuf premiers mois de l'exercice, le bénéfice d'exploitation de Bell a augmenté de 22,6 % pour s'établir à 2 281 millions $, comparativement à 1 860 millions $ pour les neuf premiers mois de 2009. Dans les deux cas, l'amélioration du bénéfice d'exploitation découle principalement de la baisse des frais de restructuration et autres en 2010, malgré la décision rendue par le CRTC le 31 août 2010 qui a eu pour effet d'augmenter le solde du compte de report de Bell Canada pour refléter les charges additionnelles à l'égard du solde de notre engagement en vertu du mécanisme du compte de report. En 2009, les frais de restructuration et autres reflétaient les charges comptabilisées au titre des initiatives en matière de réduction de la main-d'œuvre à l'égard de départs volontaires et involontaires (y compris un programme d'encouragement à la retraite offert aux employés syndiqués) et de la réinstallation de nos employés dans des bureaux périphériques, ainsi que la décision de la Cour suprême du Canada relativement à l'utilisation du solde du compte de report de Bell Canada que lui impose le CRTC. L'augmentation des produits d'exploitation et la diminution de la charge nette au titre des avantages sociaux ont également contribué à l'amélioration du bénéfice d'exploitation, d'un exercice à l'autre, chez Bell en 2010, laquelle a été en partie contrebalancée par les facteurs décrits ci-dessus ayant contribué à l'accroissement des charges d'exploitation d'un exercice à l'autre.

Le bénéfice d'exploitation de Bell Aliant s'est établi à 195 millions $ au troisième trimestre de 2010 et à 555 millions $ depuis le début de l'exercice, comparativement à 199 millions $ et à 580 millions $ aux périodes correspondantes respectives de 2009. Les diminutions d'un exercice à l'autre sont attribuables à la baisse des produits d'exploitation, en partie contrebalancée par la diminution des charges d'exploitation qui découle surtout de l'incidence positive des initiatives au chapitre de la maîtrise des coûts, comme les réductions de personnel et la gestion serrée des frais généraux et administratifs.

Se reporter à la rubrique intitulée *Analyse sectorielle* pour une analyse du bénéfice d'exploitation par secteurs d'exploitation.

Se reporter à la sous-sous-section *Engagement en vertu du mécanisme du compte de report du CRTC*, de la sous-section *Principales questions de télécommunications*, de la section *Loi sur les télécommunications*, à la rubrique *Mise à jour du cadre réglementaire* pour une analyse de la décision rendue par le CRTC le 31 août 2010.

BAIIA

Le BAIIA de BCE a augmenté de 1,7 % ce trimestre et depuis le début de l'exercice, pour s'établir à 1 832 millions $ et à 5 444 millions $, respectivement, contre 1 801 millions $ et 5 352 millions $ aux périodes correspondantes respectives de 2009, en raison de l'augmentation du BAIIA de Bell. La marge du BAIIA de BCE a légèrement augmenté pour s'établir à 40,6 % au troisième trimestre de 2010, contre 40,4 % au trimestre correspondant de l'exercice précédent, mais a légèrement diminué pour les neuf premiers mois de l'exercice, s'établissant à 40,7 % en 2010, contre 40,9 % en 2009.

Le BAIIA de Bell pour le troisième trimestre de 2010 s'est établi à 1 493 millions $, en hausse de 3,1 %, contre 1 448 millions $ au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Ce chiffre correspond à une marge du BAIIA de 38,7 %, ce qui représente une amélioration de 0,5 point de pourcentage par rapport au troisième trimestre de 2009. L'augmentation du BAIIA de Bell découle de la meilleure performance du secteur Services sur fil de Bell, en partie contrebalancée par la diminution du BAIIA du secteur Services sans fil de Bell.

Pour les neuf premiers mois de 2010, le BAIIA de Bell a augmenté de 2,8 % pour s'établir à 4 446 millions $, contre 4 324 millions $ en 2009, ce qui représente une marge du BAIIA de 39,0 %, comparativement à 39,2 % l'exercice précédent. Le BAIIA de Bell depuis le début de l'exercice a été ralenti par les charges comptabilisées au premier trimestre de 2010 en raison du rôle de Bell comme fournisseur exclusif de services de télécommunications et commanditaire pendant les Jeux olympiques d'hiver de Vancouver, situation en partie compensée par la contrepassation d'une provision pour moins-value au titre des prestations de retraite qui a contribué à la diminution des charges de retraite de l'exercice en cours.

Le BAIIA du secteur Services sans fil de Bell a diminué de 1,7 % au troisième trimestre et de 3,0 % depuis le début de l'exercice, surtout en raison du coût relatif à l'acquisition d'un nombre accru de nouveaux abonnés, d'un exercice à l'autre, de l'augmentation du coût des ventes de produits, surtout en raison des volumes plus élevés, et de l'augmentation des dépenses relatives à la fidélisation de la clientèle et à la mise à niveau des combinés. La croissance beaucoup plus soutenue des produits d'exploitation tirés des services sans fil, comparativement à l'exercice précédent, a atténué le recul du BAIIA du secteur Services sans fil de Bell ce trimestre et pour les neuf premiers mois de 2010.

Le BAIIA du secteur Services sur fil de Bell a augmenté de 5,4 % et de 5,5 % au troisième trimestre et pour les neuf premiers mois de 2010, respectivement, en raison principalement des économies de coûts réalisées à la suite de la renégociation des contrats avec nos principaux fournisseurs de TI et d'autres fournisseurs externes, de la diminution des paiements aux autres entreprises de télécommunications en raison de la réduction des tarifs pour le trafic aboutissant sur leurs réseaux, de la diminution de la charge nette au titre des avantages sociaux, de la baisse des impôts sur le capital ainsi que d'autres gains en matière d'efficacité opérationnelle découlant de l'amélioration de la productivité et du service tant dans nos services extérieurs que dans nos centres d'appels. L'érosion continue de nos produits d'exploitation au chapitre des services voix et données traditionnels, générant des marges plus élevées, a en partie contrebalancé l'amélioration du BAIIA du secteur Services sur fil de Bell, pour le trimestre et depuis le début de l'exercice.

Le BAIIA de Bell Aliant a baissé de 4,0 % et de 2,9 % au troisième trimestre et pour les neuf premiers mois de 2010, respectivement. L'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de la diminution des produits d'exploitation sur le BAIIA a été atténuée en partie par les réductions de coûts à l'égard de la main-d'œuvre et autres initiatives au chapitre de la maîtrise des coûts.

La diminution de la charge nette au titre des avantages sociaux a eu une incidence positive sur le BAIIA de Bell tant au troisième trimestre que pour les neuf premiers mois de 2010. La charge nette au titre des avantages sociaux de Bell a totalisé 41 millions $ ce trimestre et 87 millions $ depuis le début de l'exercice, en baisse contre 64 millions $ et 191 millions $ aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. L'amélioration d'un exercice à l'autre est attribuable au rendement supérieur des actifs des régimes en 2009 et à une cotisation volontaire de 500 millions $ au régime de retraite à prestations déterminées de Bell faite en décembre 2009, contrebalancés en partie par l'incidence de la diminution du taux d'actualisation à l'égard des obligations au titre des régimes. La charge nette au titre des avantages sociaux de Bell en 2010 reflète également l'incidence positive de la contrepassation d'une provision pour moins-value au premier trimestre de l'exercice. La charge nette au titre des avantages sociaux de Bell Aliant est demeurée pratiquement inchangée, d'un exercice à l'autre, à 24 millions $ et à 72 millions $ au troisième trimestre et pour les neuf premiers mois de 2010, respectivement, comparativement à 22 millions $ et à 71 millions $ aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Par conséquent, la charge nette au titre des avantages sociaux de BCE s'est établie à 65 millions $ au troisième trimestre de 2010 et à 159 millions $ depuis le début de l'exercice, comparativement à 86 millions $ et à 262 millions $ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent.

Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels

Amortissement des immobilisations corporelles

L'amortissement des immobilisations corporelles de 647 millions $ au troisième trimestre de 2010 représente une augmentation de 11 millions $, ou de 1,7 %, comparativement à 636 millions $ à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de nos investissements dans de nouvelles immobilisations qui ont une durée de vie utile plus courte que celles de notre infrastructure réseau traditionnelle.

L'amortissement des immobilisations corporelles de 1 887 millions $ depuis le début de l'exercice 2010 représente une diminution de 4 millions $, ou 0,2 %, comparativement à 1 891 millions $ en 2009. Cette diminution découle des changements mineurs apportés aux taux d'amortissement utilisés selon la méthode de l'amortissement par classes homogènes, en partie neutralisée par nos investissements dans de nouvelles immobilisations qui ont une durée de vie utile plus courte que celles de notre infrastructure réseau traditionnelle.

Amortissement des actifs incorporels

L'amortissement des actifs incorporels de 181 millions $ au troisième trimestre de 2010 et de 549 millions $ depuis le début de l'exercice 2010 représente une diminution de 11 millions $, ou 5,7 %, et de 27 millions $, ou 4,7 %, respectivement, comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent. Ces diminutions pour les deux périodes s'expliquent par le fait qu'un actif incorporel a été intégralement amorti à la fin de 2009, ce qui a été partiellement contrebalancé par l'accroissement du volume de nos immobilisations.

Frais de restructuration et autres

Nous avons comptabilisé un montant de 135 millions $ au troisième trimestre de 2010 et de 172 millions $ depuis le début de l'exercice 2010. Ces frais comprennent :

- des frais de 5 millions $ au troisième trimestre de 2010 et de 23 millions $ depuis le début de l'exercice 2010 chez Bell, et de 3 millions $ au troisième trimestre de 2010 et de 18 millions $ depuis le début de l'exercice 2010 chez Bell Aliant relativement aux initiatives de réduction de la main-d'œuvre à l'égard du départ volontaire et involontaire d'employés
- des frais de 3 millions $ au troisième trimestre de 2010 et de 8 millions $ depuis le début de l'exercice 2010 chez Bell relatifs à la réinstallation d'employés et à la fermeture de locaux rendus inutiles par suite des initiatives de réduction de la main-d'œuvre
- d'autres frais de 124 millions $ au troisième trimestre de 2010 et de 123 millions $ depuis le début de l'exercice, lesquels sont principalement attribuables à la décision du CRTC d'inclure les intérêts et d'autres montants dans le solde de notre compte de report.

Nous avions comptabilisé un montant de 191 millions $ au troisième trimestre de 2009 et de 445 millions $ depuis le début de l'exercice 2009. Ces frais comprenaient :

- des frais de 12 millions $ au troisième trimestre de 2009 et de 186 millions $ depuis le début de l'exercice 2009 chez Bell, et de 13 millions $ au troisième trimestre de 2009 et de 24 millions $ depuis le début de l'exercice 2009 chez Bell Aliant relativement aux initiatives de réduction de la main-d'œuvre à l'égard du départ volontaire et involontaire d'employés
- des frais de 13 millions $ au troisième trimestre de 2009 et de 66 millions $ depuis le début de l'exercice 2009 liés à la réinstallation d'employés et à la fermeture de locaux rendus inutiles par suite des initiatives de réduction de la main-d'œuvre, des charges liées à la réinstallation et à l'inutilisation de locaux ainsi que des frais de résiliation de baux relatifs à la réinstallation des employés dans des bureaux périphériques de Calgary, de Toronto et de Montréal
- d'autres frais de 153 millions $ au troisième trimestre de 2009 et de 169 millions $ depuis le début de l'exercice. Ces frais sont principalement liés à la décision de la Cour suprême du Canada, rendue en septembre 2009, de confirmer la décision du CRTC, selon laquelle le solde de notre compte de report peut être utilisé pour l'expansion du service à large bande ou être remis à nos clients. Compte tenu de cette décision, nous avons comptabilisé des frais de 152 millions $ pour les exercices 2002 à 2006 au troisième trimestre de 2009.

Autres (charges) produits

Les autres charges de 19 millions $ au troisième trimestre de 2010 comprennent une prime de 11 millions $ au titre du remboursement anticipé d'un montant de 345 millions $ sur un montant total de 750 millions $ de billets à moyen terme à 4,72 % de Bell Aliant, échéant en septembre 2011. Depuis le début de l'exercice, les autres produits, de 121 millions $, comprennent un gain à la vente de notre participation dans SkyTerra Communications Inc., en partie contrebalancé par le coût de la prime susmentionnée relativement à Bell Aliant.

Les autres charges de 46 millions $ depuis le début de l'exercice 2009 se rapportent à un montant de 29 millions $ au titre du remboursement anticipé de débentures de série M-16 de Bell Canada et à une charge de 16 millions $ au titre du remboursement anticipé de billets de série C de BCE Inc.

Intérêts débiteurs

Les intérêts débiteurs de 165 millions $ au troisième trimestre de 2010 et de 496 millions $ depuis le début de l'exercice 2010 représentent une diminution de 6 millions $, ou 3,5 %, et de 45 millions $, ou 8,3 %, respectivement, comparativement à 171 millions $ et à 541 millions $ aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, du fait de la baisse des taux d'intérêt sur les niveaux d'endettement existants et de la diminution des niveaux d'endettement moyens.

Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices de 51 millions $ au troisième trimestre de 2010 et de 414 millions $ depuis le début de l'exercice 2010 représentent une augmentation de 138 millions $ et de 187 millions $, respectivement, comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent. Dans les deux périodes, les impôts sur les bénéfices ont augmenté en raison de la hausse du bénéfice, partiellement neutralisée par la diminution des taux d'imposition prévus par la loi en 2010. Le règlement de positions fiscales incertaines a fait diminuer la charge d'impôts tant en 2010 qu'en 2009, mais la baisse a été plus marquée en 2009.

Part des actionnaires sans contrôle

La part des actionnaires sans contrôle de 79 millions $ au troisième trimestre de 2010 a diminué de 11 millions $, ou 12,2 %, comparativement à 90 millions $ à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison du coût de la prime relative au remboursement partiel des billets à moyen terme à 4,72 % de Bell Aliant.

Depuis le début de l'exercice, la part des actionnaires sans contrôle de 238 millions $ représente une diminution de 16 millions $, ou 6,3 %, comparativement à 254 millions $ à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la baisse du bénéfice chez Bell Aliant en 2010.

Bénéfice net et BPA

Le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires s'est chiffré à 528 millions $, ou 0,70 $ par action ordinaire, au troisième trimestre de 2010, par rapport au bénéfice net de 558 millions $, ou 0,72 $ par action ordinaire, à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette diminution est principalement imputable au fait que des gains sur placements avaient été réalisés en 2009, et elle est en partie compensée par la baisse des frais de restructuration et autres au troisième trimestre de 2010 comparativement au troisième trimestre de 2009.

Exclusion faite de l'incidence des frais de restructuration et autres et des gains nets et pertes nettes sur placements, le bénéfice net ajusté s'est établi à 621 millions $ au troisième trimestre de 2010, une diminution de 28 millions $ comparativement à 649 millions $ à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette diminution découle de l'incidence des règlements fiscaux, qui avaient été plus favorables en 2009, et elle a été partiellement compensée par la hausse du BAIIA et la baisse des intérêts débiteurs. Par conséquent, le BPA ajusté a diminué de 2,4 % au troisième trimestre de 2010 pour s'établir à 0,82 $ par action ordinaire, contre 0,84 $ par action ordinaire au troisième trimestre de 2009, ce qui reflète également l'incidence positive de la diminution du nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Depuis le début de l'exercice, le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires s'est chiffré à 1 726 millions $, ou 2,27 $ par action ordinaire, contre un bénéfice net de 1 281 millions $, ou 1,65 $ par action ordinaire, à la période correspondante de l'exercice précédent. Le bénéfice net a été plus élevé depuis le début de l'exercice 2010 en partie grâce à la diminution des frais de restructuration et autres comparativement à 2009, ainsi qu'aux gains sur placements plus élevés en 2010 comparativement à des pertes à la période correspondante de l'exercice précédent.

Exclusion faite de l'incidence des frais de restructuration et autres et des gains nets et pertes nettes sur placements, le bénéfice net ajusté a augmenté de 160 millions $, passant de 1 542 millions $ à 1 702 millions $ depuis le début de l'exercice 2010. Cette augmentation découle de la progression du BAIIA, de la réduction de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels ainsi que de la diminution des intérêts débiteurs et du nombre d'actions en circulation, et elle a été en partie contrebalancée par l'augmentation de la charge d'impôts. Par conséquent, le BPA ajusté a augmenté de 12,6 % depuis le début de l'exercice pour s'établir à 2,24 $ par action ordinaire, contre 1,99 $ par action ordinaire à la période correspondante de 2009.

ANALYSE SECTORIELLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	**T3 2010**	T3 2009	% DE VARIATION	**CUMUL ANNUEL 2010**	CUMUL ANNUEL 2009	% DE VARIATION
Services sur fil de Bell	**2 636**	2 659	(0,9 %)	**7 926**	7 826	1,3 %
Services sans fil de Bell	**1 274**	1 178	8,1 %	**3 637**	3 360	8,2 %
Éliminations intersectorielles	**(52)**	(49)	(6,1 %)	**(155)**	(148)	(4,7 %)
Bell	**3 858**	3 788	1,8 %	**11 408**	11 038	3,4 %
Bell Aliant	**762**	786	(3,1 %)	**2 294**	2 389	(4,0 %)
Éliminations intersectorielles	**(104)**	(117)	11,1 %	**(316)**	(342)	7,6 %
Total des produits d'exploitation	**4 516**	4 457	1,3 %	**13 386**	13 085	2,3 %

PRODUITS D'EXPLOITATION	**T3 2010**	T3 2009	% DE VARIATION	**CUMUL ANNUEL 2010**	CUMUL ANNUEL 2009	% DE VARIATION
Services sur fil de Bell	**341**	229	48,9 %	**1 358**	868	56,5 %
Services sans fil de Bell	**333**	354	(5,9 %)	**923**	992	(7,0 %)
Bell	**674**	583	15,6 %	**2 281**	1 860	22,6 %
Bell Aliant	**195**	199	(2,0 %)	**555**	580	(4,3 %)
Total des produits d'exploitation	**869**	782	11,1 %	**2 836**	2 440	16,2 %

Secteur Services sur fil de Bell

Produits d'exploitation du secteur Services sur fil de Bell

PRODUITS D'EXPLOITATION DU SECTEUR SERVICES SUR FIL DE BELL	**T3 2010**	T3 2009	% DE VARIATION	**CUMUL ANNUEL 2010**	CUMUL ANNUEL 2009	% DE VARIATION
Services locaux et d'accès	**759**	783	(3,1 %)	**2 279**	2 384	(4,4 %)
Services interurbains	**227**	264	(14,0 %)	**698**	813	(14,1 %)
Services de données	**900**	892	0,9 %	**2 721**	2 723	(0,1 %)
Services vidéo	**437**	400	9,3 %	**1 299**	1 176	10,5 %
Équipements et autres	**231**	241	(4,1 %)	**687**	493	39,4 %
Total des produits d'exploitation externes	**2 554**	2 580	(1,0 %)	**7 684**	7 589	1,3 %
Produits intersectoriels	**82**	79	3,8 %	**242**	237	2,1 %
Total des produits d'exploitation du secteur Services sur fil de Bell	**2 636**	2 659	(0,9 %)	**7 926**	7 826	1,3 %

Les produits d'exploitation du secteur Services sur fil de Bell ont totalisé 2 636 millions $ au troisième trimestre de 2010, en baisse de 0,9% contre 2 659 millions $ au troisième trimestre de 2009. Les diminutions des produits d'exploitation d'un exercice à l'autre, de 24 millions $ dans les services locaux et d'accès, de 37 millions $ dans les services interurbains et de 10 millions $ dans les équipements et autres, ont été partiellement compensées par les augmentations de 37 millions $ dans les services vidéo et de 8 millions $ dans les services de données.

Pour les neuf premiers mois de 2010, les produits d'exploitation du secteur Services sur fil de Bell ont augmenté de 1,3 % pour s'établir à 7 926 millions $, contre 7 826 millions $ à la période de neuf mois correspondante de 2009. Les améliorations des produits d'exploitation d'un exercice à l'autre, de 123 millions $ dans les services vidéo et de 194 millions $ dans les équipements et autres, ont été partiellement contrebalancées par les diminutions de 105 millions $ dans les services locaux et d'accès, de 115 millions $ dans les services interurbains et de 2 millions $ dans les services de données.

Services locaux et d'accès

Les produits d'exploitation des services locaux et d'accès ont diminué de 3,1 % et de 4,4 % au troisième trimestre et pour les neuf premiers mois de 2010, respectivement, pour s'établir à 759 millions $ et à 2 279 millions $, contre 783 millions $ et 2 384 millions $ aux périodes correspondantes de 2009. La diminution d'un exercice à l'autre est principalement imputable à l'érosion continue du nombre d'abonnés des SAR et aux pressions visant à établir de nouveaux prix, principalement dans nos secteurs des grandes entreprises et du marché de masse, du fait de la vive concurrence exercée sur les prix dans le marché. Bien que les produits d'exploitation des services locaux et d'accès aient diminué d'un exercice à l'autre, le rythme de diminution s'est considérablement amélioré ce trimestre et représente notre meilleure performance depuis plus de cinq ans, en raison de l'incidence favorable des majorations de prix appliquées au début de 2010 sur nos ensembles de Bell Téléphonie et de la réduction continue des pertes nettes liées aux SAR.

Nos pertes nettes liées aux SAR au troisième trimestre et pour les neuf premiers mois de 2010 se sont établies à 92 169 et à 321 145, respectivement, ce qui représente des améliorations de 10,6 % et de 5,5 % par rapport à des pertes nettes de 103 087 et de 339 921 subies aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ce résultat traduit la diminution d'un exercice à l'autre du nombre de pertes d'abonnés résidentiels des SAR, qui s'est amélioré de 10,3 % au troisième trimestre de 2010 et de 5,7 % depuis le début de l'exercice. Malgré le fait que nos concurrents dans la câblodistribution et les entreprises de services locaux concurrents (ESLC) continuent de pratiquer des prix bas et d'être actifs au chapitre de l'activité promotionnelle et en dépit des répercussions de la substitution par le sans-fil, la réduction d'un exercice à l'autre des pertes d'abonnés des SAR est attribuable aux avantages découlant du groupage des services, à la reconquête d'un nombre accru de clients, à la réduction des pertes de clients au profit des ESLC ainsi qu'à la prestation d'un bon service pendant les périodes de pointe, soit les déménagements en juillet, au Québec, et la rentrée scolaire aux mois d'août et de septembre.

Malgré le maintien d'une demande faible pour les nouvelles installations en raison de la lenteur de la reprise économique, les pertes d'abonnés des SAR d'affaires au troisième trimestre de 2010 ont diminué d'un exercice à l'autre, affichant une amélioration de 11,3 % au troisième trimestre de 2010 et de 5,1 % depuis le début de l'exercice. Ce résultat est principalement attribuable à la diminution du nombre de débranchements comparativement à 2009, ce qui reflète la stabilisation de l'économie et l'efficacité des stratégies de fidélisation de la clientèle.

Au 30 septembre 2010, notre clientèle combinée d'abonnés résidentiels et d'affaires des SAR totalisait 6 539 877 lignes (comprenant 3 645 437 lignes résidentielles et 2 894 440 lignes d'affaires), comparativement à 6 968 525 lignes (comprenant 3 965 540 lignes résidentielles et 3 002 985 lignes d'affaires) à la fin du troisième trimestre de 2009. Bien que nous ayons enregistré une diminution au chapitre des pertes d'abonnés des SAR d'un exercice à l'autre, le rythme annualisé d'érosion de notre clientèle totale des SAR a été de 6,2 % ce trimestre, comparativement à 5,9 % au troisième trimestre de 2009, surtout en raison de l'incidence défavorable d'une diminution de la clientèle en 2010. D'un exercice à l'autre, le rythme annualisé d'érosion de notre clientèle des SAR résidentiels s'est établi à 8,1 % ce trimestre, en hausse comparativement à 7,6 % au troisième trimestre de 2009, tandis que notre taux annualisé d'érosion de la clientèle des SAR d'affaires est demeuré relativement stable, s'établissant à 3,6 % comparativement à 3,7 % au troisième trimestre de 2009. Toutefois, si l'on compare avec les premier et deuxième trimestres de l'exercice, le rythme annualisé d'érosion de notre clientèle des SAR résidentiels et d'affaires est demeuré relativement stable.

Services interurbains

Les produits d'exploitation des services interurbains se sont établis à 227 millions $ et à 698 millions $ au troisième trimestre et pour les neuf premiers mois de 2010, comparativement à 264 millions $ et à 813 millions $ aux périodes correspondantes de 2009. Les diminutions de 14,0 % et de 14,1 % d'un exercice à l'autre reflètent essentiellement la diminution des volumes de minutes facturés découlant de l'érosion des SAR résidentiels et d'affaires, de la concurrence tarifaire, des pressions exercées sur les tarifs dans nos marchés d'affaires et de gros ainsi que de la substitution technologique en faveur du sans-fil et d'Internet. L'adoption continue, par les clients des services résidentiels, de plans offrant un volume d'utilisation illimité ou un volume d'utilisation élevé pour un prix mensuel fixe au lieu de tarifs à la minute ainsi que l'accroissement de l'adoption, par les petites entreprises clientes, de plans moins coûteux afin d'optimiser leurs dépenses globales de télécommunications ont aussi contribué à la baisse des produits d'exploitation des services interurbains en 2010 comparativement à l'exercice précédent.

Services de données

Les produits d'exploitation des services de données ont totalisé 900 millions $ au troisième trimestre de 2010, en hausse de 0,9 % par rapport à 892 millions $ au trimestre correspondant de l'exercice précédent. L'augmentation d'un exercice à l'autre est attribuable à la hausse des produits d'exploitation des services Internet résidentiels découlant principalement de la croissance du PMU, à l'augmentation des produits d'exploitation des services de connectivité large bande IP générés par notre unité Marchés Affaires ainsi qu'à la croissance des ventes d'équipements de données à des grandes entreprises clientes dans le secteur financier. La baisse continue des produits d'exploitation des services de données traditionnels a contrebalancé dans une large mesure l'amélioration des produits d'exploitation des services de données ce trimestre. La diminution des produits d'exploitation des services de données traditionnels est attribuable à la migration continue des clients d'affaires vers les systèmes IP, aux pertes dues à la concurrence, aux pressions sur les prix dans nos segments de marché d'affaires et de gros et aux volumes moindres

de circuits d'accès au réseau numérique de la part des clients d'affaires qui continuent de se montrer prudents en matière de dépenses dans le contexte économique actuel. Pour les neuf premiers mois de 2010, les produits d'exploitation des services de données sont demeurés essentiellement inchangés, s'établissant à 2 721 millions $ comparativement à 2 723 millions $ l'exercice précédent.

Nous avons ajouté presque le même nombre d'abonnés nets des services Internet haute vitesse au troisième trimestre de 2010 qu'au trimestre correspondant de l'exercice précédent, bien que le marché du service Internet à large bande soit en voie de saturation, que le phénomène de substitution par le sans-fil soit en croissance et que nos concurrents continuent de présenter des offres accrocheuses de recrutement d'abonnés, en particulier lors de la rentrée scolaire. Notre performance ce trimestre reflète également un nombre moindre de débranchements parmi la clientèle résidentielle et d'affaires d'un exercice à l'autre. Dans ce contexte, nos activations nettes se sont établies au troisième trimestre de 2010 à 21 668, comparativement aux activations nettes de 21 531 au troisième trimestre de 2009, ce qui porte à 2 085 227 le nombre total de nos connexions à Internet haute vitesse au 30 septembre 2010. Pour les neuf premiers mois de 2010, nous avons ajouté 28 236 nouveaux abonnés nets à Internet haute vitesse, comparativement à 29 810 à la période correspondante de 2009.

Services vidéo

Les produits d'exploitation des services vidéo ont augmenté de 9,3 % au troisième trimestre de 2010 et de 10,5 % pour les neuf premiers mois de l'exercice, pour s'établir à 437 millions $ et à 1 299 millions $, respectivement, contre 400 millions $ et 1 176 millions $ aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, par suite de l'augmentation du PMU et de la croissance du nombre d'abonnés. Le PMU des services vidéo s'est amélioré, passant à 73,34 $ par mois au troisième trimestre de 2010, contre 69,35 $ par mois au troisième trimestre de 2009, soit une hausse de 5,8 %, ou de 3,99 $. L'amélioration du PMU des services vidéo d'un exercice à l'autre est attribuable à la transition d'abonnés vers des blocs de programmation d'émissions dont le prix est plus élevé, qui s'explique en partie par le fait que les clients adoptent de plus en plus des décodeurs de qualité supérieure, et aux majorations de tarifs. De la même manière, le PMU des services vidéo pour les neuf premiers mois de 2010 a augmenté de 4,05 $, ou de 5,9 %, d'un exercice à l'autre, pour s'établir à 73,11 $ par mois.

Nous avons ajouté 18 538 abonnés nets des services vidéo au troisième trimestre de 2010, comparativement à 40 665 au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Ce résultat porte à 48 202 le nombre total des activations nettes pour les neuf premiers mois de 2010, en baisse contre 72 426 pour la période de neuf mois correspondante de 2009. Malgré le succès du lancement commercial de Bell Télé Fibe (notre service de télé IP), le 13 septembre 2010, dans certains secteurs de Toronto et de Montréal, ce qui a eu une incidence positive sur le nombre d'activations de nouveaux abonnés vers la fin du trimestre et a accru le nombre d'activations de clients de gros, le nombre total d'activations nettes de services de télévision a diminué d'un exercice à l'autre, principalement à cause de l'augmentation du taux de désabonnement dans les services de détail découlant du fait que nos concurrents dans la câblodistribution ont pratiqué des prix bas et ont été actifs au chapitre de l'activité promotionnelle au cours du trimestre. Le taux de désabonnement de nos services vidéo tant au troisième trimestre que pour les neuf premiers mois de 2010 a augmenté pour s'établir à 1,6 % et à 1,3 %, respectivement, contre 1,4 % et 1,2 % aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Au 30 septembre 2010, notre clientèle des services vidéo totalisait 1 997 079 abonnés, ce qui représente une augmentation de 3,8 % depuis la fin du troisième trimestre de 2009.

Équipements et autres

Les produits d'exploitation des équipements et autres ont diminué de 4,1 % ce trimestre, pour s'établir à 231 millions $, contre 241 millions $ au troisième trimestre de 2009. La baisse d'un exercice à l'autre est principalement imputable à la diminution des ventes d'équipements, d'un exercice à l'autre, ainsi qu'aux offres promotionnelles de Bell Télé, qui ont réduit le prix moyen de détail de nos décodeurs de qualité supérieure. Pour les neuf premiers mois de 2010, les produits d'exploitation des équipements et autres ont augmenté de 39 % pour s'établir à 687 millions $, contre 493 millions $ à la période correspondante de 2009, surtout par suite de l'acquisition de La Source au troisième trimestre de 2009.

Bénéfice d'exploitation du secteur Services sur fil de Bell

Le bénéfice d'exploitation du secteur Services sur fil de Bell s'est établi à 341 millions $ au troisième trimestre de 2010, en hausse de 49 % par rapport à 229 millions $ au troisième trimestre de 2009. De la même manière, pour les neuf premiers mois de l'exercice, le secteur Services sur fil de Bell a enregistré un bénéfice d'exploitation de 1 358 millions $, comparativement à 868 millions $ pour les neuf premiers mois de 2009. Dans les deux cas, l'augmentation d'un exercice à l'autre est principalement attribuable aux éléments suivants :

- une progression des produits d'exploitation des services vidéo et Internet ainsi que des services de connectivité à large bande IP
- la compression des coûts de la main-d'œuvre résultant de la réduction de l'effectif et du recours moins fréquent à l'impartition en raison de l'amélioration de la productivité et de l'efficience, tant dans nos services extérieurs que dans nos centres d'appels
- les paiements moindres versés aux autres entreprises de télécommunications en raison de la diminution des tarifs pour le trafic établi sur leurs réseaux

- les économies de coûts réalisées par suite de la renégociation des contrats de service avec certains de nos fournisseurs de TI et d'autres fournisseurs externes
- la diminution des taux pour la couverture des dollars américains en 2010 relativement à nos achats libellés dans cette monnaie
- la diminution des impôts sur le capital et des coûts liés aux locaux
- la diminution de la charge nette au titre des avantages sociaux
- la baisse des frais de restructuration et autres.

L'incidence favorable de ces facteurs sur le bénéfice d'exploitation en 2010 a été en partie contrebalancée par :

- la réduction des produits d'exploitation au chapitre des services voix et données traditionnels générant des marges plus élevées, du fait de l'érosion de notre clientèle d'abonnés résidentiels des SAR, des pertes de clients d'affaires et des pressions de la concurrence sur les prix
- l'augmentation des coûts relatifs au service chez Bell Télé en raison d'une clientèle plus nombreuse et de l'accroissement des coûts de programmation attribuable à l'ajout de nouveau contenu et à la majoration des tarifs.

En outre, l'augmentation des charges d'exploitation et des frais de commercialisation de Bell au premier trimestre relativement à notre commandite des Jeux olympiques d'hiver de Vancouver a ralenti le bénéfice d'exploitation du secteur Services sur fil de Bell depuis le début de l'exercice 2010.

Secteur Services sans fil de Bell

Produits d'exploitation du secteur Services sans fil de Bell

PRODUITS D'EXPLOITATION DU SECTEUR SERVICES SANS FIL DE BELL	**T3 2010**	T3 2009	% DE VARIATION	**CUMUL ANNUEL 2010**	CUMUL ANNUEL 2009	% DE VARIATION
Services	**1 160**	1 056	9,8 %	**3 330**	3 047	9,3 %
Produits	**103**	106	(2,8 %)	**273**	276	(1,1 %)
Total des produits d'exploitation externes	**1 263**	1 162	8,7 %	**3 603**	3 323	8,4 %
Produits intersectoriels	**11**	16	(31,3 %)	**34**	37	(8,1 %)
Total des produits d'exploitation du secteur Services sans fil de Bell	**1 274**	1 178	8,1 %	**3 637**	3 360	8,2 %

Les produits d'exploitation du secteur Services sans fil de Bell, comprenant les produits d'exploitation tirés des services réseau et des produits, ont augmenté de 8,1 % pour s'établir à 1 274 millions $ au troisième trimestre de 2010 et de 8,2 % pour s'établir à 3 637 millions $ pour les neuf premiers mois de 2010, contre 1 178 millions $ et 3 360 millions $, respectivement, aux périodes correspondantes de l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation tirés des services sans fil ont enregistré une progression de 9,8 % ce trimestre, pour s'établir à 1 160 millions $, contre 1 056 millions $ au troisième trimestre de 2009. L'amélioration d'un exercice à l'autre découle de la croissance du nombre d'abonnés et de l'augmentation du PMU. De la même manière, les produits d'exploitation tirés des services sans fil ont augmenté de 9,3 % pour s'établir à 3 330 millions $ pour les neuf premiers mois de 2010, contre 3 047 millions $ à la période correspondante de 2009.

Malgré l'accroissement des ventes de téléphones intelligents ainsi que des activations brutes d'abonnés et des mises à niveau, les produits d'exploitation tirés des produits ont diminué de 2,8 % au troisième trimestre de 2010, pour s'établir à 103 millions $, contre 106 millions $ au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Ce résultat est imputable à la baisse du prix moyen des combinés et aux offres d'acquisition d'abonnés proposant des rabais en raison du niveau très élevé d'intensité de la concurrence, en particulier pendant la période de la rentrée scolaire. Pour les neuf premiers mois de 2010, les produits d'exploitation tirés des produits dans le sans-fil se sont établis à 273 millions $, relativement inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent.

À partir du troisième trimestre de 2009, le PMU, le taux de désabonnement et le coût d'acquisition dans le sans-fil reflètent la totalité des résultats de Virgin. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009, les premiers six mois reflètent notre participation antérieure de 50 %.

Le PMU pondéré a augmenté de 2,7 % et de 0,1 % au troisième trimestre et pour les neuf premiers mois de 2010, respectivement, pour s'établir à 53,54 $ et à 51,93 $ par mois, contre 52,13 $ et 51,90 $ par mois aux périodes correspondantes de 2009. L'amélioration d'un exercice à l'autre reflète l'augmentation du PMU des services postpayés et celui des services prépayés.

Le PMU des services postpayés a augmenté de 1,5 % pour s'établir à 65,04 $ par mois au troisième trimestre de 2010, comparativement à 64,09 $ par mois au troisième trimestre de 2009. De la même manière, pour les neuf premiers mois de 2010, le PMU des services postpayés a augmenté de 0,8 %, s'établissant à 63,50 $ par mois, contre 63,00 $ par mois à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette augmentation est attribuable à la croissance du PMU des services de données reflétant l'utilisation plus intensive de la messagerie texte, du courriel, de l'accès Internet sans fil et d'autres applications mobiles concordant avec la vente d'un nombre plus élevé de téléphones intelligents et d'autres appareils de transmission de données, ainsi que la popularité croissante des plans de services de données. L'augmentation des produits d'exploitation tirés des services interurbains, attribuable à la hausse des tarifs pour les plans d'interurbains sans fil et à l'utilisation plus intensive dans le contexte d'une reprise économique, a également contribué à l'amélioration du PMU des services postpayés en 2010. La diminution de la composante services téléphoniques du PMU, découlant principalement de l'adoption de plus en plus fréquente par les abonnés de plans tarifaires plus généreux offrant davantage de services et de minutes d'appels, pour des prix mensuels moindres (y compris l'élimination des frais d'accès au système pour les nouveaux plans lancés en novembre 2009, qui est seulement partiellement compensée par une majoration mensuelle de 5 $), ainsi que des pressions de la concurrence sur les prix découlant de l'augmentation du taux de pénétration des marques économiques/complémentaires dans le marché et de l'émergence de nouveaux fournisseurs de services sans fil sur le marché a freiné l'amélioration du PMU des services postpayés d'un exercice à l'autre.

Le PMU des services prépayés a augmenté pour s'établir à 18,85 $ par mois et à 18,02 $ par mois au troisième trimestre et pour les neuf premiers mois de 2010, respectivement, contre 18,36 $ par mois et 16,83 $ par mois aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, principalement par suite de l'augmentation de l'utilisation moyenne par abonné.

Pour les mêmes raisons que celles qui sont susmentionnées, sur une base pro forma, en supposant que l'acquisition de Virgin soit survenue le 1er janvier 2009, le PMU des services postpayés a augmenté de 0,9 % pour s'établir à 63,50 $ par mois, depuis le début de l'exercice, contre 62,91 $ par mois. Le PMU des services prépayés s'est amélioré de 4,6 % pour s'établir à 18,02 $ par mois pour les neuf premiers mois de 2010, contre 17,22 $ par mois à la période correspondante de l'exercice précédent.

Les activations brutes dans le sans-fil ont augmenté de 7,3 % au troisième trimestre de 2010 et de 13,9 % pour les neuf premiers mois de 2010, pour s'établir à 537 295 et à 1 446 768, respectivement, comparativement à 500 895 et à 1 270 498 aux périodes correspondantes de 2009. L'amélioration d'un exercice à l'autre est attribuable au nombre accru d'activations brutes de services postpayés.

Les activations brutes de services postpayés ont totalisé 368 154 au troisième trimestre de 2010, en hausse de 22,0 % comparativement à 301 876 au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Les activations brutes de services postpayés ont représenté environ 69 % du total des activations brutes au troisième trimestre de 2010, comparativement à 60 % au trimestre correspondant de l'exercice précédent. De la même manière, depuis le début de l'exercice, les activations brutes de services postpayés ont augmenté de 23,4 % pour s'établir à 933 045 pour les neuf premiers mois de 2010, contre 755 893. L'augmentation d'un exercice à l'autre des activations brutes de services postpayés reflète notre large éventail de téléphones intelligents dernier cri et autres combinés mobiles très recherchés, l'accueil enthousiaste réservé par les clients à nos offres promotionnelles, l'expansion du réseau de distribution ainsi que le lancement du nouveau réseau HSPA+ en novembre 2009.

Les activations brutes de services prépayés ont diminué de 15,0 % au troisième trimestre de 2010, pour s'établir à 169 141, contre 199 019 au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement du fait que nous ciblons davantage les acquisitions d'abonnés des services postpayés chez Bell Mobilité et Virgin et compte tenu des offres de recrutement accrocheuses lancées par des nouveaux venus dans le secteur du sans-fil en vue de recruter des abonnés générant une valeur moindre. Depuis le début de l'exercice, les activations brutes de services prépayés sont essentiellement inchangées, s'établissant à 513 723 comparativement à 514 605 pour les neuf premiers mois de 2009.

Notre taux de désabonnement pondéré a augmenté pour s'établir à 1,9 % au troisième trimestre et pour les neuf premiers mois de 2010, contre 1,8 % aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, par suite de la modeste augmentation du taux de désabonnement des services postpayés. Le taux de désabonnement des services postpayés a augmenté pour s'établir à 1,4 % au troisième trimestre de 2010, alors qu'il était de 1,3 % au trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui reflète principalement l'intensification de la concurrence, particulièrement dans le segment inférieur du marché de la consommation. Depuis le début de l'exercice, le taux de désabonnement des services postpayés est demeuré stable, s'établissant à 1,3 % par rapport à la période correspondante de 2009. Le taux de désabonnement des services prépayés au troisième trimestre a diminué pour s'établir à 3,4 %, alors qu'il était de 3,5 % au troisième trimestre de 2009, mais il a légèrement augmenté pour s'établir à 3,4 % pour les neuf premiers mois de 2010, alors qu'il était de 3,2 % à la période correspondante de l'exercice précédent.

Sur une base pro forma, notre taux de désabonnement pondéré a augmenté pour s'établir à 1,9 % pour les neuf premiers mois de 2010, alors qu'il était de 1,8 % à la période correspondante de l'exercice précédent, pour des raisons similaires à celles qui sont mentionnées ci-dessus. Le taux de désabonnement des services postpayés est demeuré stable à 1,3 %, d'un exercice à l'autre, depuis le début de l'exercice. Le taux de désabonnement des services prépayés a légèrement augmenté, passant à 3,4 % pour les neuf premiers mois de 2010, alors qu'il était de 3,3 % à la période correspondante de l'exercice précédent, pour des raisons similaires à celles qui sont mentionnées ci-dessus.

Principalement par suite de l'augmentation des activations brutes d'abonnés des services postpayés, le total des activations nettes d'abonnés du sans-fil a augmenté de 2,3 %, pour s'établir à 137 880 au troisième trimestre de 2010, contre 134 737 au trimestre correspondant de l'exercice précédent. De la même manière, pour les neuf premiers mois de 2010, le total des activations nettes a progressé de 39 %, d'un exercice à l'autre, pour s'établir à 291 964, comparativement à 209 748 en 2009. Les activations nettes de services postpayés, qui génèrent une valeur plus élevée, ont augmenté de 31 % ce trimestre, s'établissant à 159 465, et de 56 % depuis le début de l'exercice, s'établissant à 343 431, contre 121 692 et 220 894 aux périodes correspondantes de 2009. Cependant, compte tenu de la diminution des activations brutes de services prépayés, nous avons enregistré une perte nette d'abonnés de ces services de 21 585 au troisième trimestre de 2010 et de 51 467 pour les neuf premiers mois de l'exercice, comparativement à des ajouts nets de 13 045 et de 11 146 aux périodes correspondantes respectives en 2009. Au 30 septembre 2010, nous fournissions le service à 7 125 266 abonnés du sans-fil, ce qui représente une augmentation de 6,2 % depuis la fin du troisième trimestre de 2009.

Bénéfice d'exploitation du secteur Services sans fil de Bell

Notre secteur Services sans fil de Bell a enregistré un bénéfice d'exploitation de 333 millions $ au troisième trimestre de 2010, en baisse de 5,9 % contre 354 millions $ au troisième trimestre de 2009. La diminution d'un exercice à l'autre est imputable à divers facteurs, notamment les suivants :

- l'augmentation des coûts d'acquisition d'abonnés découlant principalement du nombre accru d'activations brutes
- la hausse des dépenses à l'égard de la fidélisation de la clientèle ainsi que de la mise à niveau des combinés
- l'augmentation des coûts visant à soutenir la croissance de l'utilisation des services de données et à étoffer le contenu et les services offerts dans le sans-fil
- l'augmentation des paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications par suite de l'utilisation accrue des services de transmission de données en itinérance
- l'accroissement des charges visant à maintenir le nouveau réseau HSPA+ et à en faire la promotion
- l'augmentation des coûts de la main-d'œuvre relativement à l'élargissement du réseau de distribution et à la prestation d'un service d'assistance à une clientèle croissante d'abonnés utilisant des appareils et des services de plus en plus perfectionnés
- l'augmentation au chapitre de la publicité.

L'augmentation des produits d'exploitation des services sans fil et l'incidence favorable sur les coûts des produits de la diminution des taux pour la couverture des dollars américains en 2010 relativement à nos achats d'appareils sans fil libellés dans cette monnaie ont partiellement compensé la diminution du bénéfice d'exploitation du secteur Services sans fil de Bell d'un exercice à l'autre.

Pour les neuf premiers mois de 2010, le bénéfice d'exploitation du secteur Services sans fil de Bell a diminué de 7,0 % pour s'établir à 923 millions $, contre 992 millions $ à la période de neuf mois correspondante de l'exercice précédent, principalement pour les mêmes raisons qu'au troisième trimestre de 2010.

Le coût d'acquisition d'abonnés du sans-fil par activation brute a augmenté pour s'établir à 392 $ et à 377 $ au troisième trimestre et pour les neuf premiers mois de 2010, respectivement, contre 320 $ et 352 $ aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Malgré l'incidence favorable de la croissance marquée du nombre d'activations brutes, le coût d'acquisition d'abonnés du sans-fil a été plus élevé en 2010 qu'à l'exercice précédent, principalement par suite de l'augmentation des subventions sur les combinés et des commissions de vente découlant d'une proportion plus élevée d'activations d'abonnés des services postpayés et des utilisateurs de téléphones intelligents d'un exercice à l'autre.

Sur une base pro forma, le coût d'acquisition d'abonnés du sans-fil par activation brute a augmenté pour s'établir à 377 $ pour les neuf premiers mois de 2010, contre 340 $ à la période correspondante de l'exercice précédent, pour des raisons similaires à celles qui sont mentionnées ci-dessus.

Secteur Bell Aliant

Produits d'exploitation de Bell Aliant

PRODUITS D'EXPLOITATION DU SECTEUR BELL ALIANT	**T3 2010**	T3 2009	% DE VARIATION	**CUMUL ANNUEL 2010**	CUMUL ANNUEL 2009	% DE VARIATION
Services locaux et d'accès	**323**	340	(5,0 %)	**965**	1 014	(4,8 %)
Services interurbains	**97**	104	(6,7 %)	**282**	305	(7,5 %)
Services de données	**165**	161	2,5 %	**488**	470	3,8 %
Services sans fil	**21**	20	5,0 %	**60**	56	7,1 %
Équipements et autres	**93**	90	3,3 %	**304**	328	(7,3 %)
Total des produits d'exploitation externes	**699**	715	(2,2 %)	**2 099**	2 173	(3,4 %)
Produits intersectoriels	**63**	71	(11,3 %)	**195**	216	(9,7 %)
Total des produits d'exploitation de Bell Aliant	**762**	786	(3,1 %)	**2 294**	2 389	(4,0 %)

Les produits d'exploitation de Bell Aliant ont diminué de 3,1 % pour s'établir à 762 millions $ au troisième trimestre de 2010 et de 4,0 % pour s'établir à 2 294 millions $ pour les neuf premiers mois de l'exercice, contre 786 millions $ et 2 389 millions $ aux périodes correspondantes respectives de 2009. La diminution d'un exercice à l'autre découle de l'érosion continue au chapitre des services voix et données traditionnels de Bell Aliant. Ces baisses ont été partiellement compensées par l'augmentation des produits d'exploitation découlant de la croissance des services Internet et de connectivité à large bande IP, ainsi que des services sans fil. L'augmentation des ventes de produits de TI a également contribué à freiner la baisse, d'un exercice à l'autre, des produits d'exploitation de Bell Aliant ce trimestre.

Les produits d'exploitation des services locaux et d'accès ont diminué de 5,0 % et de 4,8 % au troisième trimestre et pour les neuf premiers mois de 2010, respectivement, pour s'établir à 323 millions $ et à 965 millions $, contre 340 millions $ et 1 014 millions $ aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ce résultat est attribuable à la baisse de 4,7 % du nombre d'abonnés aux SAR depuis la fin du troisième trimestre de 2009, ce qui reflète les pertes de clients dues à la concurrence étant donné que nos concurrents pratiquent des prix bas et qu'ils accroissent leur part du marché concurrentiel de la téléphonie par câble; il est aussi attribuable à la substitution par d'autres services, y compris le sans-fil et les services voix sur protocole Internet (voix sur IP). La diminution des produits d'exploitation a été atténuée par les majorations de tarifs dans certaines zones du territoire de Bell Aliant. Au 30 septembre 2010, Bell Aliant fournissait le service à 2 830 000 abonnés des SAR, comparativement à 2 970 000 il y a un an.

Les produits d'exploitation des services interurbains se sont établis à 97 millions $ ce trimestre et à 282 millions $ depuis le début de l'exercice, en baisse de 6,7 % et de 7,5 %, respectivement, comparativement à 104 millions $ et à 305 millions $ aux périodes correspondantes de 2009. Les diminutions sont imputables aux baisses d'un exercice à l'autre des minutes d'utilisation en raison des pertes d'abonnés des SAR dues à la concurrence et du phénomène de substitution technologique favorisant les appels sur sans-fil et les services IP. Le fait que les clients des services résidentiels continuent de délaisser les plans d'appels à la minute pour donner la préférence aux plans à prix fixe a également contribué à la diminution des produits d'exploitation des services interurbains de Bell Aliant du présent exercice.

Les produits d'exploitation des services de données ont augmenté de 2,5 % et de 3,8 % au troisième trimestre et pour les neuf premiers mois de 2010, respectivement, pour s'établir à 165 millions $ et à 488 millions $, contre 161 millions $ et 470 millions $ aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces améliorations d'un exercice à l'autre sont essentiellement attribuables à l'augmentation des produits d'exploitation du service Internet découlant d'une augmentation de 5,1 % du nombre d'abonnés au service haute vitesse et d'une amélioration du PMU des services résidentiels attribuable à la croissance des services à valeur ajoutée et aux majorations de tarifs en 2009. Au 30 septembre 2010, Bell Aliant comptait 839 000 abonnés à Internet haute vitesse, comparativement à 798 000 il y a un an.

Les produits d'exploitation des services sans fil ont progressé de 5,0 % au troisième trimestre de 2010 pour s'établir à 21 millions $, contre 20 millions $ au troisième trimestre de 2009, et de 7,1 % pour les neuf premiers mois de 2010 pour s'établir à 60 millions $, contre 56 millions $ pour la période de neuf mois correspondante de l'exercice précédent, surtout en raison de la croissance de la clientèle. Au 30 septembre 2010, Bell Aliant comptait 129 000 abonnés du sans-fil, ce qui représente une hausse de 7,5 % depuis la fin du troisième trimestre de 2009.

Les produits d'exploitation des équipements et autres ont augmenté de 3,3 % ce trimestre, pour s'établir à 93 millions $, contre 90 millions $ au troisième trimestre de 2009. L'augmentation d'un exercice à l'autre est surtout attribuable à l'augmentation des produits d'exploitation tirés des produits de TI. Depuis le début de l'exercice, les produits d'exploitation des équipements et autres ont diminué de 7,3 % pour s'établir à 304 millions $, contre 328 millions $ pour les neuf premiers mois de 2009, principalement du fait de la baisse des produits d'exploitation tirés des produits de TI, découlant du fait que certaines ventes qui avaient été réalisées en 2009 ne se sont pas répétées cette année.

Bénéfice d'exploitation du secteur Bell Aliant

Le bénéfice d'exploitation du secteur Bell Aliant a diminué de 2,0 % pour s'établir à 195 millions $ au troisième trimestre de 2010, contre 199 millions $ au troisième trimestre de 2009. La diminution d'un exercice à l'autre est surtout imputable à la baisse des produits d'exploitation, en partie compensée par la compression des coûts de la main-d'œuvre par suite des programmes de réduction de l'effectif ainsi que par les gains d'efficience que nous continuons d'obtenir par suite de diverses mesures, ce qui a permis le recours moins fréquent à des consultants et à de la main-d'œuvre contractuelle pour les services de TI. Diverses mesures au chapitre de la maîtrise des coûts et autres mesures de réduction des charges, qui ont donné lieu à une diminution des frais de vente, généraux et administratifs ainsi que des frais de restructuration et autres d'un exercice à l'autre, ont également ralenti la diminution du bénéfice d'exploitation de Bell Aliant ce trimestre. De la même manière, le bénéfice d'exploitation de Bell Aliant pour les neuf premiers mois de l'exercice a diminué de 4,3 % pour s'établir à 555 millions $, comparativement à 580 millions $ à la période correspondante de 2009.

Gestion financière et des capitaux

La présente rubrique vous indique comment nous gérons notre encaisse et nos sources de financement afin de déployer notre stratégie et de produire des résultats financiers. Elle présente une analyse de notre situation financière, de nos flux de trésorerie et de notre liquidité sur une base consolidée.

DETTE NETTE

	30 SEPTEMBRE 2010	31 DÉCEMBRE 2009
Dette à court terme [1]	**1 139**	600
Dette à long terme	**9 899**	10 299
Titrisation de créances	**1 290**	1 305
Actions privilégiées	**2 770**	2 770
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**(1 185)**	(687)
Dette nette	**13 913**	14 287

(1) Inclut les avances bancaires et les effets à payer.

La dette nette a diminué de 374 millions $ pour s'établir à 13 913 millions $ pour les neuf premiers mois de 2010, une situation attribuable à l'augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Nous avons contracté des obligations de 218 millions $ au titre de contrats de location-acquisition, en partie contrebalancées par le produit de 139 millions $ découlant principalement de la vente de notre participation dans SkyTerra. Les flux de trésorerie disponibles de 1 923 millions $ pour les neuf premiers mois de 2010 ont servi en partie à payer les dividendes sur actions ordinaires de 972 millions $ et à racheter 12,6 millions d'actions ordinaires dans le cadre de l'OPRA dans le cours normal des activités de BCE Inc. de 2010, au coût de 375 millions $.

INFORMATION SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

(en millions)	**30 SEPTEMBRE 2010**	31 DÉCEMBRE 2009
Actions ordinaires	**755,6**	767,2
Options sur actions	**8,9**	11,3

Nous avions 755,6 millions d'actions ordinaires en circulation au 30 septembre 2010, une diminution de 11,6 millions par rapport au 31 décembre 2009, découlant du rachat par BCE Inc. de 12,6 millions d'actions ordinaires en circulation à des fins d'annulation dans le cadre de l'OPRA dans le cours normal des activités de 2010.

Le nombre d'options sur actions en cours au 30 septembre 2010 s'établissait à 8,9 millions, soit une diminution de 2,4 millions par rapport au 31 décembre 2009. Le prix d'exercice moyen pondéré de toutes les options sur actions en cours au 30 septembre 2010 était de 32 $. Du total des options sur actions en cours au 30 septembre 2010, 7,3 millions pouvaient être exercées au prix d'exercice moyen pondéré de 33 $. Au cours des neuf premiers mois de 2010 :

- 1,0 million d'options antérieurement attribuées ont été exercées
- 1,4 million d'options antérieurement attribuées ont expiré ou ont été frappées d'extinction.

FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente un sommaire des rentrées et des sorties de fonds.

	T3 2010	T3 2009	**CUMUL ANNUEL 2010**	CUMUL ANNUEL 2009
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	**1 670**	1 537	**4 156**	3 936
Distributions de Bell Aliant à BCE	**73**	73	**218**	219
Dépenses en immobilisations	**(748)**	(704)	**(1 937)**	(2 094)
Autres activités d'investissement	**(24)**	(38)	**(76)**	(78)
Dividendes en espèces versés sur actions privilégiées	**(25)**	(26)	**(80)**	(81)
Distributions en espèces versées par des filiales aux actionnaires sans contrôle	**(92)**	(93)	**(277)**	(277)
Flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant	**(42)**	(100)	**(81)**	(184)
Flux de trésorerie disponibles	**812**	649	**1 923**	1 441
Flux de trésorerie disponibles non distribués de Bell Aliant	**(31)**	27	**(137)**	(35)
Acquisitions d'entreprises	**–**	(313)	**13**	(334)
Cessions d'entreprises	**–**	10	**8**	10
Frais de transformation en société fermée	**–**	–	**–**	(7)
Augmentation des placements	**–**	(2)	**(3)**	(3)
Diminution des placements	**6**	55	**139**	55
Remboursement net d'instruments d'emprunt	**(21)**	(661)	**(138)**	(1 143)
Dividendes en espèces versés sur actions ordinaires	**(329)**	(296)	**(972)**	(891)
Émission d'actions ordinaires	**15**	–	**28**	2
Rachat d'actions ordinaires	**(125)**	–	**(375)**	(894)
Autres activités de financement	**(70)**	(38)	**11**	(79)
Flux de trésorerie provenant des activités abandonnées	**–**	(8)	**1**	4
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**257**	(577)	**498**	(1 874)

Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont établis à 1 670 millions $ au troisième trimestre de 2010, une augmentation de 133 millions $, ou de 8,7 %, comparativement à 1 537 millions $ au troisième trimestre de 2009. L'augmentation est principalement attribuable à une diminution de 35 millions $ des paiements liés à la restructuration et autres en raison de la baisse des coûts au chapitre des initiatives de réduction de la main-d'œuvre et des coûts liés aux locaux, à une augmentation de 10 millions $ du BAIIA, en excluant la charge nette au titre des avantages sociaux, et à une amélioration au chapitre du fonds de roulement. Ces augmentations ont été en partie contrebalancées par l'augmentation de 28 millions $ des impôts payés en raison des remboursements reçus en 2009, ainsi que par la hausse de 16 millions $ des cotisations aux régimes de retraite.

Pour les neuf premiers mois de 2010, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont établis à 4 156 millions $, une augmentation de 220 millions $, ou de 5,6 %, comparativement à 3 936 millions $ pour les neuf premiers mois de 2009. Depuis le début de l'exercice, l'augmentation est attribuable aux facteurs suivants :

- une diminution de 74 millions $ des paiements liés à la restructuration et autres en raison de la baisse des coûts au chapitre des initiatives de réduction de la main-d'œuvre et des coûts liés aux locaux
- une diminution de 70 millions $ des impôts payés en raison des économies réalisées par suite d'une cotisation volontaire de 500 millions $ à un régime de retraite faite en 2009
- une diminution de 55 millions $ des paiements d'intérêts en raison des économies réalisées à ce chapitre par suite du remboursement sur la dette en 2009
- une amélioration au chapitre du fonds de roulement.

L'augmentation a été partiellement contrebalancée par une hausse de 132 millions $ des cotisations aux régimes de retraite.

Flux de trésorerie disponibles

Nos flux de trésorerie disponibles se sont chiffrés à 812 millions $ ce trimestre, soit une augmentation de 163 millions $ par rapport aux flux de trésorerie disponibles de 649 millions $ au troisième trimestre de 2009. Cette augmentation est attribuable à la progression de 133 millions $ des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et à la déduction moindre au titre des flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant de 58 millions $, partiellement contrebalancée par les dépenses en immobilisations supérieures de 44 millions $.

Pour les neuf premiers mois de 2010, les flux de trésorerie disponibles se sont chiffrés à 1 923 millions $, soit une augmentation de 482 millions $ par rapport aux flux de trésorerie disponibles de 1 441 millions $ pour les neuf premiers mois de 2009. Depuis le début de l'exercice, l'augmentation est attribuable aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation plus élevés de 220 millions $, aux dépenses en immobilisations moins élevées de 157 millions $ et à la déduction moindre au titre des flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant de 103 millions $.

Dépenses en immobilisations

Les dépenses en immobilisations de BCE se sont élevées à 748 millions $ au troisième trimestre de 2010, en hausse comparativement à 704 millions $ au trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui reflète la hausse des dépenses chez Bell. En pourcentage des produits d'exploitation, les dépenses en immobilisations de BCE se sont établies à 16,6 % ce trimestre, en hausse contre 15,8 % au troisième trimestre de 2009. Inversement, pour les neuf premiers mois de 2010, les dépenses en immobilisations de BCE se sont élevées à 1 937 millions $, en baisse comparativement à 2 094 millions $ à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui reflète la baisse des dépenses, principalement chez Bell. Par conséquent, les dépenses en immobilisations en pourcentage des produits d'exploitation ont diminué pour s'établir à 14,5 % depuis le début de l'exercice, contre 16,0 % à la période de neuf mois correspondante de l'exercice précédent.

Chez Bell, les dépenses en immobilisations ont augmenté de 7,6 % pour s'établir à 634 millions $ au troisième trimestre de 2010, contre 589 millions $ au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cela correspond à un ratio d'intensité du capital de 16,4 %, comparativement à 15,5 % au troisième trimestre de 2009. L'augmentation d'un exercice à l'autre est principalement imputable à la croissance des investissements dans notre réseau à large bande sur fil, reflétant la poursuite du déploiement de la fibre dans des quartiers résidentiels, de nouveaux immeubles en copropriété et autres immeubles à logements multiples, le déploiement du réseau FTTH dans la ville de Québec et dans de nouveaux complexes résidentiels urbains et suburbains en Ontario et au Québec, ainsi que la préparation en cours de notre réseau principal à l'appui du lancement de notre service de télé IP. Les dépenses accrues consenties pour la mise en œuvre des contrats conclus avec des clients d'affaires ont également contribué à l'augmentation des dépenses en immobilisations ce trimestre chez Bell, en partie compensées par le fait qu'en 2009, les dépenses avaient été plus élevées pour le déploiement du nouveau réseau HSPA+. Depuis le début de l'exercice, les dépenses en immobilisations chez Bell ont diminué de 8,4 % pour s'établir à 1 603 millions $, contre 1 750 millions $ pour les neuf premiers mois de 2009, ce qui correspond à des ratios d'intensité du capital de 14,1 % et de 15,9 %, respectivement. La diminution, d'un exercice à l'autre, pour les neuf premiers mois de 2010 est attribuable à la baisse des dépenses du secteur Services sans fil de Bell, comme il est indiqué ci-dessus, pour le troisième trimestre de 2010, et à la diminution des capitaux requis pour le maintien de notre infrastructure réseau traditionnelle.

Les dépenses en immobilisations chez Bell Aliant au troisième trimestre de 2010 sont demeurées essentiellement inchangées, d'un exercice à l'autre, s'établissant à 114 millions $, contre 115 millions $ au troisième trimestre de 2009. Pour les neuf premiers mois de 2010, les dépenses en immobilisations chez Bell Aliant ont diminué de 2,9 %, d'un exercice à l'autre, pour s'établir à 334 millions $, contre 344 millions $ l'exercice précédent, ce qui est principalement attribuable au fait que des dépenses, engagées en 2009, ne se sont pas répétées cette année. Il s'agissait de dépenses liées à un contrat à long terme avec Bell visant à fournir un réseau de transport amélioré reliant les stations cellulaires de Bell Mobilité dans le Canada atlantique et celles de régions du Québec et de l'Ontario.

Acquisitions d'entreprises

Nous avions investi 313 millions $ au troisième trimestre de 2009 et 334 millions $ pour les neuf premiers mois de 2009 pour acquérir la participation de 50 % dans Virgin que nous ne détenions pas déjà ainsi que la quasi-totalité des actifs du détaillant national de produits électroniques La Source.

Diminution des placements

La diminution des placements de 139 millions $ pour les neuf premiers mois de 2010 découle de la vente de notre placement dans SkyTerra au premier trimestre de 2010.

Instruments d'emprunt

Au troisième trimestre de 2010, les remboursements de 21 millions $ sur la dette incluaient le remboursement anticipé par Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (Bell Aliant, société en commandite), d'un montant en capital de 345 millions $ au titre de billets à moyen terme et son émission d'un montant en capital de 350 millions $ de billets à moyen terme. Les remboursements effectués ce trimestre comprennent également des paiements en vertu de contrats de location-acquisition, en partie contrebalancés par l'augmentation des emprunts sous forme d'effets à payer et d'avances bancaires chez Bell Aliant. Les remboursements sur la dette nette de 138 millions $ pour les neuf premiers mois de 2010 comprenaient également le remboursement d'un montant de 125 millions $ au titre de débentures en ce qui a trait à Bell Canada et des paiements en vertu de contrats de location-acquisition, en partie contrebalancés par l'augmentation des emprunts sous forme d'effets à payer et d'avances bancaires chez Bell Aliant.

Au troisième trimestre de 2009, les remboursements sur la dette comprenaient le remboursement d'un montant de 600 millions $ au titre de débentures en ce qui a trait à Bell Canada et des paiements en vertu de contrats de location-acquisition. Depuis le début de l'exercice, en 2009, les remboursements sur la dette comprenaient le remboursement d'un montant de 1 300 millions $ au titre de débentures en ce qui a trait à Bell Canada, un montant de 650 millions $ au titre d'effets en ce qui a trait à BCE Inc., un montant de 150 millions $ au titre de facilités de crédit en ce qui a trait à Bell Aliant, des montants de 155 millions $ au titre d'avances bancaires et d'effets à payer et des paiements en vertu de contrats de location-acquisition. Ces paiements ont été partiellement contrebalancés par l'émission, par Bell Canada, de débentures à moyen terme d'un montant en capital de 1 milliard $ et l'émission, par Bell Aliant, société en commandite, de billets à moyen terme d'un montant en capital de 350 millions $.

Dividendes en espèces versés sur actions ordinaires

Pour le troisième trimestre de 2010, les dividendes en espèces versés sur actions ordinaires ont augmenté, passant de 296 millions $ à 329 millions $, car nous avons versé un dividende de 0,435 $ par action ordinaire, comparativement à un dividende de 0,385 $ par action ordinaire au troisième trimestre de 2009. Depuis le début de l'exercice 2010, les dividendes en espèces versés sur actions ordinaires ont augmenté, passant de 891 millions $ à 972 millions $, car nous avons versé un dividende en espèces de 1,275 $ par action ordinaire, comparativement à un dividende en espèces de 1,135 $ par action ordinaire pour les neuf premiers mois de 2009. Ces augmentations ont été en partie compensées par le nombre moindre d'actions ordinaires en circulation en 2010 comparativement à 2009.

Rachat d'actions ordinaires

Au troisième trimestre de 2010, BCE Inc. a racheté et annulé 4,1 millions d'actions ordinaires, pour un décaissement total de 125 millions $ dans le cadre de l'OPRA dans le cours normal des activités de 2010. Depuis le début de l'exercice, BCE Inc. a racheté et annulé 12,6 millions d'actions ordinaires, pour un décaissement total de 375 millions $.

Au cours des trois premiers trimestres de 2009, BCE Inc. a racheté et annulé 36,0 millions d'actions ordinaires, pour un décaissement total de 894 millions $. L'OPRA dans le cours normal des activités de 2008 et de 2009 a pris fin en mai 2009.

COTES DE CRÉDIT

Nos principales cotes de crédit au 3 novembre 2010 sont inchangées par rapport à celles qui sont décrites dans le rapport de gestion annuel 2009 de BCE. Le 10 septembre 2010, DBRS Limited et Standard & Poor's Financial Services LLC ont confirmé les cotes de la dette à long terme et de la dette à court terme de BCE Inc. et de Bell Canada à la suite de l'annonce par BCE Inc. de son intention d'acquérir la participation de 85 % dans CTV qu'elle ne détenait pas déjà. Moody's Investors Service, Inc. a indiqué qu'elle ne modifiait pas les cotes à la suite de l'annonce.

LIQUIDITÉ

Nos besoins de liquidités pour 2010 sont essentiellement inchangés par rapport à ceux qui sont décrits dans le rapport de gestion annuel 2009 de BCE.

Les sources de financement disponibles pour l'acquisition de CTV comprennent une nouvelle facilité de crédit non garantie pleinement engagée de 2 milliards $ conclue le 28 octobre 2010 par Bell Canada avec un consortium d'institutions financières, de nouvelles actions ordinaires de BCE Inc. d'une valeur de 750 millions $, qui seront émises à l'intention de Woodbridge Limited ou d'une société liée à cette dernière, et l'encaisse excédentaire.

ÉVÉNEMENTS RÉCENTS CONCERNANT LES LITIGES

Le texte qui suit est une mise à jour des litiges décrits à la rubrique intitulée *Litiges* aux pages 33 à 40 de la notice annuelle 2009 de BCE déposée auprès des commissions canadiennes des valeurs mobilières (disponible sur le site Web de BCE, au www.bce.ca, et sur SEDAR, au www.sedar.com) et auprès de la SEC sur formulaire 40-F (disponible sur EDGAR, au www.sec.gov), mis à jour par la suite dans le rapport de gestion du premier trimestre 2010 de BCE et dans le rapport de gestion du deuxième trimestre 2010 de BCE également déposés auprès des commissions canadiennes des valeurs mobilières (disponible sur le site Web de BCE et sur SEDAR) et auprès de la SEC sur formulaire 6-K (disponible sur EDGAR).

Poursuites relatives à Bell Canada

Recours collectif projeté relativement à l'augmentation des frais pour paiement tardif facturés par Bell Canada et Bell Mobilité

Le 28 octobre 2010, une requête visant à obtenir l'autorisation d'intenter un recours collectif contre Bell Canada et Bell Mobilité a été déposée devant la Cour supérieure du Québec pour le compte de toutes les personnes physiques et de toutes les sociétés de 50 employés ou moins du Canada auxquelles ont été facturés des frais pour paiement tardif depuis le 1er juin 2010. Les demandeurs allèguent que l'augmentation de 2 % à 3 % appliquée par Bell Canada et Bell Mobilité sur les frais mensuels pour paiement tardif imputés aux clients qui n'ont pas payé leurs factures à la date où elles sont dues est invalide. Par ce recours, les demandeurs cherchent à obtenir une ordonnance établissant que Bell Canada et Bell Mobilité doivent rembourser aux membres du recours collectif tous les frais pour paiement tardif qui excèdent 2 % par mois. En plus du remboursement de ce montant, les demandeurs cherchent également par le recours collectif à obtenir de Bell Canada et de Bell Mobilité le paiement de dommages-intérêts généraux et exemplaires. La requête en certification à titre de recours collectif n'a pas encore été autorisée.

Poursuites relatives à Téléglobe Inc.

Comme il est indiqué de façon plus détaillée dans la notice annuelle 2009 de BCE, mise à jour par la suite dans le rapport de gestion du premier trimestre 2010 de BCE, BCE Inc. et certains anciens administrateurs et dirigeants de Téléglobe Inc. et de certaines de ses filiales étaient les défendeurs dans le cadre de trois poursuites désignées dans la notice annuelle 2009 de BCE sous les titres *Poursuite intentée par l'administratrice du régime de Téléglobe, Poursuite intentée par des créanciers non garantis de Téléglobe* et *Poursuite de Kroll Restructuring*. Le 7 avril 2010, les parties ont convenu de régler ces actions à l'amiable, sous réserve de l'approbation de la U.S. Bankruptcy Court for the District of Delaware; cette approbation a été obtenue le 12 août 2010. En outre, comme il est indiqué de façon plus détaillée dans la notice annuelle 2009 de BCE, BCE Inc. était le défendeur dans le cadre d'une poursuite désignée dans la notice annuelle 2009 de BCE sous le titre *Poursuite du consortium de prêteurs de Téléglobe*. Le 3 novembre 2010, les parties ont convenu de régler cette action à l'amiable; ce règlement demeure toutefois assujetti à l'exécution, par toutes les parties, des quittances et des décharges habituelles. Avant le règlement de ces actions en justice, BCE Inc. et ses assureurs ont réglé les questions relatives à la couverture et, par conséquent, ces règlements n'ont eu aucune incidence importante sur la situation financière consolidée ou les résultats d'exploitation de BCE. Seule la poursuite mentionnée dans la notice annuelle 2009 de BCE à la rubrique intitulée *Poursuite intentée par BNP Paribas (Canada)* est toujours en instance.

Se reporter à la rubrique intitulée *Litiges* de la notice annuelle 2009 de BCE, mise à jour par la suite dans le rapport de gestion du premier trimestre 2010 de BCE et dans le rapport de gestion du deuxième trimestre 2010 de BCE, pour une description plus détaillée de certains des litiges susmentionnés et des autres litiges dans lesquels nous sommes engagés.

Mise à jour du cadre réglementaire

Le texte qui suit présente une mise à jour des initiatives et des démarches réglementaires décrites dans le rapport de gestion annuel 2009 de BCE à la rubrique intitulée *Cadre réglementaire*, aux pages 60 à 66 du rapport annuel 2009 de BCE, déposé auprès des commissions canadiennes des valeurs mobilières (disponible sur le site Web de BCE, au www.bce.ca, et sur SEDAR, au www.sedar.com) et auprès de la SEC sur formulaire 40-F (disponible sur EDGAR, au www.sec.gov), mis à jour par la suite dans le rapport de gestion du premier trimestre 2010 de BCE et dans le rapport de gestion du deuxième trimestre 2010 de BCE. Par souci de commodité, la mise à jour ci-après, le cas échéant, est présentée sous les mêmes titres et dans le même ordre que dans la rubrique intitulée *Cadre réglementaire* du rapport de gestion annuel 2009 de BCE.

LOI SUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Principales questions de télécommunications

Engagement en vertu du mécanisme du compte de report du CRTC

Comme il est indiqué de façon plus détaillée dans le rapport de gestion 2009 de BCE, mis à jour par la suite dans le rapport de gestion du premier trimestre 2010 de BCE, Bell Canada et Bell Aliant ont soumis au CRTC des propositions concernant l'utilisation des fonds du compte de report. Le 31 août 2010, le CRTC a publié la Décision de télécom 2010-637 (décision 2010-637), dans laquelle le CRTC détermine que le solde cumulé définitif dans le compte de report de Bell Canada en date du 31 mai 2010 s'élevait à 583 millions $ (ce qui comprend 95 millions $ relativement aux intérêts et à certains autres montants). Ce montant de 583 millions $ comprend également le montant de 25 millions $ déjà approuvé et réparti pour financer les initiatives visant à améliorer l'accessibilité des personnes handicapées. Le CRTC autorise également Bell Canada à utiliser (ou « prélever ») 306 millions $ sur le montant de 583 millions $ pour étendre les services à large bande à 112 collectivités rurales et éloignées situées dans les zones de desserte de Bell Canada et de Bell Aliant en Ontario et au Québec qui ont été approuvées par le CRTC, ce qui laisse un solde d'environ 250 millions $ à remettre aux clients du service téléphonique résidentiel dans les zones autres que les zones de desserte à coût élevé de Bell Canada et de Bell Aliant en Ontario et au Québec. Le CRTC a permis de retrancher un montant de 1 million $ du montant à remettre, à titre de frais admissibles relativement à l'administration du programme de remise. Le CRTC ordonne à Bell Canada d'utiliser la technologie DSL pour l'expansion des services à large bande aux collectivités approuvées.

Suite aux demandes déposées par Bell Canada concernant la révision et la modification de certains éléments de la Décision 2010-637, le CRTC a accepté, dans la Décision de télécom 2010-805 datée du 29 octobre 2010, la proposition révisée de Bell Canada d'utiliser la technologie d'accès sans fil HSPA+ au lieu de la technologie DSL filaire pour étendre les services à large bande aux collectivités approuvées. Dans cette même décision, le CRTC a confirmé le montant du prélèvement pour l'expansion des services à large bande, le montant des remises aux abonnés et le montant des frais d'administration admissibles qui avaient été établis dans la Décision 2010-637. En outre, le CRTC a fixé au 29 mars 2011 la date à laquelle Bell Canada devra avoir remboursé ou crédité la totalité des sommes à ses abonnés.

Compte tenu de ces décisions, au troisième trimestre de 2010, nous avons comptabilisé un montant de 119 millions $ au poste Créditeurs et charges à payer pour refléter l'augmentation de l'estimation actuelle du montant de l'engagement de Bell Canada en vertu du compte de report qui sera remis aux clients. Nous avons également comptabilisé une diminution de 12 millions $ au poste Autres passifs à long terme, reflétant notre estimation actuelle du coût du programme d'expansion des services à large bande. Ces décisions ont entraîné l'inscription d'une charge de 107 millions $ dans les frais de restructuration et autres.

Examen du cadre réglementaire des services de gros

Comme il est indiqué de façon plus détaillée dans le rapport de gestion 2009 de BCE, à la lumière de plusieurs décisions du CRTC et des appels devant la gouverneure en conseil, le CRTC a été tenu de statuer sur de nombreuses questions relatives à l'accès de gros aux réseaux de fibre optique à large bande des entreprises de services locaux titulaires (ESLT) d'ici le 1er septembre 2010. Par conséquent, le 30 août 2010, le CRTC a publié la Politique réglementaire de télécom 2010-632. Dans sa décision, le CRTC a déterminé que les ESLT devaient accorder aux fournisseurs de services Internet (FSI) concurrents un accès de gros à leur réseau de type fibre jusqu'au nœud (FTTN) à des vitesses équivalentes à celles du service de détail qu'elles offrent à leurs clients. Le CRTC a autorisé les ESLT à facturer une majoration supplémentaire de 10 % du coût de l'accès au réseau FTTN par rapport aux services similaires fournissant l'accès à l'infrastructure traditionnelle. En forçant les entreprises de télécommunications à offrir à leurs concurrents les mêmes vitesses élevées sur fibre optique que celles qu'elles offrent à leurs clients de détail, et ce, à des prix réduits, le CRTC contribue à dissuader les ESLT d'investir dans le développement de réseaux à large bande. La gouverneure en conseil peut, jusqu'au 29 novembre 2010, choisir d'annuler cette exigence de « vitesse équivalente ». Cependant, le CRTC a conclu qu'aucun nouveau service d'accès Internet de gros n'était nécessaire. Le CRTC n'a pas ordonné l'accès obligatoire aux installations de fibre optique jusqu'au nœud (FTTH), bien que cette éventualité puisse être considérée ultérieurement.

Le CRTC a également reconnu la nécessité d'adopter un régime de réglementation qui traite les câblodistributeurs et les entreprises de télécommunications de manière plus comparable. Dans sa décision, il ordonne aux câblodistributeurs d'ajuster leurs services Internet de gros afin de permettre un degré supérieur de groupement en utilisant le plus petit nombre de points d'interconnexion possible afin de fournir un service ressemblant davantage à celui fourni par Bell Canada.

Révision des tarifs du service de lignes locales dégroupées

Comme il est indiqué de façon plus détaillée dans le rapport de gestion 2009 de BCE, le 2 juin 2009, Bell Canada et Bell Aliant ont proposé des modifications aux tarifs actuels pour leur service de gros fournissant des lignes locales dégroupées aux concurrents dans leurs zones de desserte de l'Ontario et du Québec, et ont demandé au CRTC de déterminer comme étant provisoires les tarifs actuels jusqu'à ce qu'il rende sa décision définitive. Les sociétés ont présenté des études de coûts actualisées pour appuyer leur demande relative aux tarifs. Le 14 décembre 2009, le CRTC a publié l'ordonnance de télécom 2009-775 et a rendu provisoires les tarifs actuels des lignes dégroupées, en attendant d'avoir terminé l'examen des études de coûts actualisées présentées par les sociétés. Une décision est attendue au premier trimestre de 2011, après quoi il est possible que les nouveaux tarifs déterminés par le CRTC soient alors appliqués de manière rétroactive à partir de la date de l'approbation provisoire (le 14 décembre 2009).

LOI SUR LA RADIODIFFUSION

Radiodiffusion canadienne par les nouveaux médias

Comme il est indiqué de façon plus détaillée dans le rapport de gestion du premier trimestre 2010 de BCE, le CRTC a renvoyé à la Cour d'appel fédérale la question de droit de l'applicabilité aux FSI de la *Loi sur la radiodiffusion* et, par conséquent, des règlements adoptés en vertu de cette loi. Dans sa décision rendue le 7 juillet 2010, la Cour d'appel fédérale conclut que les FSI de détail « n'exploitent pas, en tout ou en partie, des « entreprises de radiodiffusion » assujetties à la *Loi sur la radiodiffusion* lorsque, conformément à leur rôle comme FSI, ils fournissent l'accès par Internet à la « radiodiffusion » demandée par les utilisateurs finaux ». Le 27 septembre 2010, les organismes Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists (ACTRA), Canadian Media Production Association (CMPA), Guilde canadienne des réalisateurs (GCR) et Writers Guild of Canada (WGC) ont demandé à la Cour suprême du Canada l'autorisation d'appeler de la décision de la Cour d'appel fédérale rendue le 7 juillet 2010.

Bell Télé

Examen des droits de licence en vertu de la Partie II

Le 28 avril 2008, la Cour d'appel fédérale a infirmé le jugement de décembre 2006 de la Cour fédérale du Canada, laquelle avait décidé que les droits de licence en vertu de la Partie II imposés par le CRTC aux termes de la *Loi sur la radiodiffusion* afin de récupérer les coûts d'Industrie Canada associés à la gestion du spectre de radiodiffusion et payés par les radiodiffuseurs et distributeurs constituaient une taxe illégale. La Cour suprême du Canada a par la suite accueilli les demandes d'appel de la décision de la Cour d'appel fédérale, présentées par l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ARC) et certaines sociétés du groupe Vidéotron. Bell Télé et d'autres parties ont obtenu l'autorisation d'intervenir dans cet appel pour appuyer l'ACR et le groupe Vidéotron. Le 29 novembre 2007, Bell Télé avait entamé une poursuite civile contre le gouvernement du Canada, réclamant le remboursement des droits de licence en vertu de la Partie II payés au cours des six dernières années (la période maximale permise en vertu du délai de prescription applicable). Les droits en question représentaient à chaque exercice 1,365 % des produits d'exploitation annuels de Bell Télé. Le 7 octobre 2009, le gouvernement a annoncé qu'il était parvenu à une entente avec les parties. Au moment du retrait des divers appels et poursuites civiles, le gouvernement a annulé les droits pour 2007, 2008 et 2009 et a annoncé qu'il instaurerait de nouveaux tarifs qui seraient plafonnés à 100 millions $ pour l'ensemble du secteur, sous réserve d'un rajustement en fonction de l'inflation. Le 14 juillet 2010, le CRTC a révisé le *Règlement sur les droits de licence de radiodiffusion*, conformément à l'annonce faite par le gouvernement. Le nouveau règlement s'applique aux droits de licence de la Partie II payables en 2010.

Examen de la politique relative aux services de distribution par satellite de radiodiffusion directe (SRD)

Dans la Politique réglementaire de radiodiffusion 2010-167 (Approche par groupe à l'attribution de licences aux services de télévision privée), datée du 22 mars 2010, le CRTC a annoncé son intention de procéder à un examen de ses politiques relatives aux services de distribution par SRD dans le cadre du prochain renouvellement des licences des deux services de SRD actuellement exploités (Shaw Direct et Bell Télé) ou avant cette échéance. Les licences de ces deux services de SRD expirent le 31 août 2011. À cette fin, le CRTC a publié l'Avis de consultation de radiodiffusion 2010-488 (Examen de la politique sur la distribution par satellite de radiodiffusion directe) (ACR 2010-488) le 20 juillet 2010. Cette instance comprend une série d'observations écrites soumises par les parties intéressées et une audience publique qui devrait commencer le 16 novembre 2010.

L'ACR 2010-488 devrait cibler en particulier les deux aspects suivants : i) les stations locales de télévision traditionnelle que les distributeurs par SRD sont tenus d'offrir à leurs abonnés et ii) la façon dont les distributeurs par SRD effectuent la substitution simultanée.

Toute exigence supplémentaire en matière de distribution et de substitution simultanée, selon le cas, qui pourrait être imposée à Bell Télé serait susceptible d'entraîner des incidences financières négatives pour l'exploitation de la plate-forme SRD de Bell Télé, en particulier si une telle exigence est imposée de manière indépendante (c.-à-d. en dehors d'un contexte plus large de négociations sur d'autres questions non réglées touchant les radiodiffuseurs SRD).

Tarifs de distribution

Comme il est indiqué de façon plus détaillée dans le rapport de gestion 2009 de BCE, mis à jour par la suite dans le rapport de gestion du premier trimestre 2010 de BCE, le CRTC a soumis à la Cour d'appel fédérale la question de sa compétence pour imposer un système de compensation pour la valeur des signaux. Les 13 et 14 septembre 2010, la Cour d'appel fédérale a entendu les arguments juridiques dans cette affaire. Il est possible que ce système ne soit pas mis en œuvre tant que le tribunal n'aura pas rendu sa décision, ce qui ne saurait tarder.

Instance visant l'examen du cadre réglementaire relatif à l'intégration verticale

Le 22 octobre 2010, le CRTC a approuvé une demande déposée par Shaw Communications Inc. (Shaw), au nom de Canwest Global Communications Corp. (Canwest Global), visant à obtenir l'autorisation de transférer à Shaw le contrôle effectif des filiales de radiodiffusion autorisées de Canwest Global. Le même jour, faisant remarquer la tendance croissante de l'industrie canadienne de la radiodiffusion à l'« intégration verticale » (désignée par le CRTC comme étant la propriété, par une seule et même entité, d'entreprises de programmation et de distribution, ou encore d'entreprises de programmation et de sociétés de production), y compris l'intention annoncée par BCE d'obtenir l'autorisation du CRTC afin d'effectuer un transfert d'actions qui lui permettrait d'acquérir la totalité du contrôle de CTV, le CRTC a lancé l'Avis de consultation de radiodiffusion 2010-783. Dans cette instance, le CRTC se penchera sur la question de savoir si les mécanismes réglementaires existants sont aptes à rassurer les intervenants qui disent craindre que les entreprises de distribution verticalement intégrées adoptent des comportements anticoncurrentiels au détriment de l'industrie canadienne de radiodiffusion.

Pour ce qui est des droits de programmation en particulier, le CRTC réitère sa position selon laquelle il préfère que les émissions soient distribuées de manière non exclusive. Le CRTC a toutefois mentionné qu'il ne comptait pas s'interposer dans l'environnement commercial, mais plutôt réglementer ou sinon établir des principes directeurs uniquement lorsque le dossier de la présente instance semble justifier des mesures. Une audience portant sur cette question devrait se tenir au deuxième trimestre de 2011.

LOI SUR LA RADIOCOMMUNICATION

Consultation sur le renouvellement de licences de spectre pour systèmes cellulaires et services de communications personnelles (SCP)

Comme il est indiqué de façon plus détaillée dans le rapport de gestion 2009 de BCE, pour l'éclairer dans le cadre de sa consultation subséquente sur les droits, Industrie Canada a commandé une étude spécialisée externe distincte visant à évaluer la valeur de marché courante du spectre pour les services cellulaires et de SCP, qui lui servira dans son analyse des droits de renouvellement. Cette étude, qui devait initialement être rendue publique à la fin du premier trimestre ou au deuxième trimestre de 2010, a été terminée à la fin du quatrième trimestre de 2009 et livrée à Industrie Canada, qui ne l'a toutefois pas encore rendue publique.

Hypothèses et risques susceptibles de toucher nos activités et nos résultats

HYPOTHÈSES FORMULÉES POUR PRÉPARER LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

En date du présent rapport de gestion, nos déclarations prospectives énoncées dans le rapport de gestion annuel 2009 de BCE, mises à jour par la suite dans le rapport de gestion du premier trimestre 2010 de BCE, dans le rapport de gestion du deuxième trimestre 2010 de BCE et dans le présent rapport de gestion, reposent sur les hypothèses suivantes :

Hypothèses relatives à l'économie canadienne

- la croissance du produit intérieur brut au Canada en 2010, en fonction des estimations des six principales banques canadiennes
- nous rangeant à cette opinion générale, nous avons posé comme hypothèse une amélioration graduelle du contexte économique au Canada, qui devrait s'amorcer au second semestre de 2010.

Hypothèses relatives au marché canadien

- les produits d'exploitation tirés du marché des services de télécommunications vocaux résidentiels au Canada continueraient de diminuer en raison, en partie, de la substitution des lignes terrestres par des technologies concurrentes comme le sans-fil, qui devrait s'intensifier en 2010 en particulier du fait de la vive concurrence exercée par les nouveaux venus dans le secteur du sans-fil, qui ont acheté des licences d'utilisation du spectre pour les SSFE, de la voix sur IP et d'autres facteurs, y compris la substitution par le courriel et la messagerie instantanée
- la concurrence subsisterait avec la même intensité dans le marché des services locaux résidentiels et d'affaires de téléphonie vocale, les câblodistributeurs et autres fournisseurs de services de télécommunications maintenant l'intensité de leurs campagnes de commercialisation et continuant de tirer parti de la place occupée par leur réseau pour soutenir leur part de marché dans nos régions
- la croissance du taux de pénétration du sans-fil en 2010 serait semblable à celle de 2009
- la croissance du marché des services de télévision et Internet s'établirait à des niveaux légèrement inférieurs à ceux de 2009, en raison des taux de pénétration et du stade de maturité relativement élevés pour ces produits.

Hypothèses relatives aux activités d'exploitation concernant le secteur Services sur fil de Bell (sauf Bell Aliant)

- les programmes de fidélisation ciblés et les offres de services groupés, les initiatives visant la reconquête de clients et la meilleure prestation du service permettraient de maintenir la stabilité des pertes au chapitre du nombre d'abonnés des SAR résidentiels, d'un exercice à l'autre
- la tendance de repli de la demande en 2009 dans le marché des affaires, les clients des services d'affaires comprimant leurs programmes de dépenses et d'investissement dans le contexte du resserrement des conditions du crédit, de l'incertitude économique, de la concurrence persistante des fabricants étrangers et de la baisse des niveaux d'emploi, continuerait de se traduire par la réduction de la demande pour les services de communications et d'inciter les entreprises à délaisser les services traditionnels pour se tourner vers des nouvelles technologies qui répondent à leurs besoins avec des solutions efficaces sur le plan des coûts
- des économies seraient réalisées grâce à la renégociation des contrats avec tous nos principaux fournisseurs de TI et fournisseurs externes, à la poursuite des réductions de la main-d'œuvre commencées en 2009, à l'amélioration de la productivité des employés des services extérieurs, à la mise à profit des synergies opérationnelles par suite de l'intégration, en 2009, de nos unités de première ligne auprès de nos clients d'affaires, au contrôle des coûts de maintenance du réseau et à la réduction du trafic non acheminé par notre propre réseau.

Hypothèses relatives aux activités d'exploitation concernant le secteur Services sans fil de Bell (sauf Bell Aliant)

- la hausse des niveaux d'emploi, l'augmentation des dépenses discrétionnaires et la reprise des déplacements dans la foulée du redressement économique se traduiraient par des produits d'exploitation plus élevés découlant de l'utilisation du sans-fil et des services d'itinérance
- la concurrence livrée par les nouveaux venus dans le secteur du sans-fil devrait s'intensifier progressivement tout au long de 2010 avec l'arrivée de nouveaux fournisseurs de services sur le marché
- la croissance des produits d'exploitation provenant de nos services sans fil découlerait du PMU tiré de nouveaux services, de la gestion prudente des tarifs et de l'expansion constante et méthodique de notre clientèle
- Bell tirerait parti des perfectionnements technologiques constants apportés par les fabricants de ses combinés et appareils et de l'accélération des vitesses de transmission qui permettent aux clients d'optimiser l'utilisation des services de Bell
- une augmentation considérable du nombre de nos points de vente
- une gestion prudente des dépenses atténuerait l'incidence des prix très bas des marques économiques/complémentaires ainsi que des prix pratiqués par les nouveaux concurrents, de la hausse des dépenses liées à la fidélisation de la clientèle ainsi que des coûts d'acquisition accrus découlant de l'augmentation du taux de pénétration des téléphones intelligents.

Se reporter à la rubrique intitulée *Perspectives commerciales et hypothèses* du rapport de gestion annuel 2009 de BCE, aux pages 28 à 30 du rapport annuel 2009 de BCE, mise à jour par la suite dans le rapport de gestion du premier trimestre 2010 de BCE et dans le rapport de gestion du deuxième trimestre 2010 de BCE, et mise à jour de nouveau dans le présent rapport de gestion, pour une description plus détaillée des hypothèses susmentionnées et d'autres hypothèses pour 2010 que nous avons formulées dans la préparation de ces déclarations prospectives. Si nos hypothèses se révélaient inexactes, nos résultats réels pourraient être considérablement différents de ce que nous prévoyons.

RISQUES SUSCEPTIBLES DE TOUCHER NOS ACTIVITÉS ET NOS RÉSULTATS

Par « risque », on entend la possibilité de la survenance d'un événement futur qui pourrait avoir un effet défavorable sur nos activités, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation. La gestion de nos activités consiste en partie à comprendre la nature de ces risques éventuels et à les limiter, dans la mesure du possible.

L'effet réel de tout événement pourrait être considérablement différent de ce que nous prévoyons actuellement. De plus, notre description des risques n'inclut pas tous les risques possibles.

Dans le rapport de gestion annuel 2009 de BCE, nous avons présenté un compte rendu détaillé des risques susceptibles de toucher nos activités, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation et qui pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels diffèrent de façon importante des attentes qui sont décrites ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives. La description détaillée des risques a été mise à jour dans le rapport de gestion du premier trimestre 2010 de BCE et dans le rapport de gestion du deuxième trimestre 2010 de BCE et est mise à jour de nouveau dans le présent rapport de gestion. Les risques décrits dans le rapport de gestion annuel 2009 de BCE, mis à jour dans le rapport de gestion du premier trimestre 2010 de BCE et dans le rapport de gestion du deuxième trimestre 2010 de BCE, incluent les risques liés aux éléments suivants :

- l'intensité de l'activité de nos concurrents, y compris l'intensification de l'activité de ces derniers dans le sans-fil découlant de l'octroi par Industrie Canada de licences d'utilisation du spectre pour les SSFE à de nouveaux concurrents dans le secteur du sans-fil, ainsi que l'incidence connexe sur notre capacité à conserver nos clients actuels et à en attirer de nouveaux de même que sur nos stratégies d'établissement des prix et nos résultats financiers
- la conjoncture économique et les conditions du marché des capitaux, le niveau de confiance et des dépenses des consommateurs, la demande pour nos produits et services ainsi que les prix de ceux-ci
- notre capacité à mettre en œuvre nos stratégies et nos plans afin de produire les avantages attendus
- notre capacité à poursuivre la mise en œuvre de nos initiatives de réduction des coûts et de contenir l'intensité du capital tout en nous efforçant d'améliorer le service à la clientèle
- notre capacité à nous adapter aux changements technologiques et à offrir rapidement de nouveaux produits et services
- les cotisations accrues aux régimes d'avantages sociaux
- les événements touchant la fonctionnalité de nos réseaux et de nos systèmes et logiciels de TI ainsi que notre capacité à les protéger, à les maintenir et à les remplacer
- les événements ayant une incidence sur la capacité des tiers fournisseurs à nous fournir des produits et services essentiels
- la qualité de notre réseau et de l'équipement à l'intention des clients et la mesure dans laquelle ils peuvent être sujets à des défauts de fabrication
- les interruptions de travail
- les répercussions négatives éventuelles sur nos services Internet et sans fil de l'accroissement marqué de la demande de services à large bande
- notre capacité à mobiliser le capital nécessaire à la mise en œuvre de notre plan d'affaires, y compris en ce qui a trait au programme de rachat d'actions et aux paiements de dividendes de BCE Inc. ainsi qu'au financement des dépenses en immobilisations et autres et, de façon générale, notre capacité à respecter nos obligations financières
- notre capacité à cesser de fournir certains services traditionnels, au besoin, en vue de l'amélioration de la productivité du capital et de l'efficience de l'exploitation
- les initiatives ou les démarches réglementaires, les litiges et les modifications apportées aux lois ou aux règlements
- les risques liés au lancement des satellites utilisés par Bell Télé ou touchant ces satellites lorsqu'ils sont en orbite
- la concurrence exercée par les services de télévision par SRD américains non réglementés vendus illégalement au Canada et le vol de nos services de télévision par satellite
- la dépendance de BCE Inc. quant à la capacité de ses filiales, coentreprises et autres entreprises dans lesquelles elle détient une participation de lui verser des dividendes ou toute autre distribution
- l'impossibilité de garantir que des dividendes seront déclarés par le conseil d'administration de BCE Inc. ou que la politique en matière de dividendes de BCE Inc. sera maintenue
- la volatilité des marchés boursiers
- notre capacité à maintenir le service à la clientèle et le fonctionnement de nos réseaux si des épidémies, des pandémies et d'autres risques liés à la santé survenaient
- les préoccupations en matière de santé relatives aux émissions de radiofréquences par des appareils sans fil
- la perte d'employés clés.

Se reporter à la rubrique intitulée *Risques susceptibles de toucher nos activités et nos résultats*, dans le rapport de gestion annuel 2009 de BCE aux pages 66 à 72 du rapport annuel 2009 de BCE, mise à jour dans le rapport de gestion du premier trimestre 2010 de BCE et dans le rapport de gestion du deuxième trimestre 2010 de BCE et mise à jour de nouveau ci-dessous, et aux rubriques intitulées *Environnement concurrentiel* et *Cadre réglementaire* dans le rapport de gestion annuel 2009 de BCE, aux pages 57 à 66 du rapport annuel 2009 de BCE, mises à jour dans le rapport de gestion du premier trimestre 2010 de BCE et dans le rapport de gestion du deuxième trimestre 2010 de BCE, et mises à jour de nouveau dans le présent rapport de gestion, pour une description plus détaillée des risques susmentionnés ainsi que d'autres risques.

MISE À JOUR DE LA DESCRIPTION DES RISQUES

Le texte qui suit présente une mise à jour de la description des risques paraissant sous la rubrique intitulée *Risques susceptibles de toucher nos activités et nos résultats* dans le rapport de gestion annuel 2009 de BCE, mise à jour par la suite dans le rapport de gestion du premier trimestre 2010 de BCE et dans le rapport de gestion du deuxième trimestre 2010 de BCE.

L'échéancier et la réalisation prévus de l'acquisition proposée de CTV sont assujettis au respect des conditions de clôture et font l'objet d'autres risques et incertitudes

L'échéancier et la réalisation prévus de l'acquisition proposée par BCE de la participation de 85 % qu'elle ne détenait pas déjà dans CTV sont assujettis au respect des conditions de clôture habituelles et de droits en matière de résiliation et font l'objet d'autres risques et incertitudes incluant, sans s'y limiter, les approbations réglementaires qui pourraient être requises, notamment l'approbation du CRTC, du Bureau de la concurrence et de la Bourse de Toronto. Par conséquent, rien ne garantit que l'opération proposée sera conclue, ou qu'elle sera conclue conformément au calendrier ou aux modalités actuellement envisagés. L'opération proposée pourrait être modifiée, restructurée ou abandonnée. Rien ne garantit non plus que les avantages stratégiques et les efficiences attendues de cette opération sur le plan de la concurrence, de l'exploitation et des coûts se matérialiseront.

Nos conventions comptables

MODE DE PRÉSENTATION

Nous avons dressé les états financiers consolidés conformément aux PCGR du Canada selon le même mode de présentation et les mêmes conventions comptables que ceux présentés à la note 1 des états financiers consolidés annuels de l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

FUTURES MODIFICATIONS DE CONVENTIONS ET DE NORMES COMPTABLES

Accords de prestations multiples générateurs de produits

En décembre 2009, le Comité sur les problèmes nouveaux du Conseil des normes comptables (CNC) du Canada a publié le CPN-175, *Accords de prestations multiples générateurs de produits*, qui traite de certains aspects de la comptabilisation, par un fournisseur, des accords en vertu desquels celui-ci exécutera de multiples activités génératrices de produits, modifiant les directives antérieures données dans le CPN-142, *Accords de prestations multiples générateurs de produits*. Les modifications exigent qu'un fournisseur répartisse la contrepartie au moment de la conclusion d'un accord entre toutes les prestations selon la méthode du prix de vente relatif, interdisant ainsi le recours à la méthode du montant résiduel. Le niveau de la preuve du prix de vente d'une prestation en elle-même nécessaire pour séparer les prestations lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir une preuve plus objective du prix de vente est également modifié par le CPN-175.

Le CPN-175 peut être appliqué prospectivement et il doit être appliqué pour les accords de prestations multiples générateurs de produits conclus ou modifiés significativement dans le premier exercice ouvert à compter du 1er janvier 2011. L'adoption anticipée est permise.

NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (IFRS)

Le CNC a établi que le 1er janvier 2011 serait la date à laquelle les IFRS remplaceront les PCGR du Canada pour les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, y compris les émetteurs assujettis du Canada. Nous dresserons nos états financiers conformément aux IFRS à compter du 1er janvier 2011. L'information financière présentée conformément aux IFRS diffère de celle présentée conformément aux PCGR du Canada à un certain nombre d'égards, dont certains sont importants. Les IFRS en vigueur à la date d'adoption sont aussi susceptibles de différer des IFRS actuelles en raison des nouvelles normes qui devraient être publiées avant la date de basculement.

L'information suivante est présentée pour permettre aux investisseurs et à d'autres parties d'obtenir une meilleure compréhension de notre plan de conversion aux IFRS et de ses incidences sur nos états financiers et nos mesures du rendement d'exploitation. Le lecteur est toutefois prié de tenir compte du fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins. Cette information reflète également nos plus récentes hypothèses et attentes; des circonstances particulières, comme les changements des IFRS, de la réglementation et de la conjoncture économique, pourraient faire en sorte que ces hypothèses et attentes soient modifiées.

Au moment où nous adopterons les IFRS, avec prise d'effet le 1er janvier 2011, nous appliquerons les dispositions prévues dans IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, qui exigent généralement l'application des IFRS sur une base rétrospective au 1er janvier 2010. IFRS 1 prévoit également certaines exceptions obligatoires et exemptions facultatives quant à l'application rétrospective. Se reporter à la page 78 du rapport annuel 2009 de BCE Inc. pour obtenir une description des modifications que nous proposons d'apporter aux conventions comptables selon les IFRS, en nous fondant sur les PCGR du Canada et les IFRS publiés au 31 décembre 2009. Nous appliquerons également dès le 1er janvier 2011 les IFRS en vigueur au 31 décembre 2010, comme l'exige IFRS 1, et nous pourrions choisir des conventions comptables qui diffèrent de celles utilisées dans les rapprochements présentés plus loin.

L'adoption des IFRS n'a pas d'incidence sur la performance globale ni sur les tendances sous-jacentes de notre exploitation. Par ailleurs, le fait de passer aux IFRS ne modifie en rien notre modèle de croissance du dividende, notre politique de distribution du dividende ni les objectifs de notre ligne de conduite financière.

Progression de la réalisation de notre plan de conversion aux IFRS

Nous avons pratiquement achevé toutes les activités requises pour le passage aux IFRS. Le tableau qui suit présente une description de la progression de la réalisation des principales activités liées à notre plan de conversion aux IFRS au 30 septembre 2010.

Nous prévoyons également que le passage aux IFRS aura une incidence sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière, les contrôles et procédures de communication de l'information ainsi que les systèmes et processus de TI.

	PRINCIPALES ACTIVITÉS	ÉTAPES IMPORTANTES/ ÉCHÉANCES	PROGRESSION À CE JOUR
Préparation des états financiers	Cibler les différences pertinentes entre les IFRS et nos conventions et pratiques comptables et concevoir et mettre en œuvre des solutions Évaluer et choisir des solutions non récurrentes et continues liées aux conventions comptables Comparer nos conclusions avec celles de sociétés homologues Préparer des états financiers et des notes complémentaires conformément aux IFRS Quantifier les effets de la conversion aux IFRS	Évaluation et quantification des effets importants de la conversion terminées d'ici le troisième trimestre de 2010 Choix final des solutions liées aux conventions comptables avant la date de basculement	Repérage des différences avec les IFRS terminé Conception de solutions, y compris les processus d'affaires, en ce qui a trait à la quasi-totalité des différences avec les IFRS terminée Décisions prises sur la mise en œuvre à l'égard des différences comptables Évaluation et quantification de l'incidence des choix non récurrents à faire lors de la transition terminées, sous réserve des modifications qui pourraient être apportées au cours des deux prochains trimestres Évaluation et choix préliminaire des conventions comptables terminés, mais l'évaluation se poursuivra Évaluation des incidences des méthodes comptables terminée Des tiers spécialistes en la matière continuent de fournir de l'aide pour la transition Nos vérificateurs apportent leur concours à mesure que les étapes importantes sont franchies Nos vérificateurs examinent actuellement la documentation relative aux ajustements prévus dans IFRS 1 La surveillance des modifications des IFRS et l'évaluation des incidences sur notre plan de basculement sont en cours et se poursuivront jusqu'à la date de basculement L'incidence préliminaire du basculement sur les résultats financiers est présentée dans le présent rapport de gestion

	PRINCIPALES ACTIVITÉS	ÉTAPES IMPORTANTES/ ÉCHÉANCES	PROGRESSION À CE JOUR
Formation et communication	Offrir de la formation aux employés touchés dans les unités d'exploitation, à la direction ainsi qu'au conseil d'administration et à ses comités pertinents, notamment le comité de vérification Engager des spécialistes en la matière afin de faciliter la transition Communiquer la progression du plan de conversion aux parties intéressées internes et externes	Formation offerte en temps opportun conformément à l'échéancier des travaux de conversion – formation terminée d'ici le milieu de 2010 Communiquer les effets de la conversion à temps pour le processus de planification financière de 2011	Formation détaillée pour les ressources engagées directement dans la conversion et de la formation générale pour un groupe plus large d'employés des finances, y compris la haute direction financière et le conseil d'administration, terminée Communication interne et externe périodique d'informations sur notre progression Des plans pour la gestion du changement ont été élaborés pour le reste de la période de transition jusqu'à la fin de 2010 Élaboration en cours d'un plan de formation pour répondre aux besoins de formation qui se feront sentir après 2010 Élaboration en cours du plan 2011 utilisant les IFRS Les résultats préliminaires selon les IFRS seront examinés avec les analystes lors de la conférence téléphonique du troisième trimestre
Systèmes de TI	Cibler et traiter les différences avec les IFRS qui exigent des modifications des systèmes financiers Évaluer et choisir des méthodes pour satisfaire aux besoins en matière de tenue de livres double en 2010 (c.-à-d. aux termes des IFRS et des PCGR du Canada) aux fins de comparaison, de budgétisation et de planification pour 2011	Modifications des systèmes importants et du processus de tenue de livres double terminées à temps pour le premier trimestre de 2010	Amélioration des capacités des systèmes de comptabilité financière en vue de permettre la tenue de livres double; les opérations sont comptabilisées dans un grand livre tenu selon les PCGR du Canada et un grand livre tenu selon les IFRS Poursuite de l'évaluation des incidences des modifications liées aux IFRS sur les systèmes de TI
Arrangements contractuels et rémunération	Établir l'incidence de la conversion sur les arrangements contractuels, y compris les contrats avec des clients et des fournisseurs, les clauses restrictives financières et les régimes de rémunération des employés Apporter toute modification nécessaire aux arrangements et aux régimes	Modifications terminées avant le troisième trimestre de 2010	Les différences inhérentes aux IFRS ayant des incidences sur les arrangements contractuels et les régimes de rémunération ont été évaluées et elles sont minimes L'incidence des différences avec les IFRS à l'égard des diverses clauses d'engagement financier a été évaluée et elle est négligeable
Contrôle interne à l'égard de l'information financière	Réviser les processus et procédures de contrôle interne actuels afin de traiter les modifications importantes de conventions et pratiques comptables existantes, notamment la nécessité d'effectuer une tenue de livres double en 2010 Conception et mise en œuvre de contrôles internes à l'égard des ajustements non récurrents liés à la conversion et des communications connexes	Modifications terminées avant le premier trimestre de 2010 Effectuer une évaluation par la direction des contrôles nouveaux ou révisés tout au long de 2010 Mettre à jour le processus de certification du chef de la direction et du chef des affaires financières avant le quatrième trimestre de 2010	Surveillance des solutions en fonction des différences avec les IFRS pour concevoir ou réviser et mettre en œuvre les contrôles internes nécessaires Tests des contrôles automatisés terminés Conception et mise en œuvre de nouveaux contrôles pour la tenue de livres double terminées Quasi-achèvement de la mise en œuvre de nouveaux contrôles pour les immobilisations
Contrôles et procédures de communication de l'information	Pour les modifications de conventions et pratiques comptables ciblées, évaluer les incidences sur la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et leur efficacité	Voir les dates d'échéance pour le contrôle interne à l'égard de l'information financière présentées ci-dessus	Présentation d'information dans les rapports de gestion, commencée en décembre 2008 Un comité directeur du projet, dans lequel est aussi représenté le groupe responsable des relations avec les investisseurs, se réunit régulièrement pour suivre l'avancement des travaux

Rapprochement des PCGR du Canada et des IFRS

Les ébauches préliminaires de rapprochement suivantes présentent les différences entre les PCGR du Canada et les IFRS pour notre bilan d'ouverture au 1er janvier 2010 et notre rendement sur la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010. Lors du basculement, nous apporterons certaines modifications touchant la présentation, qui sont requises par les IFRS, mais dont nous n'avons pas tenu compte dans les rapprochements suivants. Les notes indiquées à la suite de chaque état expliquent les différences importantes entre les PCGR du Canada et les IFRS.

BILAN CONSOLIDÉ PROVISOIRE

AU 1ER JANVIER 2010
(en millions $)

			AJUSTEMENTS PRÉVUS PAR LES IFRS			
COMPTES SELON LES PCGR DU CANADA	NOTE	PCGR DU CANADA	MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE POUR LES CO-ENTREPRISES[4]	OBLIGATOIRES	FACULTATIFS	IFRS
ACTIF						
Total de l'actif à court terme	1	**3 284**	(5)	1 183	–	**4 462**
Total des immobilisations	2, 3	**25 785**	(142)	(563)	(1 344)	**23 736**
Autres actifs à long terme	5	**3 207**	136	203	(2 058)	**1 488**
Écart d'acquisition		**5 774**	–	–	–	**5 774**
Total de l'actif		**38 050**	(11)	823	(3 402)	**35 460**
PASSIF						
Total du passif à court terme	1	**4 786**	(11)	1 245	–	**6 020**
Dette à long terme		**10 299**	–	–	–	**10 299**
Autres passifs à long terme	5, 6	**4 942**	–	227	(52)	**5 117**
Total du passif		**20 027**	(11)	1 472	(52)	**21 436**
Part des actionnaires sans contrôle		**1 049**	–	(134)	(372)	**543**
Total des capitaux propres		**16 974**	–	(515)	(2 978)	**13 481**
Total du passif et des capitaux propres		**38 050**	(11)	823	(3 402)	**35 460**

Notes :

1. Les montants inscrits aux postes Total de l'actif à court terme et Total du passif à court terme augmentent étant donné que les programmes de titrisation de créances ne sont pas admissibles à la décomptabilisation selon les IFRS.
2. Nous avons appliqué la méthode de l'amortissement linéaire de manière rétrospective aux immobilisations antérieurement amorties selon la méthode de l'amortissement par classes homogènes, et nous avons diminué la valeur comptable de certaines immobilisations corporelles de 610 millions $ et imputé un montant de 297 millions $ au déficit d'ouverture à la date de transition, déduction faite d'une diminution des impôts futurs de 179 millions $ et de la part des actionnaires sans contrôle, de 134 millions $, en ce qui a trait à Bell Aliant.

   Nous avons reclassé un montant de 126 millions $ du poste Immobilisations corporelles au poste Actifs incorporels à durée de vie limitée et nous avons accru la valeur de ces actifs incorporels de 47 millions $, les faisant passer à 173 millions $ à la transition étant donné que les accords de concession de services sont considérés comme des actifs incorporels selon les IFRS et qu'ils sont évalués à la valeur actualisée du droit d'utiliser l'actif plutôt qu'en fonction des coûts capitalisés selon les PCGR du Canada.
3. Nous avons choisi d'utiliser la juste valeur en tant que coût présumé pour certaines immobilisations. Au moment de la transition, nous avons réduit la valeur comptable des immobilisations de 1 344 millions $ et imputé un montant de 969 millions $ au déficit d'ouverture à la date de transition, déduction faite d'une diminution des passifs d'impôts futurs de 375 millions $.
4. Les IFRS préconisent la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser les coentreprises. Par conséquent, nous avons déconsolidé nos participations dans des coentreprises. Les IFRS permettent actuellement d'utiliser la méthode de la consolidation proportionnelle; cependant, nous prévoyons que ces normes seront modifiées avant le 1er janvier 2011.
5. Nous avons choisi d'imputer la totalité des écarts actuariels reportés dans nos régimes de retraite à prestations définies, selon les PCGR du Canada, au déficit d'ouverture à la date de transition. Les autres actifs à long terme ont diminué de 2 316 millions $ et les autres passifs à long terme ont augmenté de 971 millions $. Par conséquent, le déficit d'ouverture a augmenté de 2 009 millions $, déduction faite d'une diminution des passifs d'impôts futurs de 906 millions $ et de la participation ne donnant pas le contrôle de 372 millions $, en ce qui a trait à Bell Aliant.
6. Inclut l'incidence fiscale des ajustements susmentionnés et une augmentation de 314 millions $ de nos passifs d'impôts futurs en raison de la différence du taux d'inclusion pour les différences temporelles relativement à certaines immobilisations incorporelles.

ÉTAT CONSOLIDÉ PROVISOIRE DES RÉSULTATS

POUR LA PÉRIODE DE NEUF MOIS TERMINÉE LE 30 SEPTEMBRE 2010
(en millions $, sauf les montants par action)

			AJUSTEMENTS PRÉVUS PAR LES IFRS			
COMPTES SELON LES PCGR DU CANADA	NOTE	PCGR DU CANADA	OBLIGATOIRES	FACULTATIFS	AUTRES[5]	IFRS
Produits d'exploitation		**13 386**	15	–	(5)	**13 396**
Coût des ventes, déduction faite de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels		**(3 534)**	(17)	–	(128)	**(3 679)**
Frais de vente, généraux et administratifs	1	**(4 408)**	(91)	71	153	**(4 275)**
BAIIA		**5 444**	(93)	71	20	**5 442**
Amortissement des immobilisations corporelles	2	**(1 887)**	(71)	154	5	**(1 799)**
Amortissement des actifs incorporels	2	**(549)**	(7)	10	–	**(546)**
Frais de restructuration et autres		**(172)**	14	–	–	**(158)**
Bénéfice d'exploitation		**2 836**	(157)	235	25	**2 939**
Autres produits (charges)	3	**121**	6	673	7	**807**
Intérêts débiteurs	4	**(496)**	(15)	(744)	–	**(1 255)**
Bénéfice provenant des activités poursuivies avant impôts sur les bénéfices		**2 461**	(166)	164	32	**2 491**
Impôts sur les bénéfices		**(414)**	39	(49)	(10)	**(434)**
Part des actionnaires sans contrôle		**(238)**	(3)	–	–	**(241)**
Bénéfice d'exploitation		**1 809**	(130)	115	22	**1 816**
Dividendes sur actions privilégiées		**(83)**	–	–	–	**(83)**
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires		**1 726**	(130)	115	22	**1 733**
Inclus dans le bénéfice net						
Frais de restructuration et autres		**109**	(8)	–	–	**101**
(Gains nets) pertes nettes sur placements		**(133)**	–	–	–	**(133)**
Bénéfice net ajusté		**1 702**	(138)	115	22	**1 701**
Résultat net par action ordinaire						
BPA établi selon les normes		**2,27**	(0,17)	0,15	0,03	**2,28**
Frais de restructuration et autres		**0,14**	(0,01)	–	–	**0,13**
(Gains nets) pertes nettes sur placements		**(0,17)**	–	–	–	**(0,17)**
BPA ajusté		**2,24**	(0,18)	0,15	0,03	**2,24**

Notes :

1. La diminution nette des frais de vente, généraux et administratifs est constituée de ce qui suit : une augmentation du total des charges de retraite découlant de l'adoption de la méthode de la valeur liée au marché pour les actifs des régimes, en partie compensée par la diminution de l'amortissement des pertes actuarielles comptabilisées dans le déficit d'ouverture au moment de la transition aux IFRS. En outre, la contrepassation de la provision pour moins-value s'élevant à 51 millions $, comptabilisée au premier trimestre de 2010 aux fins des PCGR du Canada, a été supprimée, car les variations du montant de la provision pour moins-value sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global selon les IFRS. Ces augmentations des charges de retraite sont largement compensées par le reclassement des frais financiers nets associés aux régimes de retraite aux postes Intérêts débiteurs et Autres produits (charges) et par l'inclusion des charges de retraite dans nos taux de rémunération capitalisés.
2. La diminution de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels selon les IFRS découle de la réduction de la juste valeur de certains actifs, en partie contrebalancée par l'application rétrospective de la méthode linéaire.
3. L'augmentation enregistrée au poste Autres produits (charges) est principalement attribuable au reclassement du rendement prévu des actifs des régimes de retraite, auparavant comptabilisé dans les frais de vente, généraux et administratifs, et à la perte au titre du programme de titrisation de créances, désormais comptabilisée dans les intérêts débiteurs. Ces augmentations ont été partiellement contrebalancées par l'augmentation des charges imputable à la comptabilisation dans les résultats des pertes subies lors de la cession ou de la mise hors service de certains actifs. Les profits et les pertes sur la cession d'immobilisations corporelles ont été comptabilisés dans l'amortissement cumulé selon la méthode de l'amortissement par classes homogènes.
4. Les intérêts débiteurs ont augmenté de 759 millions $ en raison du reclassement des intérêts sur l'obligation au titre des prestations de retraite, auparavant comptabilisés au poste Frais de vente, généraux et administratifs, et de la perte au titre du programme de titrisation de créances, auparavant comptabilisée au poste Autres produits (charges).
5. La colonne Autres indique le passage de la méthode de la consolidation proportionnelle à la méthode de la mise en équivalence pour les coentreprises ainsi que certains reclassements.

Contrôles et procédures

CHANGEMENTS DANS LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2010, notre contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a subi aucun changement ayant eu, ou susceptible d'avoir eu, sur lui une incidence importante.

Mesures financières non définies par les PCGR

La présente rubrique décrit les mesures financières non définies par les PCGR que nous utilisons dans le rapport de gestion pour expliquer nos résultats financiers. Elle présente également un rapprochement des mesures financières non définies par les PCGR avec les mesures financières selon les PCGR du Canada les plus comparables.

BAIIA

Le terme BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels) n'a pas de définition normalisée en vertu des PCGR du Canada. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres entreprises.

Nous définissons le BAIIA comme les produits d'exploitation moins le coût des ventes et les frais de vente, généraux et administratifs, c'est-à-dire comme le bénéfice d'exploitation avant l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels et les frais de restructuration et autres.

Nous utilisons le BAIIA, entre autres mesures, pour évaluer le rendement d'exploitation de nos activités permanentes, avant l'incidence de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels et des frais de restructuration et autres. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de rendement de l'exploitation. Nous excluons l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, étant donné que cet élément est principalement fonction des méthodes comptables et des hypothèses utilisées par une société, ainsi que de facteurs hors exploitation comme le coût historique des immobilisations. Le fait d'exclure les frais de restructuration et autres ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Le BAIIA nous permet de comparer notre rendement d'exploitation de manière constante. Nous estimons que certains investisseurs et analystes utilisent le BAIIA pour évaluer la capacité d'une société d'assurer le service de sa dette et de satisfaire à d'autres obligations de paiement, et qu'il constitue une mesure courante servant à évaluer les entreprises dans l'industrie des télécommunications.

La mesure financière selon les PCGR du Canada la plus comparable est le bénéfice d'exploitation. Les tableaux ci-après présentent un rapprochement du bénéfice d'exploitation et du BAIIA, sur une base consolidée, pour BCE, pour Bell et pour nos secteurs Services sur fil de Bell et Services sans fil de Bell.

BCE	**T3 2010**	T3 2009	**CUMUL ANNUEL 2010**	CUMUL ANNUEL 2009
Bénéfice d'exploitation	**869**	782	**2 836**	2 440
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	**828**	828	**2 436**	2 467
Frais de restructuration et autres	**135**	191	**172**	445
BAIIA	**1 832**	1 801	**5 444**	5 352

BELL	**T3 2010**	T3 2009	**CUMUL ANNUEL 2010**	CUMUL ANNUEL 2009
Bénéfice d'exploitation	**674**	583	**2 281**	1 860
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	**686**	688	**2 011**	2 046
Frais de restructuration et autres	**133**	177	**154**	418
BAIIA	**1 493**	1 448	**4 446**	4 324

SECTEUR SERVICES SUR FIL DE BELL	**T3 2010**	T3 2009	**CUMUL ANNUEL 2010**	CUMUL ANNUEL 2009
Bénéfice d'exploitation	**341**	229	**1 358**	868
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	**553**	564	**1 603**	1 662
Frais de restructuration et autres	**132**	180	**149**	417
BAIIA	**1 026**	973	**3 110**	2 947

SECTEUR SERVICES SANS FIL DE BELL	**T3 2010**	T3 2009	**CUMUL ANNUEL 2010**	CUMUL ANNUEL 2009
Bénéfice d'exploitation	**333**	354	**923**	992
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	**133**	124	**408**	384
Frais de restructuration et autres	**1**	(3)	**5**	1
BAIIA	**467**	475	**1 336**	1 377

BÉNÉFICE D'EXPLOITATION AVANT FRAIS DE RESTRUCTURATION ET AUTRES

Le terme « bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres » n'a pas de définition normalisée en vertu des PCGR du Canada. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres entreprises.

Nous utilisons le bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres, entre autres mesures, pour évaluer le rendement d'exploitation de nos activités permanentes, avant l'incidence des frais de restructuration et autres. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de rendement de l'exploitation. Le fait d'exclure les frais de restructuration et autres ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

La mesure financière selon les PCGR du Canada la plus comparable est le bénéfice d'exploitation. Les tableaux ci-après présentent un rapprochement du bénéfice d'exploitation et du bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres, sur une base consolidée, pour BCE et Bell et pour nos secteurs Services sur fil de Bell et Services sans fil de Bell.

BCE	**T3 2010**	T3 2009	**CUMUL ANNUEL 2010**	CUMUL ANNUEL 2009
Bénéfice d'exploitation	**869**	782	**2 836**	2 440
Frais de restructuration et autres	**135**	191	**172**	445
Bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres	**1 004**	973	**3 008**	2 885

BELL	**T3 2010**	T3 2009	**CUMUL ANNUEL 2010**	CUMUL ANNUEL 2009
Bénéfice d'exploitation	**674**	583	**2 281**	1 860
Frais de restructuration et autres	**133**	177	**154**	418
Bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres	**807**	760	**2 435**	2 278

SECTEUR SERVICES SUR FIL DE BELL	**T3 2010**	T3 2009	**CUMUL ANNUEL 2010**	CUMUL ANNUEL 2009
Bénéfice d'exploitation	**341**	229	**1 358**	868
Frais de restructuration et autres	**132**	180	**149**	417
Bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres	**473**	409	**1 507**	1 285

SECTEUR SERVICES SANS FIL DE BELL	**T3 2010**	T3 2009	**CUMUL ANNUEL 2010**	CUMUL ANNUEL 2009
Bénéfice d'exploitation	**333**	354	**923**	992
Frais de restructuration et autres	**1**	(3)	**5**	1
Bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres	**334**	351	**928**	993

BÉNÉFICE NET AJUSTÉ

Les termes « bénéfice net ajusté » et « BPA ajusté » n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR du Canada. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres entreprises.

Nous définissons le bénéfice net ajusté comme le bénéfice net avant frais de restructuration et autres et (gains nets) pertes nettes sur placements. Nous définissons le BPA ajusté comme le bénéfice net ajusté par action ordinaire de BCE Inc.

Nous utilisons le bénéfice net ajusté et le BPA ajusté, entre autres mesures, pour évaluer le rendement d'exploitation de nos activités permanentes, avant l'incidence après impôts des frais de restructuration et autres et des (gains nets) pertes nettes sur placements. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de rendement de l'exploitation. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Les mesures financières selon les PCGR du Canada les plus comparables sont le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires et le bénéfice par action. Le tableau ci-après présente un rapprochement du bénéfice net attribuable aux actions ordinaires et du bénéfice par action avec le bénéfice net ajusté, sur une base consolidée et par action ordinaire de BCE Inc. (BPA ajusté), respectivement.

	T3 2010		T3 2009		**CUMUL ANNUEL 2010**		CUMUL ANNUEL 2009	
	TOTAL	**PAR ACTION**	TOTAL	PAR ACTION	**TOTAL**	**PAR ACTION**	TOTAL	PAR ACTION
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	**528**	**0,70**	558	0,72	**1 726**	**2,27**	1 281	1,65
Frais de restructuration et autres	**93**	**0,12**	123	0,16	**109**	**0,14**	291	0,38
(Gains nets) pertes nettes sur placements	**–**	**–**	(32)	(0,04)	**(133)**	**(0,17)**	(30)	(0,04)
Bénéfice net ajusté	**621**	**0,82**	649	0,84	**1 702**	**2,24**	1 542	1,99

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

Le terme « flux de trésorerie disponibles » n'a pas de définition normalisée en vertu des PCGR du Canada. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres entreprises.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et les distributions reçues de Bell Aliant, moins les dépenses en immobilisations, les dividendes sur actions privilégiées, les dividendes/distributions versés par des filiales aux actionnaires sans contrôle, les autres activités d'investissement et les flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant.

Nous considérons les flux de trésorerie disponibles comme un important indicateur de la solidité financière et du rendement de nos activités, car ils révèlent le montant des fonds disponibles pour rembourser la dette et réinvestir dans notre société. Nous présentons les flux de trésorerie disponibles de manière uniforme d'une période à l'autre, ce qui nous permet de comparer notre rendement financier de manière constante.

Nous estimons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation sont la mesure financière selon les PCGR du Canada la plus comparable. Le tableau ci-après présente un rapprochement des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et des flux de trésorerie disponibles, sur une base consolidée.

	T3 2010	T3 2009	**CUMUL ANNUEL 2010**	CUMUL ANNUEL 2009
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	**1 670**	1 537	**4 156**	3 936
Distributions de Bell Aliant à BCE	**73**	73	**218**	219
Dépenses en immobilisations	**(748)**	(704)	**(1 937)**	(2 094)
Autres activités d'investissement	**(24)**	(38)	**(76)**	(78)
Dividendes versés sur actions privilégiées	**(25)**	(26)	**(80)**	(81)
Distributions versées par des filiales aux actionnaires sans contrôle	**(92)**	(93)	**(277)**	(277)
Flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant	**(42)**	(100)	**(81)**	(184)
Flux de trésorerie disponibles	**812**	649	**1 923**	1 441

États consolidés des résultats

POUR LES PÉRIODES TERMINÉES LES 30 SEPTEMBRE *(en millions $, sauf les montants liés aux actions) (non vérifié)*	NOTE	TRIMESTRES **2010**	 2009	PÉRIODES DE NEUF MOIS **2010**	 2009
Produits d'exploitation		**4 516**	4 457	**13 386**	13 085
Coût des ventes, déduction faite de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels		**(1 204)**	(1 152)	**(3 534)**	(3 267)
Frais de vente, généraux et administratifs		**(1 480)**	(1 504)	**(4 408)**	(4 466)
Amortissement des immobilisations corporelles		**(647)**	(636)	**(1 887)**	(1 891)
Amortissement des actifs incorporels		**(181)**	(192)	**(549)**	(576)
Frais de restructuration et autres	3	**(135)**	(191)	**(172)**	(445)
Total des charges d'exploitation		**(3 647)**	(3 675)	**(10 550)**	(10 645)
Bénéfice d'exploitation		**869**	782	**2 836**	2 440
Autres (charges) produits	4	**(19)**	(24)	**121**	(46)
Intérêts débiteurs		**(165)**	(171)	**(496)**	(541)
Bénéfice provenant des activités poursuivies avant impôts sur les bénéfices		**685**	587	**2 461**	1 853
Impôts sur les bénéfices	5	**(51)**	87	**(414)**	(227)
Part des actionnaires sans contrôle		**(79)**	(90)	**(238)**	(254)
Bénéfice provenant des activités poursuivies		**555**	584	**1 809**	1 372
Activités abandonnées		**–**	–	**–**	(10)
Bénéfice net		**555**	584	**1 809**	1 362
Dividendes sur actions privilégiées		**(27)**	(26)	**(83)**	(81)
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires		**528**	558	**1 726**	1 281
Résultat net par action ordinaire – de base	6				
Activités poursuivies		**0,70**	0,72	**2,27**	1,66
Activités abandonnées		**–**	–	**–**	(0,01)
Bénéfice net		**0,70**	0,72	**2,27**	1,65
Résultat net par action ordinaire – dilué	6				
Activités poursuivies		**0,70**	0,72	**2,27**	1,66
Activités abandonnées		**–**	–	**–**	(0,01)
Bénéfice net		**0,70**	0,72	**2,27**	1,65
Dividendes par action ordinaire		**0,458**	0,405	**1,328**	1,175
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions)		**756,7**	767,2	**760,7**	774,8

États consolidés du résultat étendu

POUR LES PÉRIODES TERMINÉES LES 30 SEPTEMBRE *(en millions $) (non vérifié)*	NOTE	TRIMESTRES **2010**	 2009	PÉRIODES DE NEUF MOIS **2010**	 2009
Bénéfice net		**555**	584	**1 809**	1 362
Autres éléments du résultat étendu – déduction faite des impôts sur les bénéfices et de la part des actionnaires sans contrôle					
Variation nette des gains (pertes) non réalisé(e)s sur les actifs financiers disponibles à la vente	9				
Gains non réalisés		**–**	60	**1**	114
Ajustements de reclassement inclus dans les résultats		**–**	(5)	**(125)**	(5)
Variation nette des (pertes) gains non réalisé(e)s sur les dérivés désignés à titre d'instruments de couverture des flux de trésorerie	9	**(19)**	2	**32**	(24)
Variation nette des gains (pertes) non réalisé(e)s découlant de l'écart de conversion	9	**–**	1	**1**	3
Autres éléments du résultat étendu		**(19)**	58	**(91)**	88
Résultat étendu		**536**	642	**1 718**	1 450

États consolidés du déficit

POUR LES PÉRIODES TERMINÉES LES 30 SEPTEMBRE *(en millions $) (non vérifié)*	NOTE	TRIMESTRES **2010**	 2009	PÉRIODES DE NEUF MOIS **2010**	 2009
Solde au début		**(860)**	(1 586)	**(1 299)**	(1 468)
Bénéfice net		**555**	584	**1 809**	1 362
Dividendes déclarés sur actions privilégiées		**(27)**	(26)	**(83)**	(81)
Dividendes déclarés sur actions ordinaires		**(345)**	(310)	**(1 008)**	(907)
Excédent du prix d'achat sur le capital déclaré des actions ordinaires annulées et le surplus d'apport connexe	7	**(53)**	–	**(149)**	(244)
Solde à la fin		**(730)**	(1 338)	**(730)**	(1 338)

Bilans consolidés

(en millions $) (non vérifié)	NOTE	**30 SEPTEMBRE 2010**	31 DÉCEMBRE 2009
ACTIF			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		**1 185**	687
Débiteurs		**1 475**	1 605
Impôts futurs		**143**	110
Stocks		**459**	448
Charges payées d'avance		**308**	296
Autres actifs à court terme		**190**	137
Actifs à court terme liés aux activités abandonnées		**1**	1
Total de l'actif à court terme		**3 761**	3 284
Immobilisations			
Immobilisations corporelles		**19 444**	19 441
Actifs incorporels à durée de vie limitée		**2 361**	2 541
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie		**3 885**	3 803
Total des immobilisations		**25 690**	25 785
Autres actifs à long terme		**3 214**	3 207
Écart d'acquisition		**5 771**	5 774
Total de l'actif		**38 436**	38 050
PASSIF			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer		**3 962**	3 716
Intérêts à payer		**129**	113
Dividendes à verser		**388**	354
Dette à court terme		**1 139**	600
Passifs à court terme liés aux activités abandonnées		**4**	3
Total du passif à court terme		**5 622**	4 786
Dette à long terme		**9 899**	10 299
Autres passifs à long terme		**4 647**	4 942
Total du passif		**20 168**	20 027
Part des actionnaires sans contrôle		**1 013**	1 049
CAPITAUX PROPRES			
Actions privilégiées		**2 770**	2 770
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires			
Actions ordinaires	7	**12 741**	12 921
Surplus d'apport	7	**2 473**	2 490
Cumul des autres éléments du résultat étendu	9	**1**	92
Déficit		**(730)**	(1 299)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires		**14 485**	14 204
Total des capitaux propres		**17 255**	16 974
Total du passif et des capitaux propres		**38 436**	38 050

États consolidés des flux de trésorerie

POUR LES PÉRIODES TERMINÉES LES 30 SEPTEMBRE *(en millions $) (non vérifié)*	NOTE	TRIMESTRES **2010**	 2009	PÉRIODES DE NEUF MOIS **2010**	 2009
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation					
Bénéfice net		**555**	584	**1 809**	1 362
Moins : pertes découlant des activités abandonnées, déduction faite des impôts sur les bénéfices et de la part des actionnaires sans contrôle		**–**	–	**–**	(10)
Bénéfice provenant des activités poursuivies		**555**	584	**1 809**	1 372
Rapprochement du bénéfice provenant des activités poursuivies et des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation					
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels		**828**	828	**2 436**	2 467
Charge nette au titre des avantages sociaux	10	**65**	86	**159**	262
Frais de restructuration et autres	3	**135**	191	**172**	445
Gains sur placements		**(1)**	(36)	**(136)**	(38)
Impôts futurs		**(32)**	(228)	**(26)**	(246)
Part des actionnaires sans contrôle		**79**	90	**238**	254
Cotisations aux régimes de retraite	10	**(115)**	(99)	**(414)**	(283)
Paiements liés aux autres régimes d'avantages sociaux futurs	10	**(25)**	(25)	**(73)**	(72)
Paiements liés à la restructuration et autres		**(35)**	(70)	**(178)**	(252)
Actifs et passifs d'exploitation		**216**	216	**169**	27
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		**1 670**	1 537	**4 156**	3 936
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement					
Dépenses en immobilisations		**(748)**	(704)	**(1 937)**	(2 094)
Acquisitions d'entreprises		**–**	(313)	**13**	(334)
Cessions d'entreprises		**–**	10	**8**	10
Frais de transformation en société fermée		**–**	–	**–**	(7)
Augmentation des placements		**–**	(2)	**(3)**	(3)
Diminution des placements		**6**	55	**139**	55
Autres activités d'investissement		**(24)**	(38)	**(76)**	(78)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		**(766)**	(992)	**(1 856)**	(2 451)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement					
Augmentation (diminution) des effets à payer et des avances bancaires		**33**	(5)	**147**	(155)
Émission de titres d'emprunt à long terme		**350**	–	**350**	1 348
Remboursement de titres d'emprunt à long terme		**(404)**	(656)	**(635)**	(2 336)
Émission d'actions ordinaires		**15**	–	**28**	2
Rachat d'actions ordinaires	7	**(125)**	–	**(375)**	(894)
Dividendes en espèces versés sur actions ordinaires		**(329)**	(296)	**(972)**	(891)
Dividendes en espèces versés sur actions privilégiées		**(25)**	(26)	**(80)**	(81)
Distributions en espèces versées par des filiales aux actionnaires sans contrôle		**(92)**	(93)	**(277)**	(277)
Autres activités de financement		**(70)**	(38)	**11**	(79)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		**(647)**	(1 114)	**(1 803)**	(3 363)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités poursuivies		**257**	(569)	**497**	(1 878)
Flux de trésorerie (affectés aux) provenant des activités d'exploitation abandonnées		**–**	(2)	**1**	(7)
Flux de trésorerie (affectés aux) provenant des activités d'investissement abandonnées		**–**	(6)	**–**	11
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		**257**	(577)	**498**	(1 874)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début		**929**	1 766	**688**	3 063
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin		**1 186**	1 189	**1 186**	1 189
Comprenant :					
Trésorerie et équivalents de trésorerie liés aux activités poursuivies		**1 185**	1 187	**1 185**	1 187
Trésorerie et équivalents de trésorerie liés aux activités abandonnées		**1**	2	**1**	2
Total		**1 186**	1 189	**1 186**	1 189

Notes complémentaires

Ces états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada applicables aux états financiers consolidés intermédiaires et doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels de BCE Inc. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 présentés aux pages 86 à 126 du rapport annuel 2009 de BCE Inc.

Ces notes complémentaires n'ont pas été vérifiées.

Les expressions nous, notre/nos *et* BCE *désignent BCE Inc., ses filiales et ses coentreprises;* Bell *désigne globalement nos secteurs Services sur fil de Bell et Services sans fil de Bell;* Bell Aliant *désigne le Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales et ses filiales.*

Tous les montants sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Note 1 : Principales conventions comptables

MODE DE PRÉSENTATION

Nous avons dressé les états financiers consolidés conformément aux PCGR du Canada selon le même mode de présentation et les mêmes conventions comptables que ceux présentés à la note 1 des états financiers consolidés annuels de l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

FUTURES MODIFICATIONS DE CONVENTIONS ET DE NORMES COMPTABLES

Accords de prestations multiples générateurs de produits

En décembre 2009, le Comité sur les problèmes nouveaux du CNC a publié le CPN-175, intitulé *Accords de prestations multiples générateurs de produits*, qui traite de certains aspects de la comptabilisation, par un fournisseur, des accords en vertu desquels celui-ci exercera de multiples activités génératrices de produits. Il modifie les directives précédentes aux termes du CPN-142, intitulé *Accords de prestations multiples générateurs de produits*. Les modifications exigent qu'un fournisseur répartisse la contrepartie au moment de la conclusion d'un accord entre toutes les prestations selon la méthode du prix de vente relatif, interdisant ainsi le recours à la méthode du montant résiduel. Le niveau de la preuve du prix de vente d'une prestation en elle-même nécessaire pour séparer les prestations lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir une preuve plus objective du prix de vente est également modifié par le CPN-175.

Le CPN-175 peut être appliqué prospectivement et il doit être appliqué pour les accords de prestations multiples générateurs de produits conclus ou modifiés significativement dans le premier exercice ouvert à compter du 1er janvier 2011. L'adoption anticipée est permise.

Note 2 : Information sectorielle

Le tableau suivant présente un sommaire de l'information financière par secteur pour les deux exercices les plus récents.

POUR LES PÉRIODES TERMINÉES LES 30 SEPTEMBRE		TRIMESTRES 2010	TRIMESTRES 2009	PÉRIODES DE NEUF MOIS 2010	PÉRIODES DE NEUF MOIS 2009
Produits d'exploitation					
Services sur fil de Bell	Clients externes	**2 554**	2 580	**7 684**	7 589
	Produits intersectoriels	**82**	79	**242**	237
		2 636	2 659	**7 926**	7 826
Services sans fil de Bell	Clients externes	**1 263**	1 162	**3 603**	3 323
	Produits intersectoriels	**11**	16	**34**	37
		1 274	1 178	**3 637**	3 360
Éliminations intersectorielles de Bell		**(52)**	(49)	**(155)**	(148)
Bell		**3 858**	3 788	**11 408**	11 038
Bell Aliant	Clients externes	**699**	715	**2 099**	2 173
	Produits intersectoriels	**63**	71	**195**	216
		762	786	**2 294**	2 389
Éliminations intersectorielles de BCE		**(104)**	(117)	**(316)**	(342)
Total des produits d'exploitation		**4 516**	4 457	**13 386**	13 085
Bénéfice d'exploitation					
Services sur fil de Bell		**341**	229	**1 358**	868
Services sans fil de Bell		**333**	354	**923**	992
Bell		**674**	583	**2 281**	1 860
Bell Aliant		**195**	199	**555**	580
Total du bénéfice d'exploitation		**869**	782	**2 836**	2 440
Autres produits (charges)		**(19)**	(24)	**121**	(46)
Intérêts débiteurs		**(165)**	(171)	**(496)**	(541)
Impôts sur les bénéfices		**(51)**	87	**(414)**	(227)
Part des actionnaires sans contrôle		**(79)**	(90)	**(238)**	(254)
Bénéfice provenant des activités poursuivies		**555**	584	**1 809**	1 372

Note 3 : Frais de restructuration et autres

POUR LES PÉRIODES TERMINÉES LES 30 SEPTEMBRE	TRIMESTRES 2010	TRIMESTRES 2009	PÉRIODES DE NEUF MOIS 2010	PÉRIODES DE NEUF MOIS 2009
Coûts liés au personnel				
Bell	**(5)**	(12)	**(23)**	(186)
Bell Aliant	**(3)**	(13)	**(18)**	(24)
Coûts liés aux locaux				
Bell	**(3)**	(13)	**(8)**	(66)
Total des frais de restructuration	**(11)**	(38)	**(49)**	(276)
Autres	**(124)**	(153)	**(123)**	(169)
Total des frais de restructuration et autres	**(135)**	(191)	**(172)**	(445)

Le passif lié aux frais de restructuration au 30 septembre 2010 s'établissait comme suit :

	BELL	BELL ALIANT	DONNÉES CONSOLIDÉES
Solde au 31 décembre 2009	216	41	257
Coûts liés au personnel	23	18	41
Coûts liés aux locaux	8	–	8
Moins : versements en espèces	(121)	(42)	(163)
Solde au 30 septembre 2010	**126**	**17**	**143**

FRAIS DE RESTRUCTURATION

Les frais de restructuration chez Bell se composent des éléments suivants :

- des charges de cessation d'emploi relatives à des mesures de réduction volontaire et involontaire de la main-d'œuvre
- des coûts liés aux locaux relatifs à la réinstallation d'employés et à la fermeture de locaux rendus inutiles par suite des mesures de réduction de la main-d'œuvre, des charges liées à la réinstallation et à l'inutilisation de locaux, ainsi que des frais de résiliation de baux relatifs à la réinstallation dans des bureaux périphériques de Calgary, de Toronto et de Montréal.

	TRIMESTRES		PÉRIODES DE NEUF MOIS	
POUR LES PÉRIODES TERMINÉES LES 30 SEPTEMBRE	**2010**	2009	**2010**	2009
Coûts liés aux locaux				
Réduction de la main-d'œuvre	**3**	3	**8**	13
Bureaux périphériques	**–**	10	**–**	53
Total des coûts liés aux locaux	**3**	13	**8**	66

Depuis 2004, nos charges cumulatives liées aux locaux découlant des mesures de réduction de la main-d'œuvre s'établissent à 250 millions $ et, depuis 2007, nos charges cumulatives liées aux bureaux périphériques s'établissent à 121 millions $. Nous prévoyons engager des coûts additionnels d'environ 9 millions $ pour la réinstallation d'employés et la fermeture de locaux additionnels en raison de nos mesures de réduction de la main-d'œuvre, montants qui seront passés en charges dans notre secteur Services sur fil de Bell au fur et à mesure qu'ils seront engagés.

Les frais de restructuration chez Bell Aliant se composent principalement des charges de cessation d'emploi relatives à des mesures de réduction volontaire et involontaire de la main-d'œuvre.

AUTRES FRAIS

Nous avons comptabilisé des frais de 124 millions $ au cours du troisième trimestre de 2010 et de 123 millions $ depuis le début de l'exercice, lesquels sont principalement attribuables à la décision du CRTC d'inclure les intérêts et les autres montants dans notre compte de report.

Nous avons comptabilisé des frais de 153 millions $ au cours du troisième trimestre de 2009 et de 169 millions $ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009. Les frais sont en majorité imputables à la décision rendue par la Cour suprême du Canada en septembre 2009, qui entérine la décision du CRTC selon laquelle le solde de 152 millions $ restants dans notre compte de report peut être utilisé pour l'expansion non rentable des services sur large bande ou retournés aux clients.

Note 4 : Autres (charges) produits

	TRIMESTRES		PÉRIODES DE NEUF MOIS	
POUR LES PÉRIODES TERMINÉES LES 30 SEPTEMBRE	**2010**	2009	**2010**	2009
Gains sur placements	**1**	36	**136**	38
Pertes au titre de la titrisation	**(3)**	(6)	**(13)**	(21)
Prime au remboursement anticipé de la dette	**(11)**	(29)	**(11)**	(45)
Autres	**(6)**	(25)	**9**	(18)
Autres (charges) produits	**(19)**	(24)	**121**	(46)

GAINS SUR PLACEMENTS

Un gain de 125 millions $ a été réalisé au premier trimestre de 2010 sur la vente de certains de nos placements dans des titres cotés en Bourse pour un produit d'environ 118 millions $, provenant principalement de notre placement dans SkyTerra Communications Inc. Nous avons donc reclassé des gains non réalisés de 125 millions $ du poste Autres éléments du résultat étendu au poste Autres produits. Nous avons utilisé la méthode du coût moyen pour calculer le gain.

PRIME AU REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DE LA DETTE

Le 13 septembre 2010, Bell Aliant a remboursé par anticipation un montant en capital de 345 millions $ sur ses billets à moyen terme à 4,72 %, dont le capital global s'établissait à 750 millions $, et qui venaient à échéance le 26 septembre 2011. Nous avons inscrit une charge de 11 millions $ au titre de la prime au remboursement anticipé.

Le 30 juillet 2009, Bell Canada a remboursé par anticipation la totalité de ses débentures de série M-16 à 5,5 % en circulation émises en vertu de son acte de fiducie de 1997, dont le capital s'établissait à 600 millions $, et qui venaient à échéance le 12 août 2010. Nous avons inscrit une charge de 29 millions $ au titre de la prime au remboursement anticipé.

Le 8 juin 2009, BCE Inc. a remboursé par anticipation ses billets de série C à 7,35 % en circulation, dont le capital s'établissait à 650 millions $, et qui venaient à échéance le 30 octobre 2009. Nous avons inscrit une charge de 16 millions $ au titre de la prime au remboursement anticipé.

Note 5 : Impôts sur les bénéfices

Au cours des trimestres et des périodes de neuf mois terminés les 30 septembre 2010 et 2009, des positions fiscales incertaines ont été résolues, ce qui a donné lieu à un renversement de passifs d'impôts futurs.

Note 6 : Bénéfice par action

Le tableau suivant présente un rapprochement des composantes utilisées dans le calcul du résultat de base et du bénéfice dilué par action ordinaire ayant trait au bénéfice provenant des activités poursuivies.

	TRIMESTRES		PÉRIODES DE NEUF MOIS	
POUR LES PÉRIODES TERMINÉES LES 30 SEPTEMBRE	**2010**	2009	**2010**	2009
Bénéfice provenant des activités poursuivies				
Bénéfice provenant des activités poursuivies	**555**	584	**1 809**	1 372
Dividendes sur actions privilégiées	**(27)**	(26)	**(83)**	(81)
Bénéfice provenant des activités poursuivies – de base	**528**	558	**1 726**	1 291
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)				
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base	**756,7**	767,2	**760,7**	774,8
Exercice présumé d'options sur actions[1]	**0,6**	–	**0,4**	–
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué	**757,3**	767,2	**761,1**	774,8

(1) Le calcul de l'exercice présumé d'options sur actions prend en compte l'incidence du coût de rémunération futur moyen non constaté des options ayant un effet dilutif. Il exclut toutes les options dont l'effet est antidilutif, soit les options qui ne seraient pas exercées puisque leur prix d'exercice est plus élevé que la valeur de marché moyenne de l'action ordinaire de BCE Inc. Le nombre d'options exclues totalisait 3 476 195 et 3 494 445 pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2010, respectivement, comparativement à 11 008 282 pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2009.

Note 7 : Capital-actions

(en millions)	**OPRA DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS DE 2010 AU 30 SEPTEMBRE 2010**		OPRA DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS DE 2008 ET DE 2009 AU 31 DÉCEMBRE 2009	
	NOMBRE D'ACTIONS	**COÛT TOTAL**	NOMBRE D'ACTIONS	COÛT TOTAL
Actions rachetées et annulées	**12,6**	**375,0**	40,0	986,0

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT (OPRA) DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS DE 2010

Le 17 décembre 2009, BCE Inc. a annoncé son intention de racheter un montant maximal de 500 millions $ de ses actions ordinaires en circulation par l'intermédiaire d'une OPRA dans le cours normal des activités, qui devrait avoir lieu en 2010. À la même date, la Bourse de Toronto a approuvé l'OPRA dans le cours normal des activités de 2010.

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2010, BCE Inc. a racheté et annulé un total de 4,1 millions et de 12,6 millions d'actions ordinaires, respectivement, pour un coût total de 125 millions $ et de 375 millions $, respectivement. Une tranche de 211 millions $ du coût total de 375 millions $ représente le capital déclaré et une tranche de 15 millions $ représente une réduction du surplus d'apport attribuable à ces actions ordinaires. La tranche restante de 149 millions $ a été imputée au déficit.

OPRA DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS DE 2008 ET DE 2009

Le 12 décembre 2008, BCE Inc. a annoncé son intention de racheter un maximum de 5 % de ses actions ordinaires en circulation par l'intermédiaire d'une OPRA dans le cours normal des activités. Le 19 décembre 2008, la Bourse de Toronto a approuvé l'OPRA dans le cours normal des activités de 2008 et de 2009. En décembre 2008, BCE Inc. a racheté un total de 7,5 millions d'actions ordinaires.

En 2009, BCE Inc. a racheté un total de 32,5 millions d'actions ordinaires et a annulé 36 millions d'actions ordinaires, pour un coût total de 894 millions $. Une tranche de 606 millions $ du coût total représente le capital déclaré et une tranche de 44 millions $ représente la réduction du surplus d'apport attribuable à ces actions ordinaires. La tranche restante de 244 millions $ a été imputée au déficit.

Le programme, dont le coût total s'est élevé à 986 millions $, s'est terminé en mai 2009.

Note 8 : Régimes de rémunération à base d'actions

OPTIONS SUR ACTIONS

	NOMBRE D'OPTIONS			JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE À LA DATE D'OCTROI		PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ		
	DROITS NON ACQUIS	DROITS ACQUIS	TOTAL	DROITS NON ACQUIS	DROITS ACQUIS	DROITS NON ACQUIS	DROITS ACQUIS	TOTAL
En cours au 1er janvier 2010	2 500 000	8 798 239	11 298 239	4 $	5 $	28 $	34 $	32 $
Exercées	–	(969 358)	(969 358)	–	4 $	–	29 $	29 $
Droits acquis	(845 000)	845 000	–	4 $	4 $	31 $	31 $	–
Éteintes	(47 500)	(315 266)	(362 766)	4 $	7 $	31 $	36 $	36 $
Échues	–	(1 045 238)	(1 045 238)	–	–	–	40 $	40 $
En cours au 30 septembre 2010	**1 607 500**	**7 313 377**	**8 920 877**	**4 $**	**5 $**	**27 $**	**33 $**	**32 $**

UNITÉS D'ACTIONS RESTREINTES

	NOMBRE D'UNITÉS D'ACTIONS RESTREINTES
En cours au 1er janvier 2010	7 215 338
Octroyées	85 623
Dividendes crédités	314 251
Éteintes	(88 098)
En cours au 30 septembre 2010	**7 527 114**

Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2010, nous avons comptabilisé une charge de rémunération au titre des unités d'actions restreintes de 25 millions $ et de 66 millions $, respectivement. Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2009, nous avons comptabilisé une charge de rémunération au titre des unités d'actions restreintes de 21 millions $ et de 66 millions $, respectivement.

Note 9 : Cumul des autres éléments du résultat étendu

Le tableau suivant résume les variations du solde de chaque poste du cumul des autres éléments du résultat étendu.

	ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	DÉRIVÉS DÉSIGNÉS COMME COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	ÉCART DE CONVERSION	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU
Solde dans le cumul des autres éléments du résultat étendu au 31 décembre 2009	123	(29)	(2)	92
Détails des autres éléments du résultat étendu (déduction faite de la part des actionnaires sans contrôle)				
Gains et pertes non réalisé(e)s	1	5	1	7
Ajustements de reclassement inclus dans les résultats	(125)	36	–	(89)
Impôts sur les ajustements de reclassement inclus dans les résultats	–	(9)	–	(9)
Autres éléments du résultat étendu pour la période terminée le 30 septembre 2010	(124)	32	1	(91)
Solde dans le cumul des autres éléments du résultat étendu au 30 septembre 2010	**(1)**	**3**	**(1)**	**1**

Le montant net estimatif des gains non réalisés comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu qui devrait être reclassé dans les résultats au cours des 12 prochains mois en raison des couvertures de flux de trésorerie venant à échéance en 2010 et 2011 constitue une perte avant impôts de 7 millions $. La valeur de marché de la couverture sera reclassée aux résultats au moment où la dépense correspondante libellée en dollars américains sera engagée.

L'incidence d'une variation de 10 % du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain sur la valeur de nos dérivés libellés en devises est de 87 millions $ et serait comptabilisée au poste Autres éléments du résultat étendu.

Le tableau suivant présente plus de détails sur nos instruments dérivés libellés en devises en cours au 30 septembre 2010 et au 31 décembre 2009.

	TYPE DE COUVERTURE	MONNAIE D'ACHAT	MONTANTS À RECEVOIR EN DOLLARS AMÉRICAINS	MONNAIE DE LA VENTE	MONTANTS À PAYER EN DOLLARS CANADIENS	ÉCHÉANCE	ÉLÉMENT COUVERT
Au 30 septembre 2010	**Juste valeur**	**$ US**	**200**	**$ CA**	**269**	**2010**	**Dette à court terme**
	Flux de trésorerie	**$ US**	**57**	**$ CA**	**84**	**2013**	**Dette à long terme**
	Flux de trésorerie	**$ US**	**140**	**$ CA**	**152**	**2010**	**Contrats d'approvisionnement**
	Flux de trésorerie	**$ US**	**595**	**$ CA**	**609**	**2011**	**Contrats d'approvisionnement**
	Flux de trésorerie	**$ US**	**485**	**$ CA**	**495**	**2012**	**Contrats d'approvisionnement**
	Économique	**$ US**	**36**	**$ CA**	**37**	**2010**	**Contrats d'approvisionnement**
	Économique	**$ US**	**135**	**$ CA**	**136**	**2011**	**Contrats d'approvisionnement**
			1 648		**1 782**		
Au 31 décembre 2009	Juste valeur	$ US	200	$ CA	269	2010	Dette à court terme
	Flux de trésorerie	$ US	67	$ CA	98	2013	Dette à long terme
	Flux de trésorerie	$ US	575	$ CA	647	2010	Contrats d'approvisionnement
	Économique	$ US	125	$ CA	132	2010	Contrats d'approvisionnement
			967		1 146		

Note 10 : Régimes d'avantages sociaux

Nous offrons des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi à la plupart de nos employés. Ces avantages sociaux comprennent des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes de retraite à cotisations déterminées.

CHARGE NETTE AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX

	TRIMESTRES		PÉRIODES DE NEUF MOIS	
POUR LES PÉRIODES TERMINÉES LES 30 SEPTEMBRE	**2010**	2009	**2010**	2009
Prestations de retraite				
Charge au titre des régimes de retraite à prestations déterminées[1]	**(37)**	(57)	**(71)**	(175)
Charge au titre des régimes de retraite à cotisations déterminées	**(11)**	(11)	**(36)**	(34)
Charge au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi	**(17)**	(18)	**(52)**	(53)
Charge nette au titre des avantages sociaux[2]	**(65)**	(86)	**(159)**	(262)

(1) Comprend la contrepassation d'une provision pour moins-value au titre des prestations de retraite de 51 millions $ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010.

(2) La charge nette au titre des avantages sociaux est comprise dans les frais de vente, généraux et administratifs dans l'état des résultats.

CHARGE AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

	TRIMESTRES				PÉRIODES DE NEUF MOIS			
	PRESTATIONS DE RETRAITE		AUTRES AVANTAGES SOCIAUX		PRESTATIONS DE RETRAITE		AUTRES AVANTAGES SOCIAUX	
POUR LES PÉRIODES TERMINÉES LES 30 SEPTEMBRE	**2010**	2009	**2010**	2009	**2010**	2009	**2010**	2009
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de la période	**(46)**	(43)	**(2)**	(2)	**(139)**	(132)	**(5)**	(6)
Coût financier lié à l'obligation au titre des prestations constituées	**(221)**	(223)	**(24)**	(24)	**(666)**	(669)	**(73)**	(74)
Rendement prévu des actifs des régimes	**242**	221	**3**	3	**724**	661	**10**	9
Amortissement des (coûts) crédits au titre des services passés	**(1)**	(2)	**7**	6	**(4)**	(4)	**19**	20
Amortissement des pertes actuarielles nettes	**(7)**	(21)	**–**	–	**(25)**	(63)	**(2)**	(1)
Amortissement de l'actif (du passif) transitoire	**–**	1	**(1)**	(1)	**–**	2	**(1)**	(1)
(Diminution) augmentation de la provision pour moins-value[1]	**(4)**	10	**–**	–	**39**	30	**–**	–
Charge au titre des régimes de retraite à prestations déterminées	**(37)**	(57)	**(17)**	(18)	**(71)**	(175)	**(52)**	(53)

(1) Comprend la contrepassation d'une provision pour moins-value au titre des prestations de retraite de 51 millions $ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010.

Nos cotisations aux régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées ainsi que les paiements versés aux bénéficiaires en vertu des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont présentés dans le tableau suivant.

	TRIMESTRES				PÉRIODES DE NEUF MOIS			
	PRESTATIONS DE RETRAITE		AUTRES AVANTAGES SOCIAUX		PRESTATIONS DE RETRAITE		AUTRES AVANTAGES SOCIAUX	
POUR LES PÉRIODES TERMINÉES LES 30 SEPTEMBRE	**2010**	2009	**2010**	2009	**2010**	2009	**2010**	2009
Bell Canada	**(74)**	(63)	**(23)**	(23)	**(311)**	(188)	**(67)**	(66)
Bell Aliant	**(41)**	(36)	**(2)**	(2)	**(103)**	(95)	**(6)**	(6)
Total	**(115)**	(99)	**(25)**	(25)	**(414)**	(283)	**(73)**	(72)
Comprend les éléments suivants :								
Cotisations aux régimes de retraite à prestations déterminées	**(106)**	(89)	**(25)**	(25)	**(381)**	(251)	**(73)**	(72)
Cotisations aux régimes de retraite à cotisations déterminées	**(9)**	(10)	**–**	–	**(33)**	(32)	**–**	–

Note 11 : Engagements et éventualités

LITIGES

Poursuites de Téléglobe

Comme il est expliqué à la note 24 des états financiers consolidés vérifiés de BCE Inc. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, BCE Inc. et certains anciens administrateurs et dirigeants de Téléglobe Inc. et de certaines de ses filiales étaient les défendeurs dans le cadre de trois poursuites décrites aux rubriques intitulées *Poursuite de Kroll Restructuring, Poursuite intentée par des créanciers non garantis de Téléglobe Inc.* et *Poursuite intentée par l'administratrice du régime de Téléglobe Inc*. Le 7 avril 2010, les parties ont convenu de régler ces actions à l'amiable, sous réserve de l'approbation de la U.S. Bankruptcy Court for the District of Delaware; cette approbation a été obtenue le 12 août 2010. En outre, comme il est indiqué de façon plus détaillée dans la note 24 susmentionnée, BCE Inc. était le défendeur dans le cadre d'une poursuite décrite à la rubrique intitulée *Poursuite du consortium de prêteurs de Téléglobe*. Le 3 novembre 2010, les parties ont convenu de régler cette action à l'amiable; ce règlement demeure toutefois assujetti à l'exécution, par toutes les parties, des quittances et des décharges habituelles. Avant le règlement de ces actions en justice, BCE Inc. et ses assureurs ont réglé les questions relatives à la couverture et, par conséquent, ces règlements n'ont eu aucune incidence importante sur la situation financière consolidée ou les résultats d'exploitation de BCE. Seule la poursuite intentée par BNP Paribas (Canada) est toujours en instance.

Recours collectif relativement aux frais pour paiement tardif facturés par Bell Canada et Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité)

Comme il est expliqué à la note 24 des états financiers consolidés vérifiés de BCE Inc. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, Bell Canada et Bell Mobilité étaient défendeurs dans le cadre d'un recours collectif intenté le 11 avril 2008 visant le remboursement de certains frais pour paiement tardif et le versement de dommages-intérêts exemplaires. Le 29 mars 2010, les parties ont convenu de régler cette action à l'amiable, sous réserve de l'approbation de la Cour supérieure du Québec. Le 17 juin 2010, la Cour supérieure du Québec a approuvé le règlement. Le règlement a été comptabilisé au deuxième trimestre et n'a eu aucune incidence importante sur la situation financière ni sur les résultats d'exploitation consolidés de BCE.

BCE

Relations avec les investisseurs
Tour A, 6e étage
1, Carrefour Alexander-Graham-Bell
Verdun (Québec)
H3E 3B3
www.bce.ca

Communications
courriel : bcecomms@bce.ca
tél. : 1-888-932-6666
téléc. : 514-870-4385

Ce document a été déposé par BCE Inc. auprès des commissions canadiennes des valeurs mobilières et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. On peut également le trouver sur le site Web de BCE Inc., au www.bce.ca, sur SEDAR, au www.sedar.com, et sur EDGAR, au www.sec.gov, ou se le procurer auprès de :

Relations avec les investisseurs
courriel : relations.investisseurs@bce.ca
tél. : 1-800-339-6353
téléc. : 514-786-3970
Pour obtenir des exemplaires supplémentaires des états financiers, composez le 1-888-932-6666.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions (RRD), le virement automatique des dividendes, l'élimination des envois multiples ou l'envoi de rapports trimestriels, veuillez communiquer avec :

Société de fiducie Computershare du Canada
100 University Avenue,
9th Floor,
Toronto (Ontario)
M5J 2Y1
tél. : 514-982-7555
ou 1-800-561-0934
téléc. : 416-263-9394
ou 1-888-453-0330
courriel : bce@computershare.com

For an English copy of this document, please call 1-888-932-6666.

POSITION
Recyclé
Contribue à l'utilisation responsable des ressources forestières
Cert no. XXX-XXX-00000
www.fsc.org
© 1996 Forest Stewardship Council

IMPRIMÉ AU CANADA / 10-11 BCE-3F